



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME**

---

**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN  
D'ACTION EN MATIERE D'EDUCATION  
ENVIRONNEMENTALE ET DE SENSIBILISATION**

**Bujumbura, Mars 2009**

---

---

Document élaboré dans le cadre du  
Projet d'Action Environnementale du Nil  
de la Vision Partagée de l'Initiative du Bassin du Nil  
(NTEAP/IBN)

**Agence Nationale de mise en œuvre :**

Institut National pour l'Environnement et  
la Conservation de la Nature (INECN)  
B.P. 2757 Bujumbura  
Tél. 257.22234304  
URL : <http://bi.chm-cbd.net>

**Document élaboré par**  
NZIGIDAHERA Benoît  
Consultant National



INSTITUT NATIONAL POUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LA  
CONSERVATION DE LA NATURE

Le document est posté sur : <http://bi.chm-cbd.net>



**PROJET D'ACTION  
ENVIRONNEMENTALE  
TRANSFRONTIERE DU NIL**

**Pour la citation de ce document :** Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2009) – Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale. Bujumbura, 99P.

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>ABO</b>          | : Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux   |
| <b>AFEB</b>         | : Association Femme et Environnement  |
| <b>AHEB</b>         | : Association Herpétologique et Environnementale du Burundi   |
| <b>APRN-BEPB</b>    | : Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi              |
| <b>ASBL</b>         | : Association sans But Lucratif   |
| <b>BCH</b>          | : Biosafety Clearing House  |
| <b>BINUB</b>        | : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi   |
| <b>CBD</b>          | : Convention sur la Diversité Biologique  |
| <b>CCD</b>          | : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification   |
| <b>CCNUCC</b>       | : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques  |
| <b>CEFDHAC</b>      | : Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale  |
| <b>CHM</b>          | : Clearing House Mechanism  |
| <b>CITES</b>        | : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction             |
| <b>CNB</b>          | : Cadre National de Biosécurité   |
| <b>COMIFAC</b>      | Commission des Forêts d'Afrique Centrale  |
| <b>CRS</b>          | : Catholic Relief Service   |
| <b>CSLP</b>         | : Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté  |
| <b>DATGRPF</b>      | : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Génie Rural et de la Protection du Patrimoine Foncier |
| <b>DEA</b>          | : Diplôme D'Etude Approfondie   |
| <b>DGEF</b>         | : Direction Générale des Forêts et de l'Environnement   |
| <b>DGMAVA</b>       | : Direction Générale de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement et la Vulgarisation Agricole                 |
| <b>DGTGPF</b>       | : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Génie Rural et de la Protection du patrimoine Foncier |
| <b>DP</b>           | : Diagnostic Participatif   |
| <b>DPAE</b>         | : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage  |
| <b>ENVIROPROTEC</b> | : Association de Protection de l'environnement  |
| <b>FAO</b>          | : Food and Agriculture Organization   |
| <b>FEM</b>          | : Fonds pour l'Environnement Mondial  |
| <b>FIDA</b>         | : Fonds International pour le Développement Agricole  |
| <b>FNUAP</b>        | : Fonds des Nations Unies pour la Population  |
| <b>IBN</b>          | : Initiative du Bassin du Nil   |
| <b>IEC</b>          | : Information Education et Communication  |
| <b>IGEBU</b>        | : Institut Géographique du Burundi  |
| <b>INADES</b>       | : Institut National de Développement Economique et Social   |
| <b>INCN</b>         | : Institut National pour la Conservation de la Nature   |
| <b>INECN</b>        | : Institut National pour l'Environnement et de Conservation de la Nature                                      |
| <b>IRAZ</b>         | : Institut Recherche Agricole et Zootechnique   |
| <b>ISABU</b>        | : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi   |
| <b>ISTEEBU</b>      | : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi  |
| <b>MINAGRIEE</b>    | : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  |
| <b>MINATTE</b>      | : Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement                                 |
| <b>MINEDUC</b>      | : Ministère de l'Education Nationale  |
| <b>MINEEATU</b>     | : Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme                    |
| <b>MINICOMM</b>     | : Ministère de la Communication   |
| <b>MINIJEUNE</b>    | : Ministère de la jeunesse, du Sport et de la Culture   |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>MINININDUSTRIE</b> | : Ministère de l'Industrie et du Commerce  |
| <b>MININTER</b>       | : Ministère de l'Intérieur   |
| <b>MINTRANS</b>       | : Ministère du Transport   |
| <b>MINSEC</b>         | : Ministère de la Sécurité Publique  |
| <b>NTEAP</b>          | : Projet Action Environnementale Transfrontière du Nil                                   |
| <b>OCHA</b>           | : Office for the Coordination for Humanitarian Affairs                                   |
| <b>ODEB</b>           | : Organisation de Défense de l'Environnement au Burundi                                  |
| <b>OGM</b>            | : Organisme Génétiquement Modifié  |
| <b>OMS</b>            | : Organisation Mondiale de la Santé  |
| <b>ONG</b>            | : Organisation Non-Gouvernementale   |
| <b>PAM</b>            | Programme mondial pour l'Alimentation  |
| <b>PANA</b>           | : Plan d'actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques                       |
| <b>PNUD</b>           | : Programme des Nations Unies pour le Développement                                      |
| <b>PNUE</b>           | : Programme des Nations-Unies pour l'Environnement                                       |
| <b>REGIDESO</b>       | : Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité                          |
| <b>RJEB</b>           | : Réseau des Journalistes Environnementalistes du Burundi                                |
| <b>RPA</b>            | : Radio Publique Africaine   |
| <b>RTNB</b>           | Radio-Télévision Nationale du Burundi  |
| <b>SETEMU</b>         | : Service Techniques Municipaux  |
| <b>SIG</b>            | : Système d'Information Géographique   |
| <b>SNEB/PAE</b>       | : Stratégie Nationale de l'Environnement au Burundi et Plan d'Action<br>environnementale |
| <b>SNPA-DB</b>        | : Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique                |
| <b>SP/REFES</b>       | : Secrétariat Permanent du Suivi des Réformes Economiques et Sociales                    |
| <b>UICN</b>           | : Union Internationale de la Conservation de la Nature                                   |
| <b>UNCCD</b>          | : Convention des nations Unies sur les Changements Climatiques                           |
| <b>UNESCO</b>         | : United Nations for Education and Culture Organization                                  |
| <b>UNICEF</b>         | : United Nations Children's Emergency Fund   |
| <b>UNITAR</b>         | : Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche                           |
| <b>VIH/SIDA</b>       | : Virus d'Immuno-Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience<br>Acquise              |

## TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| PREFACE .....   | 7         |
| RESUME EXECUTIF .....   | 8         |
| INTRODUCTION.....   | 14        |
| <b>I. PRESENTATION DU BURUNDI .....</b>   | <b>15</b> |
| I.1. ASPECTS PHYSIQUES .....  | 15        |
| I.2. RESSOURCES NATURELLES .....  | 16        |
| I.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....   | 17        |
| I.4. PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX AU BURUNDI .....  | 18        |
| I.4.1. Dégradation des terres .....   | 18        |
| I.4.1.1. Mauvaise utilisation des terres .....  | 18        |
| I.4.1.2. Exiguïté des terres .....  | 19        |
| I.4.1.3. Surpâturage.....   | 19        |
| I.4.2. Dégradation de la Biodiversité .....   | 19        |
| I.4.2.1. Déforestation .....  | 20        |
| I.4.2.2. Feux de brousse .....  | 21        |
| I.4.2.3. Pollution de l'eau.....  | 21        |
| I.4.2.4. Braconnage .....   | 21        |
| I.4.2.5. Introduction des espèces exotiques envahissantes.....  | 21        |
| I.4.3. Insalubrité de l'environnement humain.....   | 22        |
| I.4.4. Perturbations climatiques persistantes.....  | 22        |
| <b>II. EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI.....</b>   | <b>23</b> |
| II.1. HISTORIQUE DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE .....  | 23        |
| II.2. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL<br>DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI.....                     | 25        |
| II.2.1. Cadre politique .....   | 25        |
| II.2.2. Cadre légal .....   | 29        |
| II.2.3. Cadre institutionnel .....  | 31        |
| II.2.3.1. Institut National pour l'Environnement et la<br>Conservation de la Nature.....                              | 31        |
| II.2.3.2. Partenariat en matière d'éducation environnementale .....   | 34        |
| II.3. INTERVENTIONS EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE .....   | 34        |
| II.3.1. Interventions au niveau du Secteur public .....   | 34        |
| II.3.1.1. Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement<br>du Territoire et de l'Urbanisme (MINEEATU)..... | 34        |
| II.3.1.2. Ministère de la Communication .....   | 38        |
| II.3.1.3. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche<br>Scientifique .....                                 | 39        |
| II.3.1.4. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.....   | 39        |
| II.3.1.5. Ministère de la Santé Publique.....   | 39        |
| II.3.2. Interventions au niveau du Secteur des médias.....  | 32        |
| II.3.3. Interventions au niveau des organisations non-gouvernementales .....  | 40        |
| II.3.3.1. Associations nationales (ASBL) .....  | 41        |
| II.3.3.2. Organisations non-gouvernementales internationales.....   | 41        |
| II.3.4. Interventions au niveau des communautés religieuses .....   | 42        |

|   |    |
|---|----|
| II.4. MECANISMES DE COLLECTE ET DIFFUSION<br>DE L'INFORMATION .....   | 42 |
| II.4.1. Collecte et diffusion d'information environnementale .....  | 42 |
| II.4.2. Méthodologies et outils d'éducation environnementale.....   | 46 |
| II.5. GROUPES CIBLES EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE.....   | 48 |
| II.5.1. Groupes cibles déjà touchés par des actions d'éducation<br>Environnementale .....                     | 48 |
| II.5.2. Groupes cibles possibles concernés par l'éducation environnementale.....                              | 50 |
| II.5.2.1. Groupes cibles spécifiques aux les problèmes<br>Environnementaux .....                              | 50 |
| II.5.2.2. Groupes cibles particuliers .....   | 53 |
| II.6. CAPACITES EN MATIERE D'EDUCATION<br>ENVIRONNEMENTALE .....  | 54 |
| II.6.1. Capacités institutionnelles.....  | 54 |
| II.6.2. Capacités humaines .....  | 55 |
| II.6.3. Capacités systémiques.....  | 56 |
| II.7. CONTRAINTES POUR L'EDUCATION<br>ENVIRONNEMENTALE .....  | 57 |
| II.7.1. Contraintes liées aux concepteurs, éducateurs, formateurs<br>et vulgarisateurs .....                  | 57 |
| II.7.1.1. Contraintes au niveau des institutions étatiques.....   | 57 |
| II.7.1.2. Contraintes au niveau des ONGs et associations nationales.....                                      | 61 |
| II.7.1.3. Contraintes au niveau des « leaders paysans »<br>et des « encadreurs paysans » .....                | 61 |
| II.7.2. Contraintes liées aux bénéficiaires d'éducation environnementale .....                                | 62 |
| II.8. SYNTHESE DES CONTRAINTES EN MATIERE D'EDUCATION<br>ENVIRONNEMENTALE .....                               | 62 |
| <br>III. STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION .....   | 64 |
| III.1. ELEMENTS DE STRATEGIE D'EDUCATION<br>ENVIRONNEMENTALE ET SENSIBILISATION.....                          | 64 |
| III.1.1. Vision nationale et objectifs .....  | 64 |
| III.1.2. Axes stratégiques .....  | 65 |
| III.1.3. Objectifs et orientations suivant les axes stratégiques.....   | 65 |
| III.2. PLAN D'ACTION.....   | 73 |
| III.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE<br>NATIONALE EN MATIERE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ..... | 98 |
| <br>BIBLIOGRAPHIE.....  | 99 |

## PREFACE

Au Burundi, l'impact de la population sur l'environnement n'est plus à démontrer et des signaux d'alarme s'allument dans tout le pays. Au Nord, la dégradation des terres a déjà atteint une très grande ampleur à tel point qu'on parle du phénomène de désertification très avancée. Au Sud de ce pays, la déforestation atteint un rythme jamais vu avec comme conséquence l'érosion sur les pentes et la pollution des eaux du lac Tanganyika et ses affluents. A l'Est du Burundi, région qui était, il y a quelques années, considérée comme à vocation forestière, la défrichement cultural et le surpâturage occasionnent de terres nues sans d'autres possibilités de reforestation. A l'Ouest, région longtemps déforestée, ne porte aucun dispositif de protection et des terres agricoles perdent constamment leur fertilité. Au centre, la disparition complète des marais et la mise en culture durant plusieurs siècles avec l'application des engrais chimiques ont abouti à une dégradation des terres agricoles la plus accentuée du pays. A ces problèmes environnementaux s'ajoutent les problèmes de pollution des eaux, de dégradation accentuée de la biodiversité et de l'insalubrité du milieu humain.

Pourtant nous sommes tous convaincus que le développement de notre pays ne peut se concevoir sans une gestion durable de l'environnement. Comment donc faire pour repositionner notre population dans l'environnement en tant qu'élément directeur devant poser des actes positifs et réfléchis ? Comment concilier la protection de l'environnement et des ressources naturelles avec le développement économique, la responsabilité sociale et le maintien des pratiques traditionnelles considérées comme des meilleures pratiques ? Et comment faire pour impliquer aussi bien les individus que la population dans les processus de protection durable de l'environnement ? Comment faire pour changer les mentalités et les modes de vie, pour faire de ces individus et de cette population des acteurs pertinents de ces processus ?

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation apparaît comme une solution autour d'une vision nationale qui est «*Toutes les couches de la population éduquées, formées, sensibilisées et engagées à mener des actions concrètes pour une meilleure protection de l'environnement pour le bien-être des générations présentes et futures*».

A travers cette vision nationale, nous comprenons que l'éducation environnementale n'est plus un simple message à délivrer au public. Elle doit être un outil pour lancer des débats et de promouvoir des valeurs en accord avec la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles. L'éducation environnementale doit être également un outil fondamental pour développer la formation et la sensibilisation de notre population lui permettant d'avoir des connaissances approfondies et des compétences nécessaires afin d'opérer des choix raisonnés.

Face à ce document de politique en matière d'éducation environnementale au Burundi, ma conviction est largement faite que l'éducation environnementale amènera notre peuple à acquérir une motivation nécessaire pour participer activement à la sauvegarde de l'environnement et constitue un réel motif d'espoir pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Ainsi, des efforts doivent être déployés dans la mise en œuvre de cette politique avec la participation active des Burundais eux-mêmes et des amis du Burundi.

Nous tenons donc à exprimer nos remerciements envers la population burundaise, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales qui se sont impliquées davantage dans l'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de sensibilisation. Nos remerciements sont également adressés à l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) qui ne cesse pas d'accompagner le Burundi dans sa noble mission de protection de l'environnement.

**Ir. Déogratias NDUWIMANA**  
*Ministre de l'Eau, de l'Environnement,  
de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme*

## **RESUME EXECUTIF**

### **INTRODUCTION**

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation a été élaborée dans le cadre du Projet d'Action Environnementale Transfrontière du Nil de la Vision Partagée de l'Initiative du Bassin du Nil (NTEAP/IBN).

Ce document de politique en éducation environnementale est le résultat du processus participatif qui a impliqué toutes les parties prenantes. En effet, un atelier de consultation et de concertation organisé au début de ce travail a permis la mise en place des orientations concertées qui ont aidé l'élaboration de ce document. Ce document a été également consolidé sur base des informations existantes dans les documents de politiques sectorielles et des enquêtes menées dans différentes institutions et auprès des associations nationales. Ce document a été validé par un atelier national en date du 12 Février 2009.

### **I. PRESENTATION DU BURUNDI**

Le Burundi est un pays localisé au centre de l'Afrique. Du point de vue géomorphologique, le Burundi est subdivisé en 5 zones écologiques: la plaine occidentale de l'Imbo, l'escarpement occidental du Mumirwa, la crête Congo-Nil, les plateaux centraux, la dépression du Kumoso à l'Est et la dépression du Bugesera au Nord-Est.

Au Burundi, l'exploitation agricole dispose en moyenne de 0,5 ha par ménage et constitue une agriculture de subsistance. Les ressources animales sont également caractérisées par une faible productivité et un faible revenu. Le Burundi dispose de ressources en eau abondantes grâce à une bonne pluviosité et à la rétention d'eau par les marais et les lacs. Les formes d'énergies consommées au Burundi sont le bois énergie inclusivement le charbon de bois représentant 95,3% du bilan énergétique global. Les écosystèmes naturels comprennent des forêts, des savanes, des bosquets, des prairies basses et les marais et autres milieux aquatiques dont l'essentiel est réparti dans 14 aires protégées avec une superficie d'environ 157 662,85 ha soit 5,6% du total du pays. Les boisements artificiels occupent 128375 ha soit environ 4,6% de la superficie nationale.

Sur le plan économique, la situation est très préoccupante. Plus de 60% de la population vit au dessous du seuil de pauvreté. Le taux brut de scolarisation primaire est bas. L'habitat au Burundi reste encore précaire et fragile. Les problèmes environnementaux sont la dégradation des terres, la dégradation de la biodiversité, la pollution des eaux, l'insalubrité de l'environnement, changements climatiques.

### **II. EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI**

#### **II.1. HISTORIQUE DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Au Burundi, l'éducation environnementale en tant qu'activité de formation de la population est une activité assez récente. Mais la prise de conscience pour la protection de l'environnement date de l'époque coloniale. Après la colonisation, on déplore le fait que des mesures de protection initiées à l'époque coloniale n'étaient suivies d'aucune action d'éducation et de sensibilisation systématique. Dans les années 70, le trafic effréné de toute une gamme d'espèces animales et végétales et la disparition de plusieurs espèces qui ont suivi ont suscité l'attention de plusieurs scientifiques qui ont suggéré des mesures de protection de certains sites vulnérables au Burundi. Mais jusque-là, l'environnement n'était pas encore perçu dans sa globalité comme une préoccupation nationale.



C'est en 1989, que le Burundi s'est engagé une fois pour toute vers la voie de l'Education environnementale par la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement. En même temps, l'INCN qui ne s'occupait que de la conservation de la nature est devenu l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) muni de deux départements, l'un chargé de la gestion des aires protégées et l'autre chargé de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education Environnementales. C'est à cette même année que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'est doté d'une Direction Générale de la Vulgarisation Agricole.

A cette époque le besoin d'élaboration d'un document de politique pour guider les interventions environnementales s'est fait sentir. Le Burundi a ainsi élaboré en 1992, la Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB) et son Plan d'Action Environnementale (PAE). En 1995, l'INECN a élaboré le document de Concept d'Education Environnementale au Burundi qui est resté jusqu'à présent le seul guide pour toutes les interventions en rapport avec l'éducation environnementale. Depuis lors plusieurs documents de politique ont été élaborés dans les de la biodiversité, des changements climatiques et de gestion des terres.

## **II.2. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI**

### **II.2.1. Cadre politique**

L'importance que le Burundi accorde à l'éducation environnementale transparaît à travers les différents documents de politique constituant le pilier pour la gestion de l'environnement. Nous citerons le Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui trace la stratégie environnementale du gouvernement permettant de consolider le nécessaire lien entre la sauvegarde de l'environnement et le développement. La Politique Sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme parle du mandat de ce ministère d'éduquer, former et informer toutes les couches de la population sur les réalités environnementales du moment. La Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB) préconise l'éducation, la formation et la communication pour promouvoir l'information et la conscience environnementale des populations.

D'autres documents de politiques comportent des orientations et des options visant la formation, l'éducation et la sensibilisation de la population. Ces documents sont notamment la Politique forestière, la Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau, la Politique Nationale de Diffusion des Energies Renouvelables, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB), la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique, la Stratégie de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), le Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres et le Cadre National de Biosécurité (CNB).

### **II.2.2. Cadre légal**

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, la République du Burundi s'est dotée des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont les plus importants sont le Code Foncier (1986), le Code Forestier, (1985) et le Code de l'Environnement. Actuellement, le pays est en train de travailler sur certaines réformes comme l'actualisation et la mise en application de la loi foncière et de la loi sur la création et la gestion des aires protégées en visant la participation active des communautés de base.

Etant convaincu que la question de l'environnement est une préoccupation mondiale, le Burundi s'est associé aux autres nations de la planète Terre en signant et en ratifiant divers traités régionaux et internationaux en rapport avec l'Environnement. Nous citerons à titre d'exemple, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention de Lutte contre la Désertification (CCD). Cette ratification de diverses conventions et initiatives aussi bien régionales qu'internationales contraint le Burundi à s'acquitter de ses obligations en mettant en œuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'éducation environnementale.

### **II.2.3. Cadre institutionnel et partenariat**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a dans ses attributions la mission d'élaborer et vulgariser un programme national d'éducation environnementale. Ce mandat est exécuté au sein de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) à travers le Département de la Recherche, de l'Environnement et de l'Education Environnementales. Cette institution collabore avec trois autres directions générales du même ministère.

L'éducation environnementale exige l'intervention de plusieurs partenaires se situant au niveau des départements ministériels, du secteur public, des médias et des ONGs. Au niveau des institutions publiques, les ministères clés impliqués sont le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Energie et des Mines, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère des Finances, le Ministère des Transports, Postes et Télécommunications, le Ministère de la Santé Publique. En plus des Ministères et Institutions Publiques, plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales participent dans la mise en œuvre des politiques nationales de protection et de gestion des ressources naturelles.

Dans la gestion de l'environnement, le Burundi est appuyé par des organisations internationales notamment le PNUD, la FAO, le PNUE et le FIDA dont les interventions contiennent au moins un élément qui reflète une sensibilisation aux problèmes environnementaux. D'autres agences comme l'OMS, la FNUAP et l'UNICEF intègrent dans leurs projets des aspects de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement et aux problèmes environnementaux corollaires à une augmentation rapide de la population. Ce sont ces interventions qui bénéficient souvent du soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et la Banque Mondiale. Dans le cadre bilatéral, la Belgique, à travers l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles, appui le Burundi en matière d'échange d'information sur la biodiversité.

Le Burundi fait actuellement partie de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). Cette dernière a déjà développé plusieurs activités d'encadrement pour la protection de l'environnement et le renforcement de l'enseignement formel.

## **II.3. INTERVENTIONS EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

### **II.3.1. Interventions au niveau du Secteur public**

Le MINEEATU est le Ministère est plus impliqué en matière d'éducation environnementale. Divers types d'activités faites sont les suivantes:

- La production des documents de guide pour l'éducation environnementale ;
- La production des documents de sensibilisation notamment des revues et des bulletins;
- La production des plans communautaires de conservation des aires protégées ;

- L'organisation des émissions radiodiffusées et télévisées et des ateliers d'informations ;
- L'organisation des concours sur l'Environnement ;
- La création et l'encadrement des Clubs Environnement dans les écoles secondaires ;
- La mise en place des mécanismes d'échange d'information en matière de Biodiversité (CHM).

Au niveau du Ministère de la Communication, la Radio Télévision Nationale (RTNB) fait passer des messages de sensibilisation élaborés par des services techniques de divers Ministères pour le grand public. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est actuellement doté des modules d'éducation environnementale qui aident à orienter des leçons et des cours existants en rapport avec l'environnement. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers son service multimédia, prépare et diffuse toujours des thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation en destination des agriculteurs et des éleveurs. Le Ministère de la Santé Publique s'est doté d'un Service National de Promotion de la Santé. Une série de maladies liées à l'environnement sont combattues par une gamme de programmes d'information, Education et Communication (IEC) en matière de santé qui sont développés au sein des structures administratives.

### **II.3.2. Interventions au niveau du Secteur des médias**

Dans un pays où plus de 80% de la population est analphabète, les médias sont très importants dans la transmission des messages. Ainsi, trois types d'outils importants sont utilisés à savoir la presse audio-visuelle avec les radios telles Radio Bonesha FM, Isanganiro, Radio Publique Africaine (RPA), Radio Scolaire Nderagakura et Radio Culture qui diffusent des émissions environnementales. La presse écrite est relativement peu présente dans le domaine de sensibilisation du public. Un seul journal privé a été créé pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Les médias traditionnelles concernent essentiellement les théâtres et les chants organisés au cours des événements environnementaux importants notamment les journées nationales et mondiales dédiées à l'environnement.

### **II.3.3. Interventions au niveau des organisations non-gouvernementales**

Depuis une décennie, le Burundi connaît une multiplication d'Associations nationales qui s'occupent de l'éducation et de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Ce sont ces structures qui acheminent constamment des informations au public. Plusieurs organisations internationales développent des programmes et des projets qui ont trait à la sensibilisation et l'éducation pour la gestion des ressources naturelles.

### **II.3.4. Interventions au niveau des communautés religieuses**

Plusieurs communautés religieuses renferment des groupements des jeunes autour d'une idéologie religieuse (Scouts, Xaveri, etc.). Ces jeunes sont très actifs dans les activités d'assainissement de l'environnement mais également dans la promotion de l'habitat décent.

## **II.4. MECANISMES DE COLLECTE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Au Burundi, les informations sont diffusées à travers 4 canaux suivants:

- Informations livrées à travers les centres de documentation constitués par des bibliothèques qui contiennent des informations importantes sur l'environnement aussi bien national que mondial;
- Informations diffusées par voix orale par des animateurs ou éducateurs ou des médias;
- Informations diffusées à travers des expositions et des affiches ;
- Informations diffusées à travers des centres d'échange et des banques de données.

Les outils qui permettent à un éducateur d'appréhender le problème environnemental dans toute sa dimension afin de susciter la prise de conscience du groupe cible et surtout de l'engager vers des interventions réelles sur terrain sont les suivants :

- Un guide ou Manuel d'éducation environnementale et /ou de sensibilisation;
- Un guide environnemental (Code de conduite);
- Des exposés lors des ateliers, séminaires, réunions, etc. ;
- Des diagnostics participatifs ;
- Des émissions radiodiffusées et télévisées.

## **II.5. GROUPES CIBLES EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Les interventions faites en matière d'éducation environnementale touchent surtout le public instruit du fait que c'est la langue française qui est privilégiée. D'autres groupes cibles larges constitués par des communautés locales en général sont touchés quand l'éducation environnementale et la sensibilisation se font en Kirundi. L'éducation environnementale touche également des groupes cibles spécifiques de plusieurs secteurs de la vie nationale notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les journalistes, les écoliers, élèves et étudiants..

En analysant les groupes cibles possibles par rapport aux causes profondes des problèmes environnementaux, on constate qu'il existe plusieurs groupes cibles spécifiques rarement touchés par l'éducation environnementale. C'est le cas des décideurs et de différents planificateurs des politiques de protection de l'environnement et de développement. Les groupes cibles particuliers comme les décideurs politiques, les femmes, les jeunes, les transporteurs, les sportifs, les religieux, les étrangers, les voyageurs, etc. sont peu concernés par l'éducation environnementale.

## **II.6. CAPACITES EN MATIERE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Des structures chargées de l'éducation environnementale ou susceptibles de jouer ce rôle, des centres de documentation et de diffusion de l'information, des mécanismes d'échange d'information et l'existence des programmes d'études dans l'enseignement sont autant d'indicateurs des capacités existantes pour l'éducation environnementale au niveau des institutions. Concernant les capacités humaines, il y a un nombre suffisant de cadres ayant une formation universitaire dans diverses disciplines nécessaires pour l'éducation environnementale. Toutefois, une formation complémentaire en matière de d'éducation environnementale est nécessaire pour affiner ces compétences.

Au niveau des capacités systémiques, l'éducation environnementale est saisie comme une stratégie de protection de l'environnement par le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions. Les différents documents de politique, le Code de l'environnement, etc. donnent droit au Ministre ayant l'Environnement en charge, seul ou conjointement avec les autres Ministres habilités, à élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux de la gestion de l'environnement.

## **II.7. CONTRAINTES POUR L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Les contraintes à l'éducation environnementale et la sensibilisation sont de quatre types :

- Faible capacité des structures chargées de l'éducation environnementale ;
- Manque d'un cadre formelle de coordination des interventions en matière d'éducation environnementale ;
- Manque de mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux ;
- Faibles capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement.

### **III. STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION**

#### **III.1. ELEMENTS DE STRATEGIE**

En élaborant cette stratégie, le Burundi souhaiterait forger une prise de conscience accrue de toutes les parties prenantes et susciter leur engagement effectif vers des actions concrètes de protection de l'environnement. Ainsi, la vision nationale est la suivante: *«Toutes les couches de la population éduquées, formées, sensibilisées et engagées à mener des actions concrètes pour une meilleure protection de l'environnement pour le bien-être des générations présentes et futures»*. Pour opérationnaliser cette vision, 4 axes stratégiques sont retenus :

- Renforcement des capacités des structures impliquées dans l'éducation environnementale;
- Mise en place d'un cadre de coordination de tous les intervenants en matière d'éducation environnementale;
- Mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux;
- Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement.

#### **III.2. PLAN D'ACTION**

Ce document comprend un plan d'action composé d'objectifs, d'orientations et des actions identifiées suivant les axes stratégiques. Les actions qui peuvent être réalisées à moyen terme et à long terme s'étendront respectivement sur 3 à 5 et 6 à 10 ans. Les indicateurs de performances et les intervenants pour chaque action sont précisés.

#### **III.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Pour une mise en œuvre effective de la présente stratégie et son plan d'action en éducation environnementale, 3 principales orientations stratégiques complémentaires sont retenues:

- Mise en place d'une structure de coordination et d'une loi en rapport avec l'éducation environnementale ;
- Mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'éducation environnementale ;
- Mécanisme de financement des interventions d'éducation environnementale.

## **INTRODUCTION**

Depuis longtemps, l'Education Environnementale a été reconnue comme un des outils pour atténuer les menaces environnementales et comme un processus qui prépare les citoyens à la prévention et à la résolution des problèmes environnementaux.

Au Burundi, l'éducation environnementale en tant qu'activité de formation de la population a été saisie par le Ministère ayant de l'Environnement dans ses attributions comme une stratégie pour la bonne gestion de l'environnement et beaucoup d'actions ont été jusqu'ici menées avec un appui fort d'autres départements ministériels du secteur public, des médias et des organisations nationales et internationales. Malgré les actions diversifiées en rapport avec l'éducation environnementale, l'environnement ne cesse de se dégrader. Le Burundi enregistre actuellement une dégradation des écosystèmes qui s'accompagne des pertes des espèces suite aux actions anthropiques. De plus, la prévalence des méthodes traditionnelles dans les systèmes agricoles et d'élevage est à l'origine de la dégradation des ressources eau et terre. En milieu humain, les conditions de vie de l'homme ne sont pas bonnes suite à l'hygiène et l'assainissement très limités.

La persistance de tous ces problèmes environnementaux invite le Burundi à faire une analyse approfondie sur l'éducation environnementale et la sensibilisation afin d'arrêter des options appropriées capables de susciter non seulement la prise de conscience mais également l'engagement ferme de toutes les couches de la population pour une gestion rationnelle et participative des ressources naturelles et de l'environnement. A l'état actuel, la protection de l'environnement doit être guidée par des stratégies et des outils et des capacités adaptés qui sont de nature à corriger les tendances négatives.

C'est dans ce cadre que le Burundi, avec l'appui financier de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), a démarré l'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de l'Education Environnementale. Ce document de politique en éducation environnementale s'inscrit dans le cadre du Projet d'Action Environnementale Transfrontière du Nil de la Vision Partagée de l'IBN (NTEAP/IBN). Ce projet a pour objectifs de soutenir le développement dans les pays du Nil. L'éducation environnementale est donc une des composantes du projet.

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de sensibilisation est le résultat du processus participatif avec l'implication de toutes les parties prenantes. En effet, la première étape a été marquée par l'organisation d'un atelier de consultation et de concertation de différents acteurs pour que ces derniers donnent des orientations dans l'élaboration de ce document. Il s'en est ainsi suivi la consolidation du document enrichi des informations existantes dans les documents de stratégies nationales, de plans et de programmes de plusieurs secteurs de la vie nationale. En plus de la documentation, des enquêtes ont été menées dans différentes institutions afin d'évaluer les différentes interventions et les besoins en renforcement des capacités en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation. Le document provisoire ainsi élaboré a été soumis à l'atelier national regroupant tous les acteurs pour sa validation en date du 12 Février 2009.

Ce document de stratégie comprend trois parties principales. La première partie donne la présentation du Burundi à travers ses aspects physiques, ses ressources naturelles, son contexte socio-économique et les problèmes environnementaux de ce pays. La seconde partie parle de l'éducation environnementale au Burundi à travers son historique, son cadre politique, légal et institutionnel. Elle comprend également les différentes interventions menées en éducation environnementale, les mécanismes de collecte et de diffusion de l'information, les groupes cibles touchés, les capacités existantes, ainsi que les contraintes en matière d'éducation environnementale. La troisième partie présente la stratégie et plan d'action à travers une vision nationale, des axes stratégiques et des objectifs. Un plan d'action détaillé est présenté dans des tableaux. Cette dernière partie comprend également les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation au Burundi.

## I. PRESENTATION DU BURUNDI

### I.1. ASPECTS PHYSIQUES

Le Burundi est un pays de l'hémisphère sud, situé entre 2°45' et 4°26' de latitude Sud et entre 28°50' et 30°53' de longitude Est. Proche de l'équateur et localisé aux confins de l'Afrique orientale et centrale, la République du Burundi est entourée par la République Démocratique du Congo à l'Ouest, la République Rwandaise au Nord et la Tanzanie à l'Est et au Sud. Ce pays a une superficie de 27834 km<sup>2</sup>.

Du point de vue géomorphologique, le Burundi est subdivisé en 5 zones écologiques: la plaine occidentale de l'Imbo, l'escarpement occidental du Mumirwa, la crête Congo-Nil, les plateaux centraux, la dépression du Kumoso à l'Est et la dépression du Bugesera au Nord-Est.

La plaine occidentale correspond à la région naturelle de l'Imbo et occupe 7% de la superficie terrestre du pays. Son altitude varie de 774m au niveau du lac Tanganyika à 1000 m. La température moyenne est supérieure à 23°C, la pluviométrie moyenne est comprise entre 800 et 1100 mm et la pente moyenne est de 12%. Cette région se prête à une gamme étendue de cultures et sa densité de population varie de 100 à 200 habitants au km<sup>2</sup>. C'est une plaine inondable peu boisée avec seulement les Réserves Naturelles de la Rusizi et de Kigwena comme écosystèmes forestiers.

L'escarpement occidental correspond à la région naturelle du Mumirwa et couvre 10% de la superficie du pays. Son altitude varie de 1000 à 1900 m. Le relief est très marqué avec des pentes variant de 70% à 100 %. La température et la pluviométrie moyennes annuelles varient respectivement de 18 à 28°C et de 1100 à 1900 mm. Les sols sont jeunes, fertiles mais soumis à une érosion très sévère avec ravinement et glissement de terrain. C'est une zone non boisée sans système d'agroforesterie ni de courbes de niveau et l'exploitation artisanale de l'or dans la partie Nord contribue à la dégradation progressive des sols. C'est dans la partie Sud qu'on rencontre encore de végétation naturelle sous forme d'aires protégées notamment la Réserve Naturelle de Rumonge, les Paysages Protégés de Mukungu-Rukambasi et Mabanda Nyanza-lac. La densité de la population est très forte avec 300 habitants/ km<sup>2</sup> et la taille de l'exploitation ne fait que diminuer.

La crête Congo-Nil comprend les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi avec environ 15% de la superficie du pays. L'altitude varie entre 1700 m et 2500 m et est décroissante du Nord au Sud. C'est la région à climat frais de montagne caractérisé par des températures de 14 ° à 15° C. Les précipitations oscillent entre 1300 à 2000 mm. Le relief est très marqué au Nord par des crêtes montagneuses à pentes raides (supérieures à 50 % en moyenne) et au Sud par des hauts plateaux. Les sols, ferrallitiques sont fortement lessivés. Ils sont jeunes assez fertiles au Nord, de fertilité faible au centre et au sud. La densité de la population varie de 280 habitants/km<sup>2</sup> dans la partie Nord à 160 habitants/km<sup>2</sup> au Sud. La crête Congo-Nil abrite les dernières forêts naturelles notamment le Parc National de la Kibira et Réserves Naturelles de Monge et de Bururi.

Les plateaux centraux englobent les régions naturelles de Buyenzi, Kirimiro, Buyogoma et Bweru et représentent 52 % de la superficie du territoire national. L'altitude varie de 1350 m à plus de 2000 m. La pluviométrie annuelle moyenne est de l'ordre de 1200 à 1500 mm. Les températures moyennes annuelles varient de 17°C à l'Ouest à 20°C à l'Est. Cette zone est sillonnée par un réseau très dense de rivières et de cours d'eau qui découpent sa surface en une multitude de collines de tailles variées qui sont souvent séparées par des vallées larges à fond plat, marécageuses. Les sols sont de fertilité variable, en baisse constante suite à leur surexploitation, l'érosion et les mauvaises pratiques culturales. Les sols alluvionnaires des fonds de vallées sont riches mais mal drainés et subissent du colmatage suite à l'érosion des collines non boisées. C'est dans la partie Est du Burundi qu'on rencontre le Parc National de la Ruvubu. La densité de la population est très élevée avec environ 350 habitants/ km<sup>2</sup>.

Les dépressions de Kumoso et de Bugesera représentent environ 16% de la superficie du pays. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1100 à 1550 mm et les températures annuelles moyennes sont comprises entre 20 et 23°C. La région de Bugesera est caractérisée par un système marécageux composé des lacs et des marais. ces complexes des lacs du Nord sont en continuelle dégradation sous l'effet de l'action de l'homme et des conditions climatiques défavorables (sécheresses prolongées). Le Paysage Aquatique Protégé de Bugesera est une aire protégée composée des lacs, des marais et des bosquets xérophiles de Murehe.

Dans la région du Kumoso, bien que les sols soient encore fertiles, le problème des termites qui ravagent les jeunes plants se pose avec acuité et compromet toute initiative de reboisement dans cette zone d'immigration. La transhumance très fréquente dans la région est source de dégradation par piétinement. C'est une région où les mesures de protection sont nécessaires. On y rencontre seulement le Paysage Protégé de Gisagara comme aire protégée.

## **I.2. RESSOURCES NATURELLES**

Au Burundi, les exploitations agricoles disposent en moyenne de 0,5 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. Les cultures, pratiquées en association sont dominées par les cultures vivrières intégrant plus ou moins l'élevage, les micro-boisements et les cultures de rente. Les Cultures vivrières (Hors marais cultivés) occupent environ 1 210 000 ha soit environ 43,4% de la superficie nationale alors que les cultures de rentes occupent 104 000 ha soit 3,7% de tout le territoire national. Les marais cultivés comprennent environ 81 403 ha, soit 2,9% de la superficie du pays (MINATTE, 2000).

Les ressources animales sont également caractérisées par une faible productivité et un faible revenu suite à l'insuffisance de la qualité des aliments (fourrage, concentrés) disponibles, la diminution des superficies de pâturages suite à leur mise en culture, leur dégradation par l'érosion consécutive aux feux de brousse et au surpâturage. La faible productivité est accentuée par la prédominance des races moins productives pourtant adaptées. Les pâturages occupent 775506 ha, soit 27,8% de tout le territoire national. Les animaux domestiques rencontrés au Burundi sont, par ordre d'importance numérique, principalement constitués par des caprins, des volailles, des bovins, des ovins, des lapins et des porcins (MINATTE, 2000).

Le Burundi dispose de ressources en eau abondantes grâce à une bonne pluviosité et à la rétention d'eau par les marais et les lacs. L'utilisation de l'eau à usage non potable se répartit essentiellement entre l'agriculture et l'hydroélectricité. Concernant l'eau potable, 51 % de la population rurale s'approvisionnent aux sources aménagées, aux bornes fontaines et, à une faible proportion, aux puits, tandis que 49 % restent puisent naturellement l'eau des rivières, des marais et des lacs (MINATE, 2001).

Les formes d'énergies consommées au Burundi sont le bois énergie inclusivement le charbon de bois représentant 95,3% du bilan énergétique global, les produits pétroliers avec 3,9 %, l'électricité avec 0,6%, la tourbe avec 0,2% et les énergies nouvelles et renouvelables en quantité négligeable. Les besoins dans le secteur de l'énergie sont immenses et ne peuvent être satisfaits suite au manque de moyens financiers pour investir dans le secteur (MINATE, 2001).

Les écosystèmes naturels comprennent des forêts, des savanes, des bosquets, des prairies basses et les marais et autres milieux aquatiques. Les formations végétales sont en dégradation suite aux feux de brousse et surtout aux défrichements culturels. La faune représentée par des vertébrés relativement bien connus et des invertébrés très peu étudiés, est menacée par la disparition de l'habitat. Le Burundi possède 14 aires protégées ayant une superficie d'environ 157 662,85 ha soit 5,6% du total du pays. Les aires protégées du Burundi renferment plusieurs formations végétales dont certaines n'existent pratiquement plus en dehors de ces espaces en défens. Les boisements artificiels occupent 128375 ha soit environ 4,6% de la superficie nationale. Les ressources forestières ont subi des destructions estimées à 30000 ha de 1992 à 1994 (MINATTE, 2000).



### I.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Sur le plan économique, la situation est très préoccupante. Plus de 60% de la population vit au dessous du seuil de pauvreté. Cette situation est due aux différentes contraintes structurelles qui pèsent sur l'économie du pays. On notera notamment la faible diversification de son économie caractérisée par la prédominance d'une agriculture de subsistance peu développée, un élevage traditionnel et sentimental à faible productivité et un secteur industriel embryonnaire. L'enclavement du pays pèse sur le commerce extérieur. L'économie burundaise est essentiellement basée sur l'agriculture. Il s'ensuit que le facteur de production déterminant est la terre. Or, l'accès à celle-ci devient de plus en plus limité, à cause de la forte pression démographique qui amenuise progressivement la taille de l'exploitation par ménage.

Dans un contexte d'accès limité à la terre, la seule voie d'accroître la production est l'intensification agricole. Or, celle-ci est limitée par la faible monétarisation du milieu rural et l'étroitesse des marchés de commercialisation des produits agricoles. L'agriculture au Burundi reste donc dans une logique de subsistance et s'intègre difficilement aux autres secteurs du système productif. L'agriculture fournit environ 90 % des emplois et contribue pour près de 50 % au PIB. Le secteur agricole est essentiellement dominé par les femmes qui occupent environ 52% de la population nationale. Les exportations agricoles (café, thé, coton) représentent 70 à 85 % des recettes d'exportation (SP/REFES, 2006).

Le pays souffre actuellement de l'insécurité alimentaire et dépend en partie de l'aide alimentaire pour subvenir à ses besoins alimentaires pendant que la population n'ayant pas accès à l'eau potable s'est accrue de 55% en 1992 à 43% en 2000 - 2002.

L'évolution des indicateurs sociaux est catastrophique. Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 67,32% en 1992 à moins de 42,9% en 1995. Ce taux s'est relevé à partir de 1998 mais il n'atteint pas encore aujourd'hui le niveau d'avant la crise. Le taux de scolarisation au secondaire a évolué de 4,0% en 1990 à 7,0% en 2000 et à plus de 16 % en 2004 suite à la multiplication des «collèges communaux», fondés depuis 1992 sur cofinancement de l'Etat, des communes, des parents d'élèves et des communautés locales. Le taux d'analphabétisme des adultes s'est maintenu à un niveau très élevé (environ 62%) durant toute la décennie 1990-2000 (SP/REFES, 2006).

De même, le taux de couverture vaccinale global de 88,3% en 1992 a chuté à 58,1% en 1997. Il atteint 78,6% en fin 2004 (SP/REFES, 2006). La malnutrition est un problème chez les enfants et 43% d'entre eux manifestent une croissance retardée, un taux qui est bien au-delà du niveau d'avant crise de 37%. La pandémie du VIH/SIDA a explosé et le taux de séroprévalence du SIDA est de 9,5% en milieu urbain et 2,5% en milieu rural (SP/REFES, 2006). Les femmes et les filles sont plus affectées par le virus et 56% des personnes atteintes sont des femmes. L'épidémie du SIDA apparaît ainsi comme une menace socio-économique et sanitaire majeure.

L'habitat au Burundi reste encore précaire et fragile. La pénurie du logement s'est accrue avec la crise quand des milliers de logements ont été détruits en milieu tant rural qu'urbain. Malgré les efforts consentis par tous les partenaires (gouvernement, bailleurs de fonds et bénéficiaires) pour la reconstruction de l'habitat, les besoins restent immenses face au grand nombre de ménages encore déplacés intérieurs et rapatriés. Le logement est généralement encore de mauvaise qualité au niveau national (SP/REFES, 2006).

L'ampleur de la pauvreté humaine touche près de la moitié des Burundais, avec un pourcentage qui tourne autour de 47% les six dernières années. Cette aggravation de la pauvreté s'explique par le recul important des indicateurs sociaux et ce fait constitue en lui-même un handicap majeur à toute initiative de développement durable (SP/REFES, 2006).

## **I.4. PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX AU BURUNDI**

Au Burundi, la prise de conscience tardive sur les questions de l'environnement orchestrée par des guerres répétitives a hypothéqué le défi de gestion des ressources humaines en réduisant les investissements liés à la terre et en augmentant la déforestation. L'agriculture à grande échelle dans les régions forestières et la surexploitation des ressources forestières ont baissé considérablement les écosystèmes naturels et leur richesse en biodiversité. Le système d'habitat dispersé et de morcellement de la terre en milieu rural ont conduit à la dégradation sévère des sols. La perte de la fertilité du sol, l'érosion, les inondations sont à l'origine de la pollution des eaux des lacs et des rivières.

De plus, le système d'urbanisation sans code de conduite environnementale évidente est à l'origine de l'insalubrité dans les villes du pays. En somme, les problèmes environnementaux sont les suivants :

- Dégradation des terres ;
- Dégradation de la biodiversité ;
- Insalubrité de l'environnement ;
- Changements climatiques.

### **I.4.1. Dégradation des terres**

La surexploitation des sols, les petites fermettes de moins d'un hectare et l'inexistence de période de jachère ont conduit à la dégradation des terres. Cela contribue évidemment au déclin de la productivité agricole et met en danger les écosystèmes forestiers par défrichements culturels. La pression démographique et les mouvements de population ont conduit à des pratiques d'utilisation de la terre marginale. Ainsi, les grandes causes de la dégradation des terres sont la mauvaise utilisation des terres, l'exiguïté des terres et le surpâturage.

#### **I.4.1.1. Mauvaise utilisation des terres**

Les principales causes de la mauvaise utilisation des terres au Burundi sont notamment la mauvaise affectation des terres, la persistance dans le pays des pratiques agricoles inappropriées ainsi que la surexploitation des terres.

- ***Mauvaise affectation des terres***

L'affectation des terres au Burundi ne tient pas compte de leur aptitude et de leur fragilité. Ainsi, suite à la pression démographique sur les terres dans la plupart des régions du pays, la population cultive même sur des terres marginales, à des pentes trop élevées et impropres à l'agriculture. Le manque d'un plan d'aménagement du territoire et d'une politique nationale d'utilisation durable des terres sont à la base de cette mauvaise affectation des terres. En outre, il existe beaucoup d'intervenants avec des approches différentes en matière de l'utilisation des terres au Burundi. Le manque d'une structure de coordination de tous les intervenants dans la gestion et l'utilisation des terres entraîne un désordre dans l'affectation des terres.

- ***Pratiques culturelles inappropriées***

Au Burundi, la mise en valeur agricole du territoire national se fait depuis toujours dans un cadre purement traditionnel. La persistance des pratiques culturelles traditionnelles découle de la faible maîtrise des méthodes conservatoires des eaux et sols par les populations. La majorité de la population burundaise cultive dans leurs exploitations parallèlement à la pente ce qui favorise l'érosion.

Les dispositifs anti-érosifs ne sont pas régulièrement mis en place. Ceux installés depuis la période coloniale n'ont pas continué à être entretenus car la population n'était pas suffisamment sensibilisée sur leur importance. A côté de cela, le faible niveau de formation des exploitants agricoles et la faible capacité des structures d'encadrement agricole et de recherche en sont les éléments moteurs de la méconnaissance des techniques agricoles améliorées. La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement et la Vulgarisation Agricole (DGMAVA) n'a pas des capacités suffisantes pour assurer la formation et l'encadrement des agri-éleveurs. Le manque d'une politique nationale de vulgarisation agricole adaptée en est la principale cause.

#### **I.4.1.2. Exiguïté des terres**

Au Burundi, le manque d'activités alternatives, la pression démographique couplé au système successoral sont à la base de la rareté des terres. En effet, la population burundaise double tous les 30 ans sur un espace limité. Le morcellement des exploitations agricoles suite au système de succession provoque l'atomisation et la surexploitation des propriétés familiales et limite les possibilités pour les agri-éleveurs, d'accroître la production agricole par l'extension des terres cultivées. Le parcellaire a atteint un seuil critique où il ne faut pas aller au-delà. Cette parcelle est également condamnée à être labourée tout le temps. Les jachères n'existent plus et cela expose ces sols à l'érosion. Le manque d'une politique de maîtrise de la croissance de la population en est une des causes principales de la pression démographique et du morcellement des exploitations agricoles. De même, le manque d'une politique claire d'emploi en vue de développer d'autres activités alternatives à l'agriculture renforce cette forte dépendance de la population de la terre.

#### **I.4.1.3. Surpâturage**

Au Burundi, l'élevage se fait sur des pâturages pauvres et en perpétuelle régression. Le système d'élevage est dominé par un modèle extensif avec des animaux incapables de valoriser les efforts de l'agri-éleveur. Cet élevage est faiblement intégré à l'agriculture. La persistance de ces pratiques pastorales inappropriées est due au faible niveau de formation des agri-éleveurs aux techniques d'intégration agro-sylvo-zootechnique. Du fait de l'exiguïté des pâturages naturels, des animaux trop importants sont parfois parqués sur un même espace trop longtemps provoquant ainsi du surpâturage. Ce système d'élevage entraîne à la longue la mise à nu des sols, la baisse de fertilité et l'érosion. La Direction Générale de l'Elevage souffre de l'insuffisance de capacités pour assurer la formation des formateurs et des éleveurs et l'actualisation et la vulgarisation du schéma directeur de l'élevage.

### **I.4.2. Dégradation de la Biodiversité**

La déforestation longtemps effectuée sur les écosystèmes forestiers a conduit à l'érosion intense en amont et à la sédimentation accrue en aval. Au cours de ces dix dernières années, les taux de déforestation ont augmenté considérablement. Le rapport annuel de la FAO sur la déforestation globale en 2003 montre que le taux de déforestation annuel du Burundi est de 9% (Nduwimana, 2004). Chaque année, des feux sont allumés et causent des dégâts incroyables sur la biodiversité. Dans l'ensemble, on peut noter que la dégradation de la diversité biologique a pour cause :

- la déforestation ;
- les feux de brousse ;
- la pollution de l'eau ;
- Braconnage ;
- l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

### **I.4.2.1. Déforestation**

Les causes directes de la déforestation au Burundi sont notamment la forte pression sur les ressources forestières, le défrichement culturel, l'exploitation anarchique des carrières et la mauvaise gestion des boisements et des aires protégées.

- ***Forte pression sur les ressources forestières***

La principale cause de la déforestation est la forte dépendance de la population vis-à-vis du bois comme source d'énergie. Le manque d'une politique de promotion des énergies alternatives au bois-énergie accentue une déforestation dans le pays. A l'heure actuelle, le taux du déboisement est supérieur au taux de reforestation suite aux faibles capacités institutionnelles des services publics, des ONG et des privés pour investir dans le secteur. Il y a également un manque des techniques améliorées de valorisation des produits forestiers. La carbonisation avec une meule traditionnelle a un rendement de 10 %. Donc, pour avoir 10 kg de charbon de bois, il faut brûler 100 kg de bois ce qui est une perte énorme. De plus, la plupart des ménages utilisent des foyers non améliorés qui consomment beaucoup de charbon de bois.

- ***Défrichement des forêts à des fins agricoles et surpâturage***

Les défrichements cultureux et le surpâturage sont à la base de la régression et de la disparition de certains écosystèmes naturels. Cela est lié au besoin de terres, lui-même provoqué par la croissance démographique conjuguée avec la faiblesse des rendements agricoles. Ainsi, avec l'exiguïté des terres, les communautés riveraines des aires protégées cherchent des terres encore fertiles par le défrichement ou de pâturage dans des zones encore forestières des boisements et des aires protégées. Les conséquences de ce défrichement sont le changement de microclimat, les inondations dans les bas fonds et le tarissement des sources d'eau, mais également la perte de la biodiversité.

- ***Exploitation anarchique des mines et carrières***

L'exploitation des mines dans les aires protégées ne tient compte ni d'aucun plan de gestion ni d'une étude préalable d'impact environnemental. C'est le cas de l'orpaillage dans le Parc National de la Kibira, le prélèvement de sable dans la Réserve Naturelle de la Rusizi, l'extraction du Coltan et de la cassitérite dans la Réserve de Murehe. L'exploitation anarchique des mines s'accompagne toujours de la déforestation avec comme conséquence des pertes des espèces et de l'érosion et de la pollution des eaux des rivières.

- ***Mauvaise gestion des boisements et des ressources des aires protégées***

La création des boisements domaniaux et des aires protégées n'a pas suffisamment tenu compte des besoins des populations environnantes, surtout celles expropriées. La non implication de la population dans la création des aires protégées, dans le choix des sites à reboiser et dans la gestion de ces ressources forestières a plutôt créé des conflits entre l'Administration et les populations. La surexploitation des ressources biologiques consiste en coupe illicite des plantes, sciage des arbres, cueillette irrationnelle des plantes médicinales, surpêche avec des engins non appropriés, la chasse illicite, etc. Toutes ces pratiques très courantes dans les aires protégées réduisent considérablement les écosystèmes et menacent les espèces. A cela s'ajoutent l'extension des terres cultivables et les coupes illicites des boisements observés un peu partout dans le pays. Tous ces problèmes sont amplifiés par l'absence des plans de gestion et des plans d'exploitation rationnelle de ces ressources.

#### **I.4.2.2. Feux de brousse**

Les feux de brousse font des ravages dans le pays et aucune année ne passe sans que des superficies importantes de boisements et de chaîne de montagnes soient brûlées soit par des éleveurs voulant renouveler leurs pâturages ou par des pyromanes. Les feux de brousse peuvent également trouver origine dans les activités apicoles, charbonnières, de chasse et dans le défrichage cultural en forêts. Le passage répété de ces feux causent des pertes importantes des espèces aussi bien animales que végétales. Ils aggravent également la susceptibilité à l'érosion entraînant ainsi une destruction progressive du sol et participent dans le réchauffement de la terre.

#### **I.4.2.3. Pollution de l'eau**

La pollution de l'eau est à l'origine de la disparition d'une partie de la biodiversité aquatique. Au niveau du lac Tanganyika, on enregistre des décharges municipales et industrielles qui se jettent dans ce lac en ville de Bujumbura. En ville de Rumonge et son milieu environnant, les multiples usines artisanales d'huiles de palme, des usines de fabrication des savons jettent des résidus dans le lac Tanganyika. Dans la dépression de Kumoso, la Société Sucrière de Mosso (SOSUMO) jette des résidus (mélasses et autres produits) dans la rivière Malagarazi. L'application impropres des engrais et des pesticides en milieu rural et un manque de contrôles rigoureux des modes d'utilisation des produits chimiques en général constituent une autre sorte de pollution des eaux des lacs, des rivières et des nappes phréatiques. Suite à l'agriculture irrationnelle sur des terres vulnérables et à l'exploitation anarchique des mines et carrières, il en découle une érosion conduisant à la sédimentation et à la pollution dans les eaux des lacs et rivières.

#### **I.4.2.4. Braconnage**

La chasse et la pêche illicites des espèces en milieux naturels entraînent l'extinction de plusieurs espèces et la diminution de la biodiversité. Les espèces braconnées servent dans l'alimentation des ménages et rentrent même dans le commerce. Des cas d'exportation des animaux issus du braconnage sont également connus au Burundi. La prédominance de la chasse et de la pêche illicites est liée à l'insuffisance des alternatives pour s'approvisionner en protéines.

#### **I.4.2.5. Introduction des espèces exotiques envahissantes**

L'introduction des espèces exotiques au Burundi constitue aujourd'hui une menace réelle. En effet, la prolifération de la jacinthe d'eau dans le lac Rweru et le lac Tanganyika commence à être de plus en plus inquiétante. La prolifération de *Lantana camara* dans plusieurs régions du pays a déjà été à l'origine de la supplantation de plusieurs types de formations végétales. Les causes profondes de cette prolifération est le manque d'une politique nationale de contrôle et de gestion des plantes exotiques. De plus, il y a des capacités très limitées dans la lutte contre ces plantes envahissantes. Les populations ne sont pas également sensibilisées sur leur existence et leur mode de multiplication et participent ainsi dans leur propagation. C'est le cas des pêcheurs qui entrecoupent les colonies de la jacinthe d'eau lors de leur passage en pirogues. De même, les populations urbaines non encore suffisamment informées continuent à manipuler la jacinthe d'eau comme une fleur ornementale et facilitent également leur propagation. Cela est aussi le cas de *Lantana camara* qui est très utilisée en milieu rural dans la confection des enclos.

### **I.4.3. Insalubrité de l'environnement humain**

L'insalubrité de l'environnement humain est très fréquente dans les villes et centres urbains. La pollution de l'air est très accentuée en milieu urbain et dans les centres de concentration des populations. On remarque que dans certaines usines, la main d'œuvre n'est pas protégée contre les odeurs, les poussières et les liquides toxiques.

Les décharges municipales et industriels contaminent les eaux rentrant dans plusieurs usages de la population. Les déchets solides et les produits chimiques et pétroliers sont stockés dans certains coins des villes où ils finissent par être éparpillés partout. Dans les quartiers populaires des villes comme en milieux ruraux, les conditions précaires d'hygiène des habitats marquées notamment par l'absence des latrines convenables et l'insuffisance de l'eau potable sont à l'origine des maladies fréquentes des populations. L'insalubrité de l'environnement humain est également liée à l'absence d'une politique de promotion de l'hygiène et de l'assainissement, de l'habitat, des lieux de travail. Il y a également une insuffisance d'encadreurs d'hygiène et d'assainissement bien formés pour chaque quartier et dans chaque commune. De plus, il existe peu des réseaux d'évacuation des eaux usées. La SETEMU n'a pas des moyens suffisants pour gérer les déchets solides et les ordures en zone urbaine.

### **I.4.4. Perturbations climatiques persistantes**

Le phénomène de perturbations climatiques au Burundi se manifeste soit par une pluviométrie exceptionnelle soit par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient les alluvions fertiles, inondent les plaines et détruisent les cultures des marais. Le problème d'érosion prend de plus en plus une ampleur inquiétante faute de mesures de conservation des eaux et des sols. Les effets du déficit pluviométrique sont à la base du déficit hydrique que l'on rencontre dans certains coins du pays. Les effets néfastes des changements climatiques rendent de plus en plus vulnérables les ressources en eau, l'agriculture et l'élevage, l'énergie, la foresterie, les écosystèmes et la santé humaine. Cela se répercute sur la santé et le mode de vie des populations qui s'adaptent difficilement aux variations climatiques. Cette situation s'amplifie également à cause du manque de technologie de maîtrise de l'eau, de l'absence des énergies alternatives, de la persistance des méthodes culturelles irrationnelles et insuffisance des moyens pour la promotion de l'élevage moderne.

## **II. EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI**

### **II.1. HISTORIQUE DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

La prise de conscience à l'égard de l'environnement peut être considérée comme remontant des années 60. C'est à cette époque que des savants tels que H.Carson (1962), Ehrlich (1969) et Commer (1971) avaient prédit l'influence néfaste sur l'environnement d'une croissance démographique exponentielle et d'un développement technologique rapide. Ils ont prévenu que la vie de la population sur terre dépendait de la réalisation d'un équilibre sensé entre les forces considérables et grandissantes qui influaient sur l'environnement au niveau Mondial. Cette inquiétude portait sur les dangereux niveaux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants, sur les importantes modifications de l'équilibre écologique, sur l'épuisement des ressources non renouvelables et sur une tragique négligence créée par l'homme.

On a ainsi confirmé que le développement économique et l'environnement doivent cohabiter de manière harmonieuse. Ce fait exige une gestion plus rationnelle et plus imaginative. Une meilleure compréhension est bien sûr une condition préalable à des attitudes plus sensées. A réponse à ce défi lancé à l'échelon mondial, les moyens de communication sociale ont soulevé un intérêt considérable pour une meilleure prise de conscience par le public des problèmes relatifs à l'environnement.

La nécessité d'une éducation relative à l'environnement a été reconnue par les organismes internationaux à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972). La Conférence intergouvernementale de Tbilissi en 1977 constitue le point de départ d'une nouvelle période d'intérêt pour l'éducation relative à l'environnement qui était considérée comme un processus qui dure toute la vie et ayant un rôle essentiel dans la prévention et la solution des problèmes relatifs à l'environnement et d'importance vitale pour tous les membres de la société. Le sommet de Rio en 1992, la Conférence du Caire en 1995 organisé par l'UNESCO, ont manifesté un intérêt plus spécifique pour l'éducation relative à l'environnement.

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable en 2002 a réaffirmé le rôle de l'éducation environnementale pour aider à éradiquer la pauvreté à travers le développement durable. Le Sommet a mis l'accent sur la réorientation des approches en matière d'éducation vers l'éducation pour le développement durable. L'éducation pour le développement durable vise l'extension des espaces d'apprentissage incluant l'apprentissage non formel pour les organisations à base communautaire, la société civile locale et les lieux de travail. Elle inclut également l'éducation formelle notamment la formation technique et vocationnelle, la formation des enseignants, l'éducation supérieure et les inspections de l'éducation. Les organes politiques de décision doivent être visés pour requérir, non seulement des changements sur l'éducation environnementale, mais également une augmentation des acteurs.

Depuis lors, le nombre et les types d'activités ont augmenté de façon significative, spécialement au niveau national pour que les changements en matière d'éducation environnementale soient en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, spécialement les Objectifs 2 et 8.

Au Burundi, l'éducation environnementale en tant qu'activité de formation de la population est une activité assez récente. Mais la prise de conscience pour la protection de l'environnement date de l'époque coloniale.

En effet, la chasse aux fusils, les systèmes de pêches, et méthodes irrationnelles d'exploitation des ressources naturelles commençaient déjà à inquiéter l'administration coloniale qui a réagi en mettant en place une législation sur l'interdiction de la coupe et la vente du bois santal en 1923, l'organisation de la coupe et de la vente du bois de forêt en 1930, la protection des animaux en 1934, la réglementation de la chasse et de la pêche en 1937 et la création des Réserves Forestières de Bururi en 1951 et de Kigwena en 1954. Cela s'est accompagné des activités d'initiation à la lutte contre l'érosion par des haies antiérosives, la création des paddocks dans la région à vocation pastorale et la promotion des boisements communaux, etc.

Après la colonisation, on déplore le fait que des mesures de protection initiées à l'époque coloniale n'étaient suivies d'aucune action d'éducation et de sensibilisation systématique. L'atténuation des mesures policières, la non application de la législation en vigueur et la disparition de la chicote ont favorisé la dégradation de l'environnement d'une manière accélérée.

Dans les années 70, le trafic effréné de toute une gamme d'espèces animales et végétales et la disparition de plusieurs espèces qui ont suivi ont suscité l'attention de plusieurs scientifiques qui ont suggéré des mesures de protection de certains sites vulnérables au Burundi. En effet, le symposium forestier de mise en réserve de certains sites privilégiés du Burundi en 1973, le colloque sur la préservation de la nature au Burundi en 1975, le séminaire des cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du développement Rural ont recommandé l'amélioration de l'Environnement au Burundi. C'est en 1978 que le Burundi a manifesté sa volonté de sensibiliser la population en proclamant l'année de l'arbre. Deux ans après, en 1980, il y a eu création de l'Institut National la Conservation de la Nature (INCN).

Mais jusque-là, l'environnement n'était pas encore perçu dans sa globalité comme une préoccupation nationale. Les pratiques agricoles, le surpâturage et l'urbanisation ont continué à perturber l'environnement à un rythme accéléré. C'est en 1989, que le Burundi s'est engagé une fois pour toute vers la voie de l'Education environnementale par la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement. En même temps, l'INCN qui ne s'occupait que de la conservation de la nature est devenu l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) muni de deux départements, l'un chargé de la gestion des aires protégées et l'autre chargé de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education Environnementales. C'est à cette même année que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'est doté d'une Direction Générale de la Vulgarisation.

A cette époque le besoin d'élaboration d'un document de politique pour guider les interventions environnementales s'est fait sentir. Le Burundi a ainsi élaboré en 1992, la Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB) et son Plan d'Action Environnementale (PAE) qui a demeuré le seul document de politique en rapport avec l'environnement jusqu'en 2000, après son actualisation en 1997.

C'est en 1995, que l'INECN a élaboré le document de Concept d'Education Environnementale au Burundi qui reste jusqu'à présent, probablement le seul guide pour toutes les interventions en rapport avec l'éducation environnementale. En même temps, le Burundi s'est associé aux autres nations du monde en ratifiant les traités régionaux et internationaux en rapport avec l'environnement dont les plus importants sont notamment la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention de Lutte contre la Désertification (CCD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).



C'est dans le cadre de ces conventions que d'autres documents de politique sur l'environnement ont vu le jour notamment la Stratégie Nationale et un Plan d'Action Nationale en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB) en 2000, la Stratégie de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques élaboré en 2001, le Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Dégradation des Terres en 2003, la Stratégie Nationale et un Plan d'Action Nationale en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique (SNPA-RC) en 2004 et le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques en 2007.

La SNEB et les documents de politique élaborés au titre de ces conventions ratifiées par le Burundi mettent en relief l'éducation environnementale et la sensibilisation comme stratégie pour susciter la prise de conscience pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Ils mettent tous en relief la nécessité d'avoir une politique et des programmes clairs en matière d'éducation environnementale.

## **II.2. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU BURUNDI**

### **II.2.1. Cadre politique**

Le Burundi est convaincu de la nécessité de l'éducation environnementale pour une prise de conscience de tous les partenaires, y compris les communautés locales et leur implication dans la sauvegarde des ressources naturelles. Cette importance d'éducation environnementale transparait à travers les différents documents de politique constituant le pilier pour la gestion de l'environnement.

- ***Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté***

Le document de Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), trace la stratégie environnementale du gouvernement qui permet de consolider le nécessaire lien entre la sauvegarde de l'environnement et le développement. Cette stratégie est bâtie sur les axes notamment le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières, la promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles, la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles (SP/REFES, 2006). Dans le cadre de l'éducation environnementale, le CSLP préconise que le gouvernement concentre ses efforts sur les actions suivantes :

- informer et former toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des ressources naturelles;
  - équiper et former les spécialistes en matière de maîtrise de l'eau;
  - former et équiper la police de l'environnement;
  - appuyer et accompagner les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles;
  - élaborer des programmes de sensibilisation pour promouvoir la villagisation.
- ***Politique Sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme***

La Politique Sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MINEEATU) est construite sur 4 piliers à savoir la promotion d'une gestion coordonnée de l'environnement; la gestion rationnelle des terres, des eaux, des forêts et de l'air, la préservation des équilibres écologiques, la conservation de la biodiversité et la promotion du secteur touristique. A travers cette politique sectorielle, le ministère s'est fixé le mandat d'éduquer, former et informer toutes les couches de la population sur les réalités environnementales du moment, notamment en matière de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en matière de pollution du milieu et de réglementation de l'environnement.

Pour y arriver, la politique sectorielle préconise l'implication de la population dans les actions de défense de l'environnement à travers les objectifs suivants:

- Elaboration d'un programme d'éducation environnementale ;
- Elaboration des outils d'application des programmes ;
- Promotion de l'éducation environnementale dans l'enseignement ;
- Amélioration des connaissances des populations en matière de l'environnement.

- ***Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB)***

Le document de Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB) est bâti autour des axes principaux à savoir la gestion coordonnée de l'environnement, la gestion des terres et des eaux, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, les industries et le commerce, l'habitat humain et la santé, le patrimoine naturel, culturel et le tourisme, et la recherche et la communication. Pour ce dernier axe, la SNEB préconise l'éducation, la formation et la communication pour promouvoir l'information et la conscience environnementale des populations à travers des objectifs suivants :

- augmentation du niveau d'instruction générale, y compris celui des femmes ;
- amélioration du degré de conscience des problèmes d'environnement, de population et de développement durable ;
- diffusion des connaissances de base en matière d'hygiène, de nutrition, d'environnement domestique, de planification familiale ;
- diffusion des connaissances professionnelles, scientifiques et techniques qui appuient les secteurs d'activités favorables au développement durable et favorisent de meilleures pratiques, un usage plus parcimonieux des ressources, une réduction des impacts négatifs sur l'environnement (technique, normes et règlement, code de bonne conduite) ;
- Promouvoir des valeurs et comportements favorable notamment par une formation des agents de développement à l'approche participative.

- ***Politique forestière***

La Politique forestière précise les grandes orientations en vue de renverser la tendance de dégradation des ressources forestières. Dans le domaine des formations naturelles, les axes de stratégies privilégiés sont les suivants ; développer l'agroforesterie autour de la forêt naturelle pour limiter les pressions sur les espèces floristiques, concevoir et mettre en œuvre les projets générateurs de revenus tel que le petit élevage en vue de limiter les pressions sur les espèces faunistiques, impliquer les populations et l'administration locales dans la gestion des formations naturelles, améliorer la connaissance des richesses que regorgent nos parcs et réserves, encourager l'introduction des espèces floristiques d'intérêt scientifique et/ou économique dans les exploitations familiales, rendre la forêt attrayante au tourisme. Concernant les boisements artificiels, les stratégies envisagées sont notamment la planification de l'extension de l'espace boisé sur les terres encore vacantes, l'adaptation de la sylviculture aux besoins réels de la population, la promotion de l'agroforesterie ; la décentralisation de la gestion des boisements, la promotion de la recherche forestière et la domestication des essences ; la réduction à tous les stades de la filière des pertes dues à des défauts d'organisation et à des techniques peu rentables.

- ***Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau***

La Politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau a comme objectif global de garantir la couverture des besoins en eau de tous les usagers de l'eau par un développement harmonieux des ressources en eau nationales.

Elle s'articule autour des principaux axes à savoir l'accès de la population à l'eau potable, l'accès du monde rural à l'énergie hydro-électrique, l'utilisation accrue et rationnelle des ressources en eau pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population, la protection durable de la ressource eau, l'amélioration des mécanismes de coordination et le renforcement des capacités de gestion du secteur de l'eau.

Cette politique préconise une sensibilisation de l'administration à tous les niveaux, des privés et de la population à la perception de la valeur réelle de l'eau à travers :

- un renforcement des capacités des structures existantes des régies communales de l'eau pour mieux assurer l'entretien et l'exploitation des infrastructures hydrauliques;
- une éducation environnementale en insistant sur l'hygiène de l'eau et l'assainissement du milieu ;
- la promotion d'une solidarité mutuelle pour concilier les aspects marchands et sociaux pour permettre aux populations à faibles revenus d'accéder à l'eau potable.

• ***Politique Nationale de Diffusion des Energies Renouvelables***

La Politique Nationale de Diffusion des Energies Renouvelables au Burundi comprend des objectifs suivants :

- Faciliter l'accès d'une plus grande partie de la population aux sources d'énergie moderne ;
- Fournir de l'énergie en quantité et en qualité suffisante pour les activités artisanales et industrielles ;
- Satisfaire les besoins domestiques essentiels en énergie tout en veillant à la sauvegarde de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, ce document de politique préconise entre autre action d'information et de sensibilisation de la population en vue d'une large adoption de nouvelles technologies de l'énergie solaire notamment pour l'éclairage et la cuisson. Il préconise également la sensibilisation des importateurs sur les prototypes des équipements en énergie solaire en particulier, et en énergies renouvelables, en général, adaptés aux besoins de notre population.

• ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique***

La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB), a consacré l'objectif 10 à la « Conscientisation sur l'importance de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que leur prise en compte dans les programmes d'enseignements ». Cet objectif tend à favoriser la sensibilisation à tous les niveaux sur les comportements à adopter envers la biodiversité. Il met en exergue l'éducation qui est le seul moyen à long terme de modifier les mentalités. Ainsi, la SNPA-DB donne trois orientations suivantes :

- Mettre à la disposition de la population des données relatives aux éléments constitutifs de la biodiversité ;
- Inciter la population et d'autres secteurs de production à s'impliquer dans les activités de protection de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources génétiques ;
- Favoriser les mesures d'accompagnement qui consistent en la vulgarisation, l'éducation et la sensibilisation du public sur les textes de lois.

- ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique***

Dans le but d'opérationnaliser la SNPA-DB, le Burundi a élaboré la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique. Ce document de politique met en exergue les orientations suivantes :

- Formation continue des ressources humaines en matière de biodiversité et en matière d'éducation et de sensibilisation ;
- Intégration des concepts en rapport avec la biodiversité dans les curricula scolaires et extra-scolaires ;
- Mise sur pied d'un cadre d'échange d'expérience en éducation et sensibilisation ;
- Renforcement des outils d'éducation et de sensibilisation ;
- Création d'un organe de coordination des interventions en rapport avec l'éducation environnementale ;
- Implication des communautés locales dans la gestion de la biodiversité et dans la formulation des thèmes prioritaires d'éducation et de sensibilisation.

- ***Stratégie de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques***

La Stratégie de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques met en exergue la nécessité de satisfaire des besoins de la population en produits ligneux et la protection de l'environnement. Elle préconise, pour ce faire, la sensibilisation de tous les partenaires, y compris l'administration territoriale pour l'accroissement de la production forestière. La même stratégie préconise également informer les industriels sur les procédés les moins polluants et sensibiliser le public sur la gestion des déchets solides et des eaux usées.

- ***Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)***

Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) est bâti autour de 14 options prioritaires dont 6 articulées essentiellement sur la formation, l'éducation et la vulgarisation des méthodes d'adaptation aux changements climatiques à savoir :

- Former et informer les décideurs et les autres parties prenantes, y compris les communautés locales sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique ;
- Identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions du climat ;
- Identifier et vulgariser les techniques améliorées d'utilisation du bois et les énergies nouvelles renouvelables ;
- Vulgariser les cultures vivrière à cycles courts et celle résistante à la sécheresse ;
- Identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse ;
- Vulgariser des techniques de collectes des eaux de pluies pour des usages agricoles ou ménagers.

- ***Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres***

Dans le but d'utilisation rationnelle des terres et d'atténuer les effets de la sécheresse, le Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres préconise les actions d'éducation environnementale suivantes :

- Sensibiliser la population sur les méfaits des feux de brousse ;
- Sensibiliser la population sur la prise en charge des infrastructures de drainage et d'irrigation ;
- Mettre en place des systèmes de diffusion de l'information auprès de la population ;

- Former et sensibiliser la population sur les problèmes de dégradation des terres.

- **Cadre National de Biosécurité (CNB)**

Le Burundi possède également un Cadre National de Biosécurité. Cela constitue un cadre privilégié pour le contrôle des organismes génétiquement modifiés. Le CNB considère que l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations doivent s'inscrire parmi les activités principales à mener en matière de biotechnologie pour leur permettre de choisir en connaissance de cause, indiquer leurs préférences lors des processus de décisions et de se responsabiliser des interventions. Le CNB préconise que l'information de tous les acteurs, des décideurs aux communautés, pourra se faire à travers les actions suivantes :

- Informer tous les acteurs sur les OGM et le Protocole sur la biosécurité à travers des ateliers de consultations selon les groupes cibles ;
- Valoriser les outils et les stratégies de diffusion de l'information notamment les services de sensibilisation et d'éducation environnementale, les médias, etc. ;
- Mettre en place un centre d'échange en biosécurité dans la diffusion des informations au public;
- Mettre en place un système organisationnel permettant au public à avoir accès aux informations sur les dossiers techniques et aux résultats d'analyse des risques ;
- Intégrer les concepts de biotechnologie moderne dans les curricula scolaires et universitaires

## **II.2.2. Cadre légal**

- **Cadre légal national**

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, la République du Burundi s'est dotée des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont les plus importants sont le Code Foncier (1986), le Code Forestier, (1985) et le Code de l'Environnement adopté en 2000. Actuellement, le pays est en train de travailler sur certaines réformes comme l'actualisation et la mise en application de la loi foncière et de la loi sur la création et la gestion des aires protégées en visant la participation active des communautés de base.

Le Code de l'Environnement fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toute forme de dégradation, afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de lutter contre les différentes formes de pollution et de nuisances et d'améliorer les conditions de vie de la personne humaine, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes. En matière d'éducation environnementale, le code de l'environnement, en son article 31, stipule que le Ministre ayant l'environnement en charge, seul ou conjointement avec les autres Ministres habilités à cet effet, met en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux, de l'aménagement et de la conservation des sols et diffuse aussi largement que possible des renseignements et des connaissances concernant l'érosion des sols et les méthodes permettant de l'enrayer, tant au niveau des exploitations agricoles qu'à l'échelle des bassins versants, en soulignant l'importance des ressources en sols pour les populations et pour le développement national.

Le Code National de Conduite pour la Gestion des Pesticides, dans son article 33, prévoit que les services qui en ont la charge doivent promouvoir la création et le renforcement des réseaux permettant l'échange d'informations sur les pesticides par l'entremise des institutions nationales, des organisations internationales et des groupes du secteurs privés.

Le Code de Travail en vigueur stipule en son article 150, que le chef d'établissement doit se tenir informé des risques liés aux progrès technologiques et organiser la sécurité en conséquence par les mesures de préventions. Il est tenu d'organiser périodiquement une formation pratique à la sécurité et à l'hygiène au bénéfice du personnel embauché et de celui qui change de poste de travail.

- **Textes légaux internationaux**

Etant convaincu que la question de l'environnement est une préoccupation mondiale, le Burundi s'est associé aux autres nations de la planète Terre en signant et en ratifiant divers traités régionaux et internationaux en rapport avec l'Environnement. La ratification de divers conventions et initiatives aussi bien régionales qu'internationales contraint le Burundi à s'acquitter de ses obligations en mettant en œuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'éducation environnementale.

Dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), l'article 13 stipule que les parties doivent favoriser et encourager une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurent la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans des programmes d'enseignement. Cet article prévoit encore que les parties coopèrent avec d'autres Etats et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. En son article 17, la même convention stipule que les parties doivent faciliter l'échange d'informations, provenant de toutes les sources accessibles au public, intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévoit, en son article 6, que les parties doivent élaborer et appliquer les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques; faciliter l'accès du public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets; encourager la participation publique à l'examen des changements climatiques et de leurs effets et à la mise au point des mesures appropriées pour y faire face et à former le personnel scientifique, technique et de gestion. Ce même article stipule que les parties doivent mettre au point et échanger le matériel éducatif et le matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets et mettre au point et exécuter les programmes d'éducation et de formation, y compris par le renforcement des organismes nationaux et par l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts en la matière.

La Convention de Lutte contre la Désertification (CCD) prévoit, en son article 19, que les parties doivent former des vulgarisateurs et des membres des organisations rurales aux méthodes participatives de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles; encourager l'utilisation et la diffusion des connaissances, savoir-faire et pratiques des populations locales en adaptant les technologies écologiquement rationnelles et les méthodes traditionnelles d'agriculture et de pastoralisme pertinentes aux conditions socio-économiques modernes; dispenser une formation appropriée relative à l'utilisation des sources d'énergie de substitution afin de réduire la dépendance à l'égard du bois de feu; former des décideurs, des gestionnaires ainsi que du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse fournies par les systèmes d'alerte précoce, et de la production alimentaire; mettre au point des programmes participatifs pluridisciplinaires qui intègrent la sensibilisation aux problèmes de désertification et de sécheresse dans les systèmes d'éducation et dans les programmes d'enseignement extrascolaire, d'éducation des adultes, de téléenseignement et d'enseignement pratique.

## **II.2.3. Cadre institutionnel**

Au Burundi, il existe plusieurs institutions qui interviennent en éducation environnementale à savoir les autres institutions publiques, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et la coopération bilatérale.

### **II.2.3.1. Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a dans ses attributions la mission d'élaborer et vulgariser un programme national d'éducation environnementale. Ce mandat en rapport avec l'éducation environnementale est exécuté au sein de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN).

L'INECN, établissement public à caractère scientifique et administratif, est régi par le Décret n°100/188 du 05 Octobre 1989 portant organisation de l'Institut. Il est placé sous la tutelle du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions. La mission principale de l'INECN est d'assurer la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la nature. A cette fin :

- il collecte et interprète les données relatives au contrôle de l'état de l'environnement fournis par différents organismes tant nationaux qu'internationaux ;
- il fait respecter les normes environnementales pour lutter contre les pollutions de tout genre par un suivi administratif et judiciaire ;
- il crée, aménage et gère les parcs nationaux et réserves naturelles pour en assurer la pérennisation et l'exploitation à des fins touristiques ;
- il entreprend et encourage les recherches et mesures d'accompagnement pour le maintien de la diversité biologique ;
- il veille à l'application des conventions nationales et internationales relatives au commerce et échange de spécimens de faune et de flore sauvages ;
- il contribue à la promotion de l'éducation environnementale en collaboration avec les organismes et établissements concernés.

L'Institut comporte en son sein deux départements, l'un est chargé de l'aménagement et de la gestion des aires protégées et l'autre chargé de l'environnement, de la recherche et de l'éducation environnementales. C'est ce dernier qui a la mission nationale d'éducation environnementale.

Cette institution collabore avec trois autres directions générales du même ministère à savoir la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Génie Rural et de la Protection du Patrimoine Foncier (DGATGRPF), la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement (DGFE) et l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU). Ce sont ces institutions étatiques qui sont également des Points Focaux opérationnels des Conventions de Rio à savoir la Convention sur la Diversité Biologique pour l'INECN, la Convention sur les Changements climatiques pour l'IGEBU et la Convention de Lutte contre la désertification pour la DGFE.

### **II.2.3.2. Partenariat en matière d'éducation environnementale**

L'éducation environnementale exige l'intervention de plusieurs partenaires se situant au niveau des départements ministériels, du secteur public, des médias et des ONGs.

- **Institutions publiques**

L'éducation environnementale étant un domaine transversal, elle implique plusieurs ministères. Les ministères clés impliqués sont le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Energie et des Mines, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère des Finances, le Ministère des Transports, Postes et Télécommunications, le Ministère de la Santé Publique.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) est le Ministère en charge de l'élaboration et l'exécution des politiques agricoles (vulgarisation et recherche). Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) qui relèvent de la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricole (DGMAVA), constituent des instruments déconcentrés qui mettent en application, avec l'administration locale et les populations, les politiques en rapport avec l'agriculture et l'élevage. La DGMAVA dispose d'un Centre multimédia ayant la mission de la vulgarisation agricole. L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) est l'établissement public attaché au MINAGRIE spécialisé dans la recherche agronomique.

Le Ministère de l'Education Nationale comporte des institutions universitaires très impliquées dans les activités de recherche sur l'environnement. C'est à travers ce ministère que se fait la formation formelle en matière d'éducation environnementale.

Le Ministère de l'Energie et des Mines est impliquée d'une manière ou d'une autre dans la gestion de l'environnement. L'exploitation des mines et carrières a un impact très important sur les écosystèmes et la santé des populations. La REGIDESO et la Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales jouent en rôle important dans l'hygiène de la population à travers les activités de distribution de l'eau potable.

Le Ministère de l'Intérieur constitue un partenaire incontournable dans la protection de l'environnement et surtout dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales. Ce ministère a comme mission de gérer l'administration du territoire avec des capacités d'encadrer et de mobiliser la population jusqu'à la base, d'attribuer des terres domaniales, d'accorder l'agrément et de coordonner des interventions des ONG sur tout le territoire national et de réprimer les délits.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est également concerné par l'environnement. En effet, ce ministère qui a la mission de gérer les industries est mieux placé pour encadrer et sensibiliser les industries surtout celles qui polluent l'environnement. Ce ministère a aussi le devoir de mobiliser les populations contre le commerce des produits pouvant porter préjudices à l'environnement.

Le Ministère de la Sécurité Publique gère la Police de l'environnement. Cette police appuie le Ministère chargé de l'environnement dans les activités d'éduquer les populations à la sauvegarde de l'environnement et réprime les délits.

Le Ministère de la Santé Publique comporte un Département de la Promotion de la Santé, de l'Hygiène et de l'Assainissement qui joue un rôle important dans la sensibilisation des populations pour l'assainissement du milieu.

Le Ministère des Finances assure la mobilisation des ressources financières de l'Etat aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ainsi que l'ordonnancement de l'ensemble des dépenses de l'Etat. La quasi-totalité des dépenses effectuées dans la protection de l'environnement proviennent actuellement des finances de l'Etat.



- **Associations nationales**

En plus des Ministères et Institutions Publiques, plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales participent dans la mise en œuvre des politiques nationales de protection et de gestion des ressources naturelles.

Le mouvement associatif a véritablement vu le jour avec l'adoption du décret-loi du 18 avril 1992 portant cadre organique des associations sans but lucratif.

Actuellement le Burundi compte plusieurs associations nationales (Associations sans but lucratif, ASBL) oeuvrant pour la sauvegarde de l'environnement et les plus actives sont notamment :

- Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi, «ODEB» ;
- Association Femme et Environnement, «AFEB» ;
- Association Burundaise pour la protection des Oiseaux (ABO) ;
- Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi, « APRN-BEPB » ;
- Associations Protection de l'Environnement, «ENVIROPROTECT».

Les interventions de la plupart de ces associations se focalisent surtout dans l'encadrement et dans la sensibilisation des associations communautaires locales créées par les populations autour des activités de protection de l'environnement.

- **Organisations internationales et régionales et les bailleurs de fonds**

Dans la gestion de l'environnement, le Burundi est appuyé par des organisations internationales notamment le PNUD, la FAO, le PNUE et le FIDA. Ces organisations interviennent dans le monde rural avec des actions à plusieurs volets qui contiennent au moins un élément qui reflète une sensibilisation aux problèmes environnementaux. Il s'agit notamment des appuis aux projets agricoles, environnementaux et d'élevage. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) appui également des associations nationales oeuvrant dans la conservation de la nature.

D'autres agences internationales qui ont des missions en rapport avec la promotion de la santé comme l'OMS et l'UNICEF, intègrent dans leurs projets des aspects de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement et sont impliquées dans les actions d'adduction et d'aménagement des sources. La FNUAP s'est toujours investi à la sensibilisation aux problèmes environnementaux corollaires à une augmentation rapide de la population. En accord avec le Gouvernement, La FNUAP avait démarré un projet Information, Education et Communication en matière de population et d'environnement. Les actions de cette organisation étaient toujours dirigées vers le secteur éducatif formel et informel.

Concernant les bailleurs de fonds, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et la Banque Mondiale accordent des crédits surtout pour la définition des politiques en rapport avec l'environnement, le boisement, les projets agricoles et d'élevage. Au niveau de la vulgarisation, cette institution est pionnière de la méthode BENOR au Burundi.

Plusieurs initiatives régionales sont en train de naître en Afrique. Le Burundi fait actuellement partie de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). Cette dernière a déjà développé plusieurs activités d'encadrement pour la protection de l'environnement et le renforcement de l'enseignement formel. Le Burundi fait également partie du bassin du Congo dont l'objectif est de protéger les forêts du Bassin du Congo.

L'Initiative du Bassin du Nil, à travers le Projet d'Action Environnementale Transfrontière du Nil (NTEAP), intervient au Burundi dans les domaines suivants :

- Le renforcement institutionnels ;
- La conservation des terres, des forêts et de l'eau en faveur des communautés ;
- L'éducation environnementale et la sensibilisation ;
- La conservation des zones humides et de la biodiversité ;
- Le suivi de la qualité de l'eau.

- **Coopération bilatérale**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est soutenu par plusieurs pays dans un cadre bilatéral et multilatéral. L'INECN bénéficie de l'appui de plusieurs pays partenaires. Citons notamment la Belgique à travers l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles qui héberge le site Web en matière de biodiversité du Burundi.

## **II.3. INTERVENTIONS EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a dans sa mission l'éducation environnementale pour la bonne gestion de l'environnement et beaucoup d'actions ont été jusqu'ici menées avec un appui fort d'autres départements ministériels du secteur public, des médias et des ONGs.

### **II.3.1. Interventions au niveau du Secteur public**

Les ministères les plus impliqués en éducation environnementale sont le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MINEEATU), le Ministère de la Communication, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

#### **II.3.1.1. Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MINEEATU)**

La mission d'éducation environnementale est confiée à l'INECN. D'autres directions générales de ce ministère participent également à sensibiliser la population sur les différents problèmes environnementaux. Il s'agit notamment de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de Protection du Patrimoine Foncier et l'Institut Géographique du Burundi. L'éducation environnementale et la sensibilisation ont été faites à travers les actions suivantes:

- La production des documents de guide pour l'éducation environnementale ;
- La production des documents de sensibilisation ;
- La production des plans communautaires de conservation des aires protégées ;
- L'organisation des émissions radiodiffusées et télévisées et des ateliers d'informations ;
- La création et l'encadrement des Clubs Environnement dans les écoles secondaires ;
- La mise en place des mécanismes d'échange d'information en matière de l'Environnement ;
- L'introduction de l'éducation environnementale dans le curricula de l'enseignement formel.

- **Production des documents de manuels pour l'éducation environnementale**

Jusqu'au moment présent le «Concept d'éducation environnementale» élaboré par l'INECN en 1995 reste le seul guide pour mener des interventions en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation. Il donne également les différents groupes cibles et propose des thèmes environnementaux à aborder.

Les différents documents de politique en rapport avec l'environnement définissent également des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation à mener pour la protection de l'Environnement. Il s'agit des actions qui accompagnent d'autres activités en rapport avec le développement et la protection de l'environnement. Ces documents précisent rarement les groupes cibles concernés par les actions d'éducation environnementale.

- ***Production des documents de sensibilisation***

L'éducation environnementale a été également marquée aussi par la production des documents de sensibilisation, dont les principaux sont les suivants :

- Revue trimestrielle d'éducation environnementale « Kanyamanza »;
- Bulletin info-environnement ;
- Production des dépliants ;
- Bulletin « Environnement »;
- Bulletin « SOS-environnement »;
- Bulletin Scientifique de l'INECN en cours ;
- Bulletin hebdomadaire de l'IGEBU.
- 

La revue trimestrielle d'éducation environnementale «Kanyamanza» qui a duré deux ans (1995-1996) était destinée aux écoles secondaires essentiellement de province Gitega. Cette revue illustrée diffusait plusieurs messages en français sur la faune, la flore, la terre et l'eau, mais également le milieu humain. Elle avait un caractère distinctif de susciter l'attention des écoliers vers des actions concrètes de protection de l'environnement notamment par la plantation des arbres. Cette revue a été utilisée dans l'encadrement des clubs environnement.

Le bulletin info-environnement de l'INECN a duré seulement 16 mois et s'est arrêté au sixième numéro. Il était produit en français en 20 exemplaires. Les caractères distinctifs du bulletin étaient de fournir des informations scientifiques en rapport avec les espèces et les écosystèmes des aires protégées, les espèces en danger. Le bulletin info-environnement constituait aussi un cadre de diffusion des informations sur les conventions internationales en rapport avec l'environnement notamment la CDB, la CITES et la Convention RAMSAR. Ce bulletin était destiné aux scientifiques à travers la bibliothèque de l'INECN qui est jusqu'ici la seule bibliothèque environnementale riche du Ministère.

Plusieurs dépliants ont été depuis longtemps produits sur la protection de la biodiversité du lac Tanganyika et certaines aires protégées. Ces dépliants, écrits dans la seule langue française, donnaient des informations sur l'état de dégradation des écosystèmes et proposaient même des actions pour leur réhabilitation. Etant donné que la production était très limitée, seuls les scientifiques et les visiteurs étaient pratiquement les seuls groupes cibles.

Le bulletin «Environnement» du Ministère a duré 2 ans (2001-2002). Ce document assez volumineux constituait un recueil de plusieurs informations de types divers. Il fournissait des informations sur les actions du Ministère, les grandes recommandations issues des ateliers sur l'environnement. Il contenait également des articles scientifiques publiés par les cadres du ministère sur la faune, la flore, la terre et l'eau. Ce bulletin écrit en français était destiné aux administratifs et était diffusé dans tous les ministères, même à la Présidence de la République.

Le bulletin «SOS-Environnement » a duré également 2 ans (2004-2005). Ce bulletin très peu volumineux (2 à 5 pages) fournissaient des informations clés sur les problèmes de l'Environnement, les actions environnementales en cours, etc. Il était également produit en français et 27 bulletins ont été produits et diffusés dans les services du Ministère et sur le site Web du Clearing House Mechanism de l'INECN ([www.biodiv.bi](http://www.biodiv.bi)). Le bulletin était donc destiné au public instruit.

Le bulletin scientifique de l'INECN a été créé en 2007 et arrive à la 6<sup>ème</sup> numéro. Le bulletin est produit en français en 50 exemplaires avec chaque fois 5 articles. Le caractère distinctif du bulletin est qu'il diffuse des informations scientifiques issue des études faites sur la biodiversité nationale au point de vue écologique, systématique, éthnologique, socio-économique et culturelle, etc. Les articles publiés dans le bulletin proviennent des milieux scientifiques notamment les universités aussi bien nationales qu'étrangères et le Centre de Recherche en Biodiversité de l'INECN.

Il est donc destiné aux seuls scientifiques. Il est diffusé sur le site Web du Clearing House Mechanism de l'INECN (<http://bi.chm-cbd.net>) et dans les bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque de l'INECN ;
- Bibliothèque du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;
- Bibliothèque Centrale de l'Université du Burundi ;
- Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure ;
- Département de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture ;
- Archives Nationales.

L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU), à travers ses département de cartographie et de climatologie, est chargé de diffusion des informations à travers son bulletin hebdomadaire en rapport avec le climat et l'hydrologie utilisées pour les activités agricoles.

• ***Production des plans communautaires de conservation des aires protégées***

Depuis 2001, l'INECN a mis en place un système d'intégration des communautés dans la gestion des aires protégées autour des plans communautaires de conservation des aires protégées. Il existe actuellement deux plans communautaires élaborés pour les communautés riveraines du Parc National de la Kibira (à Bugarama et à Rwegura) mis en place dans le cadre du Projet Parc pour la Paix de la Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) (<http://bi.chm-cbd>). Il existe également quatre plans de conservation du Parc National de la Ruvubu élaborés dans le cadre du Projet d'Action Environnemental Transfrontière du Nil (NTEAP). Tous ces plans communautaires de conservation sont des documents élaborés sur base des diagnostics participatifs où les communautés locales ont été appelées à :

- Décrire le milieu dans lequel elles vivent, leur mode de vie, les atouts disponibles pour conserver l'aire protégée;
- Décrire et hiérarchiser les menaces de l'aire protégée et problèmes environnementaux du milieu environnant;
- Identifier les groupes cibles par rapport aux problèmes environnementaux ;
- Analyser et hiérarchiser les causes profondes de ces problèmes sur base de relation de cause à effet;
- Identifier des solutions sur base de l'arbre à problème;
- Définir des actions concrètes pour résoudre les menaces;
- Fournir des indicateurs, l'échéancier;
- Identifier les intervenants, y compris les communautés elles-mêmes ;
- Définir la code de conduite des communautés et autres acteurs dans la conservation de l'aire protégée.

A la fin de cet exercice d'introspection, les communautés connaissent avec exactitude les problèmes environnementaux qu'elles vivent et solutions appropriées. Elles connaissent désormais le rôle qu'elles doivent jouer pour atteindre les solutions.

- ***Organisation des ateliers d'information***

Chaque année, le Ministère anime, sur base des séminaires, des ateliers, des tables rondes, des symposiums et des expositions, de la semaine de l'environnement, des journées spéciales nationales et internationales dédiées à l'environnement pour éveiller la conscience du public sur la nécessité de la protection de l'environnement.

Lors des célébrations des fêtes, les autorités politiques et administrative, le président de la République, le ministre, les gouverneurs, etc. rappellent ou annoncent des prises de position politique sur les question environnementales d'intérêt national notamment l'interdiction des feux de brousse, l'importance de la couverture végétale, les problèmes d'hygiène et d'insalubrité, etc. C'est également l'occasion pour exprimer les prises de position dans les textes législatifs et réglementaires existants notamment le code de l'environnement, le plan directeur de l'eau, le contrôle de la pêche, l'interdiction de la chasse, la gestion des marais, etc. C'est aussi le moment d'inviter la population à participer à la protection de l'environnement à travers notamment des travaux individuels ou collectifs notamment le reboisement, protection des sources d'eau potable, etc.

Dans le cadre des projets environnementaux, des ateliers et des journées de réflexion sont organisées suivant les zones écologiques du pays où les communautés sont invitées à discuter sur les questions de l'environnement. De tels cadres sont organisés lors de l'élaboration des documents de politique pour impliquer les communautés locales dans leur élaboration. C'est le cas des ateliers régionaux organisés lors de l'élaboration de la Stratégie national et plan d'action en matière de diversité biologique, du Plan d'Action National sur les Changements Climatiques, etc.

- ***Organisation des émissions radiodiffusées et télévisées***

Les cadres des services techniques du ministère ayant l'environnement dans ses attributions élaborent des messages sur des problèmes environnementaux précis que les radios et la télévision font passer pour le grand public. De même, lors des événements importants en rapport avec l'environnement, les journalistes de diverses radios sont invités pour la couverture médiatique. Le ministère organise également des conférences-débats sur l'environnement et des ateliers d'informations radiodiffusées et télévisées sur des différents thèmes en rapport avec l'environnement. Le même ministère a créé un service au niveau du cabinet du Ministre chargé de diffuser des informations environnementales.

- ***Création et l'encadrement des Clubs Environnement dans les écoles secondaires***

La création des Clubs Environnement dans les écoles secondaires et leur encadrement vise à stimuler les milieux scolaires à s'intéresser aux questions environnementales. L'INECN encadre plusieurs clubs environnement au niveau des écoles secondaires avec comme objectifs :

- de développer la prise de conscience sur les problèmes environnementaux ;
- l'amélioration du savoir des élèves dans les domaines de l'environnement ;
- la collecte et la diffusion des informations sur l'environnement.

C'est dans ce cadre que plusieurs activités environnementales notamment des travaux d'entretien, des concours de dessins, des films, des débats et des chansons sur l'environnement sont organisés. Des formations des encadreurs des clubs-environnement, des projets d'élevage et de plantation d'arbres autour des écoles sont constamment soutenues dans le cadre des projets environnementaux initiés par l'IBN.

- **Organisation des concours sur l'Environnement**

Dans le cadre des projets environnementaux, des concours sont organisés à travers des dessins au niveau des écoles primaires et secondaires et des chansons au niveau des écoles et des communautés. Ce sont des occasions précieuses de sensibilisation et de mobilisation des groupes cibles vers la sauvegarde de l'environnement. Ces activités constituent aussi des opportunités pour évaluer le degré de compréhension des questions de l'environnement par les groupes cibles.

- **Centres d'échange d'information en matière de la biodiversité**

Dans le cadre du Partenariat belge sous la Convention sur la Diversité Biologique, la Burundi a mis en place un centre d'échange d'informations sur la Biodiversité (Clearing House Mechanism, CHM) qui donnent des informations sur la biodiversité nationale. Le CHM fonctionne comme un site web et édite des documents sur la biodiversité du Burundi. De plus, dans le cadre du Protocole de Cartagena de la même convention, le Burundi vient de mettre en place un centre d'échange sur la biosécurité (Biosafety Clearing House, BCH) en rapport avec les OGMs. Ces deux centres sont hébergés par l'INECN

- **Introduction de l'éducation environnementale dans le curricula de l'enseignement formel**

Le MINEEATU est convaincu que la formation formelle doit amener le futur décideur aujourd'hui en formation à agir pour développer un environnement salubre tout en collaborant avec une population sensible aux problèmes de l'environnement. Il a été constaté que l'enseignement intègre réellement l'éducation environnementale pour l'école primaire et l'école secondaire. Cependant, le constat est que la méthodologie mise en œuvre est telle que chaque discipline classique et chaque sujet sont étudiés sous l'aspect cognitif. Il n'y a pas d'insistance sur le changement de comportement dans le sens positif. Il était donc nécessaire de mettre en place des programmes sur l'éducation environnementale qui prennent en charge les aspects du savoir, du savoir-être et du savoir-faire pour que l'étudiant se sente responsable, averti et acteur positif en posant d'ores et déjà des actes favorables à l'environnement.

C'est dans cette optique que ce ministère, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, avec l'appui de NTEAP/IBN, vient de développer des modules d'éducation environnementale pour l'enseignement primaire et secondaire. De plus, ayant constaté qu'il n'existait pas de module d'Education environnementale au niveau tertiaire, ce même ministère, toujours en collaboration avec celui de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, vient d'élaborer un cadre de formation d'éducation environnementale et sensibilisation dans le bassin du Nil pour un apprentissage dans l'enseignement supérieur. Ce cadre n'est pas un cours mais un cadre de cours pour catalyser et servir de source dans la conception et l'élaboration d'un cours sur l'éducation environnementale et la sensibilisation dans le contexte du bassin du Nil.

### **II.3.1.2. Ministère de la Communication**

La Radio Télévision Nationale (RTNB) est au service du public. Elle fait passer des messages de sensibilisation élaborés par des services techniques de divers Ministères pour le grand public. Deux émissions hebdomadaires à la RTNB sont animées les mardi et vendredi dont «Dukingire ibidukikije».

Au Ministère de la Communication, le Projet Centre d'information, éducation et communication en matière de la population et de développement (CIEP) comprend dans ses activités le volet environnement.

### **II.3.1.3. Ministère de l'Education de l'Enseignement Primaire et Secondaire et Ministère de la Recherche Scientifique**

En collaboration avec le ministère en charge de l'environnement, le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est actuellement doté des modules d'éducation environnementale pour l'enseignement primaire et secondaire et d'un cadre de formation d'éducation environnementale et sensibilisation pour l'enseignement supérieur.

Ces modules et cadre constituent des opportunités pour épauler et orienter des leçons et des cours existants en rapport avec l'environnement. A l'école primaire, l'étude du milieu comprend des notions et des aspects environnementaux notamment les classes promenades pour observer les phénomènes naturels et les différentes activités humaines ayant des impacts sur l'environnement. Au niveau de l'école secondaire, les sujets environnementaux sont pris en charge dans les disciplines notamment la biologie, le français, le civisme, la géographie, la chimie et l'agriculture.

Au niveau universitaire, la Faculté d'Agronomie, Département de Biologie, Faculté de Géographie et l'Institut Supérieur d'Agriculture de Gitega de l'Université du Burundi et l'Université de Ngozi forment des étudiant sur des programmes relatifs à l'environnement et délivrent des diplômes d'Ingénieurs et de Biologistes. De plus, la Faculté des Sciences de l'Université du Burundi délivre des diplômes de DEA (Diplôme d'Etude Approfondie) pour les étudiants du troisième cycle dont les cours ont trait avec l'environnement.

### **II.3.1.4. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**

Depuis 1961, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a toujours préparé et diffusé des thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation en destination des agriculteurs et des éleveurs. L'année 1989 a débuté avec la naissance de la Direction Générale de la vulgarisation qui s'est vue confiée la mission de gérer tout le service national d'encadrement sur le plan administratifs, organisationnel, méthodologique et technique en collaboration avec tous les services concernées par la vulgarisation.

Actuellement, cette Direction générale, devenue, Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation, est représentées sur terrain par les Directions Provinciales de l'Agricultures et de l'Elevage (DPAEs). Ces derniers touchent les communautés par le biais des techniciens communaux, des assistants de zones et des moniteurs agricoles déployés sur les collines de recensement. Dans cette Direction Générale, des messages sont préparés et diffusés par le Centre Multimédia assez équipé.

### **II.3.1.5. Ministère de la Santé Publique**

La politique du gouvernement en matière de santé Publique a toujours été axée sur le principe de la médecine sociale et préventive visant la plus grande couverture sanitaire et l'amélioration de la qualité de la vie afin de permettre à la population de mener une vie économiquement et socialement productive. Les stratégies mises en place s'appuient sur une approche multisectorielle et communautaire intégrant les services curatifs, préventifs et promotionnels en vue d'offrir à la population des soins géographiquement et économiquement accessibles. Le Ministère de la Santé Publique s'est doté d'un Service National de Promotion de la Santé.

Une série de maladies liées à l'environnement ont été combattues par une gamme de programmes d'information, Education et Communication (IEC) en matière de santé qui avaient été développés au sein des structures administratives (Tableau 1). Ces actions d'IEC sont animées par des agents de la santé communautaire éparpillée sur toutes les collines de recensement du pays.

La sensibilisation se fait également à travers des comités d'hygiène, de santé et de sécurité au travail au niveau des hôpitaux et centres de santé par des techniciens de Promotion de la santé. Elle se fait également par diverses activités portant sur la journée mondiale de la santé qui est célébrée le 7 mars de chaque année.

**Tableau 1 : Structures et programmes de santé du Ministère de la Santé Publique**

| Structures | Programmes de santé   |
|------------|---|
| PEV        | Programme élargie de vaccinations   |
| LMTCC      | Lutte contre les Maladies Transmissibles et Carencielles                              |
| PNLO       | Programme national de Lutte contre l'Onchocercose                                     |
| USLS/MTS   | Unité Sectorielle de Lutte contre le Sida et les Maladies Sexuellement Transmissibles |
| MTN        | Maladies Tropicales Négligées (Bilharziose)   |
| PNLT       | Programme National de Lutte contre la Lèpre et la Tuberculose                         |
| PNLS/MST   | Programme National de Lutte contre le Sida  |
| PNSR       | Programme National pour la Santé de la Reproduction                                   |
| PSR        | Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance                                    |

### II.3.2. Interventions au niveau du Secteur des médias

Dans un pays où plus de 80% de la population est analphabète, les médias sont très importants dans la transmission des messages. C'est grâce à eux que la population pourra être informée afin d'adopter des comportements qui protègent l'environnement. Ainsi, trois types d'outils importants sont utilisés à savoir la presse audio-visuelle, la presse écrite et l'édition mais également les médias traditionnels.

- **Presse audio-visuelle**

La radio est particulièrement importante dans les pays comme le Burundi où la majorité de la population est analphabète et n'est pas en mesure de se payer un poste téléviseur. Ces dernières années, le gouvernement du Burundi a opté pour la libéralisation des moyens de communication. Cette volonté politique s'est traduite par une création de plusieurs radio privées qui assurent la relève de la radio nationale. Actuellement, la radio et la télévision constituent de meilleurs outils de sensibilisation et d'information à la large couverture du public dans le langage compris par toutes les couches de la population.

Les radios telles Radio Bonesha FM, Isanganiro, Radio Publique Africaine (RPA), Radio Scolaire Nderagakura et Radio Culture diffusent des émissions environnementales. La radio Isanganiro anime le « Magazine environnement » et la RPA anime « Ibidukikije ». Des émissions radiodiffusées et télévisées concernant les pièces de théâtres «NINDE» sont très importantes et restent attrayantes pour toute la population burundaise.

- **Presse écrite**

La presse écrite est relativement peu présente dans le domaine de sensibilisation du public. Un seul journal privé a été créé pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Il s'agit du mensuel «Notre Terre». Certains journaux tels que «Le Renouveau», «ABP Info», «Ndongozi», Arc-en-Ciel » publient sporadiquement dans leurs colonnes des articles environnementaux.



- **Médias traditionnels**

Au Burundi, les médias traditionnelles concernent essentiellement les théâtres et les chants organisés au cours des événements environnementaux importants notamment les journées nationales et mondiales dédiées à l'environnement. Ils sont particulièrement importants dans la formation pour le changement de comportement des populations.

Les chanteuses et danseuses de Rutegama diffusent des messages de protection de l'Environnement à travers la chanson «Dukingire ibidukikije» retenu comme hymne de la journée Mondiale de l'Environnement. De même, la journée nationale de l'arbre est marquée par la chanson « Terigiti », elle aussi saisie comme l'hymne de l'événement.

Plusieurs pièces de théâtre sont constamment jouées par l'Equipe « NINDE» de Giheta dans lesquelles des messages importants suivant des thèmes précis de l'environnement sont très écoutés par la population burundaise en Kirundi. De même, l'équipe Pilipili, sous l'encadrement de l'Association Herpétologique et Environnementale du Burundi (AHEB) joue des pièces théâtres en langue française souvent en rapport avec la gouvernance environnementale.

Dans le cadre des clubs environnement des concours de chansons et de pièces de théâtre sont organisés dans les écoles secondaires souvent avec le soutien des projets environnementaux notamment le Projet d'Action environnementale Transfrontière du Nil (NTEAP).

### **II.3.3. Interventions au niveau des organisations non-gouvernementales**

#### **II.3.3.1. Associations nationales (ASBL)**

L'agrément des organisations non-gouvernementales par le gouvernement du Burundi est un fait positif qui manifeste la volonté politique d'asseoir des structures nécessaires pour un développement social, culturel et économique durable. Depuis une décennie, le Burundi connaît une multiplication d'ONGs qui s'occupent de l'éducation et de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Ce sont ces structures qui acheminent constamment des informations au public.

La Maison de la Presse du Burundi s'est fixé la mission de formation des journalistes et la sensibilisation des communautés de base sur les questions environnementales, à travers les médias oraux et écrits. En collaboration avec l'Université de Makerere en Ouganda, la Maison de la Presse du Burundi a commencé en septembre 2002 une série de formation des journalistes en environnement. Plusieurs sessions de formation ont été déjà organisées et plus de 250 journalistes ont été formés ainsi plus de 200 administratifs sur le concept environnement-salubrité et santé. La Maison de la Presse organise des échanges avec des leaders de la population autour de thèmes clairs relatifs à l'environnement notamment les effets des pesticides et des sacs en plastics.

L'Association pour la Protection des Oiseaux au Burundi (ABO) produit et diffuse constamment des posters portant des messages de protection des espèces de faune et de flore en dangers au Burundi.

L'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN/BEPB) produit des documents de sensibilisation et organise des activités de sensibilisation des groupements riverains des aires protégées. Les séances de sensibilisation constituent des occasions pour la vulgarisation des meilleures pratiques notamment la vulgarisation des foyers améliorés, l'agroforesterie et l'apiculture.

L'Association Femme et Environnement encadre des groupements des femmes qu'elle sensibilise autour des actions de foresterie et d'agroforesterie. Elle produit et installe également dans des lieux publics des pancartes portant des messages de protection de l'Environnement.

D'autres Associations ODEB, RJEB, BIRATURABA, etc. ont dans leurs plans d'action des composantes sur l'environnement notamment l'évaluation environnementale et l'éducation.

### **II.3.3.2. Organisations non-gouvernementales internationales**

Plusieurs ONGs internationales telles Care International, Catholic Relief Service (CRS), Word Vision, Africare en collaboration avec le PNUD ont développé des programmes et des projets qui ont trait à la sensibilisation et l'éducation pour la gestion des ressources naturelles. Leurs plans d'actions concernent l'aménagement des bassins versants, l'amélioration des moyens d'existence de lutte contre la pauvreté.

### **II.3.4. Interventions au niveau des communautés religieuses**

Plusieurs communautés religieuses renferment des groupements des jeunes autour d'une idéologie religieuse (Scouts, Xaveri, etc.). Ces jeunes sont très actifs dans les activités d'assainissement de l'environnement mais également dans la promotion de l'habitat décent.

## **II.4. MECANISMES DE COLLECTE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION**

### **II.4.1. Collecte et diffusion d'information environnementale**

Pour susciter la prise de conscience des populations et leur engagement vers des actions concrètes de protection de l'environnement, l'éducation environnementale doit utiliser des informations variées notamment des données scientifiques sur l'environnement, des données sur l'économie, des données sur le mode de vie des populations, des décisions politiques, des textes légaux et réglementaires, etc.

Au Burundi, la collecte de ces informations utilise plusieurs outils notamment les études et enquêtes sur les différents aspects de l'environnement, sur les différents modes de vie des populations, les diagnostics participatifs sur divers secteurs et le Système d'Information Géographique. Les informations collectées sont diffusées à travers 4 canaux suivants:

- Informations livrées à travers les centres de documentation;
- Informations diffusées par voix orale par des animateurs ou éducateurs ou des médias;
- Informations diffusées à travers des expositions;
- Informations diffusées à travers des centres d'échange et des banques de données.

#### **• Centres de documentation et de diffusion de l'information**

Les centres de documentation et de diffusion de l'information les plus répandus au Burundi sont des bibliothèques qui contiennent des informations importantes sur l'environnement aussi bien national que mondial. Il convient de noter que les bibliothèques contiennent des documents écrits en langues étrangères. Les groupes cibles concernés par ces informations sont les cadres de l'Etat, les étudiants d'universités, les agents et cadres oeuvrant dans des projets divers.

Les bibliothèques les plus remarquables sont les suivantes :

- La bibliothèque centrale de l'Université du Burundi ;
- La bibliothèque de l'INECN ;
- La bibliothèque du MINEEATU ;
- La bibliothèque de l'ISABU ;
- La bibliothèque du Ministère de la Planification du Développement.

Les informations livrées dans des documents sont souvent sous forme de livres, rapports d'activités, affiches, dépliants, journaux, cartes, bulletins, revues, images satellitaires, etc. Elles donnent des informations à une personne qui a besoin d'avoir un comportement voulu par rapport à l'environnement. Elles constituent en outre des sources d'inspiration pour les éducateurs pour animer des séances d'éducation environnementale. Malheureusement, ces informations toujours en langues étrangères sont inaccessibles par les communautés rurales.

A côté de ces bibliothèques, il existe des services dont la mission a trait avec l'environnement et qui emmagasinent au jour le jour des informations importantes utiles pour l'éducation environnementale. Le tableau 2 donne des institutions et des informations importantes pour l'éducation environnementale.

- ***Diffusion des informations par voix orale***

Les informations diffusées par voix orale sont collectées dans des documents ou issues des observations sur terrain ou même de l'expérience propre des éducateurs ou des médias. Elles sont diffusées à travers des ateliers, des séminaires, des réunions, des radios ou télévision aux groupes cibles composés essentiellement par le grand public, les communautés locales, etc. Ces informations sont confectionnées très souvent en français et rarement en kirundi si les animateurs sont issus des institutions étatiques. Elles sont faites souvent en français et en kirundi par les médias et en kirundi pour les ONGs et associations nationales travaillant avec les communautés locales.

- ***Diffusion des informations à travers des expositions et des affiches***

Les informations diffusées à travers des expositions sont très rares au Burundi. En effet, le Burundi n'a pas encore un centre d'exposition des éléments de l'environnement notamment la biodiversité, pouvant jouer un grand rôle dans l'éducation du public, des étudiants et des écoliers. Le musée vivant de Bujumbura qui est essentiellement basé sur certains reptiles est très loin de jouer ce rôle. Les jardins botaniques et arboretums sont des innovations très récentes au Burundi qui doivent constituer à tout prix de centres éducatifs. Un autre constat est que les expositions avec des posters souvent faites au Burundi parlent de l'environnement étranger et rarement l'environnement burundais. Ce sont des posters envoyés au Burundi par des conventions et initiatives régionales et internationales dans lesquelles le Burundi est membre. Ces posters souvent écrits en français et en anglais sont exposés sur les murailles des enceintes des institutions environnementales probablement pour le seul groupe cible constitué d'agents et cadres des mêmes institutions. Les affiches sont peu utilisées au Burundi. On constate cependant des T-shirts qui portent souvent des écrits de sensibilisation sur des thèmes environnementaux donnés.

**Tableaux 2: Centres de documentation et de diffusion des informations environnementales**

| <b>Institutions</b>                            | <b>Types d'informations</b>   | <b>Périodicité</b>            |
|--|---|-------------------------------|
| INECN  | Données sur la pollution de l'eau, sur les aires protégées, les études sur la faune et la flore, les documents de politiques sur la biodiversité, la biosécurité, les données sur les conventions environnementales, les textes de lois sur l'environnement, etc. | Données constamment enrichies |
| DGEF   | Données sur les boisements, les études d'impacts, les données sur les terres, les marais, cartes thématiques, rapports sur les études d'impact, procédures d'études d'impacts environnementaux.   | Données constamment enrichies |
| IGEBU  | Données sur la climatologie et hydrologie, les données sur les changements climatiques, Cartes d'occupation des sols, couches cartographiques numérisées  | Données constamment enrichies |
| DGATGRPF                                       | Données sur l'Aménagement du Territoire   | Données constamment enrichies |
| ISABU  | Données sur les plantes cultivées, l'agroécologie burundaise, la pédologie, les ennemies des plantes, les données sur l'élevage, les systèmes de production, etc.   | Données constamment enrichies |
| ISTEEBU  | Données statistiques sur divers aspects de la vie nationale, banque de données sur l'économie, données sur les populations  | Données constamment enrichies |
| IRAZ   | Informations sur plantes cultivées, l'agroécologie burundaise, la production agricoles, etc.  | Données constamment enrichies |
| RTNB   | Archives des informations environnementales   | Données constamment enrichies |
| Université du Burundi                          | Données sur la faune, la flore, les écosystèmes, les sols, la géologie, la géographie, etc.   | Données constamment enrichies |
| Département des Eaux, Pêches et Pisciculture   | Données sur les pêcheries, les méthodes de pêche, la pisciculture, la dynamique des poissons  | Données constamment enrichies |
| Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage     | Données sur les productions agricoles et pastorale, produits phytosanitaires  | Données constamment enrichies |
| Ministère de la Planification du Développement | Données sur l'économie, rapports sur le développement durable, Données sur les études sur l'économie,   | Données constamment enrichies |
| Ministère de la Géologie et Mines              | Données sur la géologie et les mines  | Données constamment enrichies |
| Ministère de la Santé Publique                 | Données sur l'ampleur des maladies liées à l'environnement, données sur l'assainissement et l'hygiène, taux de mortalités liées à l'insalubrité de l'environnement  | Données constamment enrichies |
| Ministère de l'Intérieur                       | Données sur les populations, les plans de développement communautaires  | Données constamment enrichies |
| FAO  | Données sur la production agricole et le système d'alerte   | Données ponctuelles           |
| PAM  | Etude sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire   | Données ponctuelles           |
| OCHA   | Cartes thématiques sur les secteurs, GéoNetwork   | Données ponctuelles           |
| PNUD (BINUB)                                   | Images satellite de quelques provinces  | Données ponctuelles           |
| Observatoire urbain                            | BDD socio-économique et démographique de la ville de Bujumbura  | Données ponctuelles           |

- **Centres d'échanges d'information et banques de données**

Il existe beaucoup d'informations diffusées à travers des sites Web et des banques de données sur l'environnement burundais. Le tableau 3 donne en exemple des sites Web portant des informations environnementales du Burundi. Plusieurs banques de données ayant des informations nationales existent à travers le monde surtout dans des institutions européennes notamment les Banques des données de l'Institut Royal des Sciences Naturelles Bruxelles et du Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren sur la faune et la flore. Ces informations sont pourtant inaccessibles par manque des outils informatiques performants. Au niveau national, le Centre d'échanges d'information en matière de Biodiversité est le seul centre qui diffuse des informations à travers le site Web : <http://bi.chm-cbd.net>. Le Biosafety Clearing House (BCH) est un centre sur les OGMs qui vient d'être créée. La banque de données « BioDataBank » de l'INECN devrait aider les gestionnaires de la biodiversité à bien orienter les interventions.

**Tableau 3: Quelques sites Web nationaux et étrangers portant des informations pertinentes sur l'environnement au Burundi**

| <b>Sites Web</b>   | <b>Institution responsable</b> | <b>Types d'information du Burundi</b>  |
|--|--------------------------------|--|
| <a href="http://bi.chm-cbd.net">http://bi.chm-cbd.net</a>  | INECN                          | Informations sur la biodiversité nationale   |
| <a href="http://www.biodiv.bi">www.biodiv.bi</a>   | INECN                          | Informations sur la biodiversité nationale   |
| <a href="http://www.ntep.org">http://www.ntep.org</a>  | IBN                            | Données sur les eaux, la biodiversité, les zones humides, l'éducation environnementale, les meilleures pratiques environnementales, etc.   |
| <a href="http://biodiv.cbd.int">http://biodiv.cbd.int</a>  | CDB                            | Informations sur la biodiversité et la biosécurité du Burundi  |
| <a href="http://www.bi.undp.org/fr/environnement.htm">www.bi.undp.org/fr/environnement.htm</a>   | PNUD-Burundi                   | Rapport sur le projet objectifs du Millénaire au Burundi, Rapports sur le développement durable, Activités sur les changements climatiques |
| <a href="http://www.unccd.int/cop/reports/africa:national/1999/burundi-fr.pdf">http://www.unccd.int/cop/reports/africa:national/1999/burundi-fr.pdf</a>                  | UNCCD                          | Rapports sur la mise en œuvre de la Convention des nations Unies sur les Changements Climatiques   |
| <a href="http://unfccc.int/resource/docs/natc">http://unfccc.int/resource/docs/natc</a>  | UNFCCC                         | Rapports du Burundi sur les changements climatiques  |
| <a href="http://www.unitar.org/cwm/publications/cw.np/np_pdf/Burundi_National_profile.pdf">www.unitar.org/cwm/publications/cw.np/np_pdf/Burundi_National_profile.pdf</a> | UNITAR                         | Gestion des produits chimiques   |
| <a href="http://www.iucn.org">http://www.iucn.org</a>  | UICN                           | Statut des espèces de faune et de flore du Burundi   |
| <a href="http://www.fao.org/countryprofiles">www.fao.org/countryprofiles</a>   | FAO                            | Information sur les ressources naturelles, Economie, agriculture, foresterie, pêche  |

## II.4.2. Méthodologies et outils d'éducation environnementale

L'éducation environnementale, pour qu'elle soit efficace, nécessite des méthodologies adéquates et des outils performants. Les méthodologies et outils varient suivant les facteurs suivants :

- le problème environnemental auquel l'éducation doit s'attaquer ;
- le groupe cible concerné ;
- le comportement souhaité ou la technologie à vulgariser.

Ces méthodologies et outils permettent à un éducateur d'appréhender le problème environnemental dans toute sa dimension afin de susciter la prise de conscience du groupe cible et surtout de l'engager vers des interventions réelles sur terrain. Ainsi, pour un problème environnemental donné, nous pouvons envisager quatre types de méthodes suivantes :

- Un guide ou Manuel d'éducation environnementale et /ou de sensibilisation;
- Un guide environnemental (Code de conduite);
- Des exposés lors des ateliers, séminaires, réunions, etc. ;
- Des diagnostics participatifs ;
- Des émissions radiodiffusées et télévisées.

### • *Guide d'éducation environnementale*

Le guide d'éducation environnementale est un document à caractère didactique montrant comment éduquer et sensibiliser un groupe cible donné par rapport à un problème donné. Par exemple, un guide d'éducation environnementale sur l'assainissement de la ville de Bujumbura devrait être un manuel donnant des détails sur le problème d'insalubrité de la ville, les groupes cibles à sensibiliser, les outils à utiliser par groupes cibles (les médias, posters, camera, etc.), les messages pour susciter la prise de conscience, les messages pour vulgariser une technologie donnée. Ce document doit être clair simple pour que tout éducateur puisse l'utiliser. Afin d'agrandir la gamme des utilisateurs (les leaders des communautés, les autorités locales sur collines), ce document peut être produit en toutes langues utilisées au Burundi

Actuellement, le Burundi n'a aucun guide d'éducation environnementale. Le manuel d'éducation et de sensibilisation sur les changements climatiques n'a aucun caractère didactique et ne peut à ce faire être considéré comme un guide d'éducation environnementale ou de sensibilisation. Mais, il contient des informations utiles pour élaborer un guide d'éducation environnementale.

### • *Guide environnemental*

Un guide environnemental est un document simple écrit dans une langue accessible par le groupe cible. Le guide environnemental est considéré comme un code de conduite qui trace les détails sur le comportement que le groupe cible doit adopter. Par exemple un guide d'assainissement de la ville de Bujumbura serait un code de conduite des populations urbaines pour assainir la ville. Il peut montrer par exemple comment gérer les déchets solides. Ce sont des documents à distribuer aux groupes cibles qui les exploitent eux-mêmes.

Au Burundi, il n'existe pas des guides environnementaux élaborés pour des problèmes donnés de l'environnement. Cependant, dans le domaine de l'agriculture et de la santé publique, des guides sont produits traçant des comportements que les populations doivent adopter respectivement pour augmenter la production et pour garder des conditions améliorées d'hygiène.

- **Exposés lors des ateliers, séminaires, réunions, etc.**

C'est la méthode d'éducation environnementale la plus utilisée au niveau national. En général, les exposés sont confiés aux environnementalistes et peuvent toucher un ou plusieurs problèmes environnementaux. Dans la plupart de cas, les exposés sont faits en français avec comme groupes cibles les cadres et agents de l'Etat, les ONGs et associations nationales, des autorités de l'administration provinciale et communale et des partenaires de développement et des journalistes. Dans de rares cas, les exposés sont faits en Kirundi avec comme groupe cible les communautés locales.

En général, des exposés dans le secteur de l'environnement donnent des détails sur un problème donné et les groupes cibles concernés et proposent toujours des actions à mener. Les outils les plus utilisés sont des projections électroniques sur écran, des flipcharts. A la fin d'un exposé, et dans le but de casser son caractère magistral, le conférencier est appelé à partager les discussions avec les groupes cibles en répondant à certaines questions d'éclaircissement.

- **Diagnostic participatif**

Le diagnostic participatif est une méthode utilisée au Burundi dans plusieurs secteurs de la vie nationale, y compris le secteur de l'Environnement. Cette méthode est conduite par des spécialistes en animation rurale participative ou en Evaluation Rurale Participative. L'INECN compte beaucoup de cadres formés en la matière. Dans le secteur de l'environnement, la méthode a toujours consisté à amener les groupes cibles donnés à découvrir eux-mêmes des problèmes environnementaux qu'ils vivent et à définir des interventions qu'il faut mener. L'INECN a développé cette méthode au niveau des communautés riveraines de certaines aires protégées.

Cette méthode a double avantage. En effet, à la fin de l'exercice, la population est suffisamment informée sur les problèmes environnementaux et les actions nécessaires qu'elle doit mener pour résoudre ces problèmes. La conduite de cet exercice permet également à l'animateur de découvrir la situation réelle des communautés, leur niveau de réflexion et leur conception sur les problèmes environnementaux et la facilité pour les découvrir et y apporter des solutions. Cet exercice permet à l'animateur de savoir les besoins réels des communautés et leurs attentes sur lesquelles l'éducation environnementale peut se focaliser.

L'élaboration d'un plan communautaire de conservation sur base d'un diagnostic participatif est donc un cadre d'éducation, de formation et de sensibilisation des communautés amenées à découvrir elles-même leurs problèmes, à identifier les solutions appropriées et à définir leur place dans les interventions. Un plan communautaire de conservation est également un document contenant les interventions en matière environnementale et développementale selon les besoins réels des populations. Un plan communautaire de conservation est enfin de compte une source d'inspiration pour préparer des activités d'éducation environnementale et de sensibilisation des communautés, même aussi de vulgarisation des meilleures pratiques selon les besoins et les attentes des communautés.

Depuis 1991, la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation (DGMAV) a adopté la méthode participative avec une procédure de fonctionnement où le Paysan est considéré comme un partenaire qui doit participer au processus d'identification, de gestion et d'évaluation des actions d'encadrement. Elle a également mis en place un cadre d'encadrement sur base d'entité administrative pour permettre la vulgarisation. De plus, les DPAEs qui oeuvrent constamment sur terrain supervisent les techniciens communaux, les assistants de zone et les moniteurs agricoles. Dans le but de faciliter cette participation, la DGMAV a mis en place des liens formels et clairs avec les instituts de recherche (ISABU, Centre Vétérinaires, etc.) pour renforcer l'interface entre la trilogie Recherche-Vulgarisation- Famille Rurale.

- **Emissions radiodiffusées et télévisées**

Les émissions radiodiffusées sont fréquentes au Burundi et peuvent atteindre tous les groupes cibles du pays. Ces émissions sont faites dans toutes les langues parlées au Burundi quand les initiateurs sont les mêmes radios. Mais, quand les émissions sont issues de la couverture médiatique de certains événements, c'est surtout le français qui est utilisé. Les émissions environnementales télévisées sont rares du fait que le pays n'a qu'une seule radiotélévision. Les émissions lancées sont destinées aux populations aisées des villes capables de se procurer des postes téléviseurs.

## **II.5. GROUPES CIBLES EN EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Dans cette analyse, nous supposons que le groupes cible est toute personne, toute population ou groupe de population, tout service étatique ou privé, toute ONG nationale et internationale, etc. subissant directement ou indirectement les problèmes environnementaux et/ou pouvant intervenir au moment présent ou futur pour résoudre ces problèmes. Ainsi, cette analyse concerne deux aspects importants :

- Groupes cibles déjà touchés par les différentes interventions d'éducation environnementale et de sensibilisation au Burundi;
- Groupes cibles susceptibles d'être touchés par l'éducation environnementale.

### **II.5.1. Groupes cibles déjà touchés par des actions d'éducation Environnementale**

En suivant les méthodologies, les outils utilisés, les messages lancés et les langues souvent utilisées, l'éducation environnementale peut toucher beaucoup de populations ou se limiter à un groupe de population particulier. Cela conduit à distinguer deux types de groupes cibles à savoir un groupe cible large et un groupe cible spécifique. Ainsi, en analysant les interventions faites en matière d'éducation environnementale, on pourrait constater que plusieurs groupes cibles ont été atteints (Tableau 4).

- **Groupes cibles larges**

Au Burundi, la plupart des activités d'éducation environnementale touchent le public en général. En considérant que c'est la langue française qui est privilégiée, c'est surtout le public instruit (les populations intellectuelles, y compris les cadres et agents instruits du secteur public) qui est visé. C'est évidemment le public intellectuel qui est capable d'exploiter tous les documents, les bulletins, les informations publiées sur des sites web, de lire les textes de lois écrits en français, de suivre les exposés et les émissions faites en français. D'autres groupes cibles larges et non moins importants sont constitués par des communautés locales en général. Ces groupes cibles sont touchés quand l'éducation environnementale et la sensibilisation se font en Kirundi. Cela se fait quand la sensibilisation vise les populations rurales en tant que propriétaires des terres surtout à travers les médias ou lors des journées dédiées à l'environnement.

- **Groupes cibles spécifiques**

L'éducation environnementale touche également des groupes cibles spécifiques de plusieurs secteurs de la vie nationale. Dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, les agriculteurs et les éleveurs constituent des groupes cibles les plus visés par l'éducation environnementale, surtout dans le cadre de la vulgarisation agricole. Il n'est pas rare aussi que les pêcheurs soient aussi ciblés. Des actions rares concernent les apiculteurs, les journalistes, etc. Les décideurs politiques restent peu concernés par l'éducation environnementale du fait qu'ils sont considérés comme étant préalablement sensibilisés sur les questions de l'environnement. Dans le secteur de l'éducation nationale, les écoliers, élèves et étudiants, mais également les enseignants à tous les niveaux sont aussi touchés. Ils le seront de plus en plus avec les modules en cours sur l'éducation environnementale.



**Tableau 4: Groupes cibles souvent concernés par des interventions en matière d'éducation environnementale**

| <b>Intervenants</b>   | <b>Mode de diffusion</b>   | <b>Groupes cibles concernés</b>   |
|---|--|---|
| <b>SECTEUR PUBLIC</b>   |  |   |
| <b>MINEEATU</b>   |  |   |
| Production des documents de manuels pour l'éducation environnementale                   | Bibliothèques  | Cadres et agents instruits du secteur public  |
| Production des documents d'information  | Bibliothèques  | Décideurs, Cadres et agents instruits du secteur public, étudiants et professeurs, élèves, visiteurs scientifiques, Public intellectuel   |
| Production des plans communautaires de conservation des aires protégées                 | Bibliothèque, site web   | communautés locales, Cadres et agents du secteur publique, ONGs   |
| Organisation des ateliers, réunions et séminaires de sensibilisation                    | Exposés, échanges, discussion, conférences                                     | Cadres et agents instruits du secteur public, étudiants et professeurs, élèves, visiteurs scientifiques, communautés locales, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, apiculteurs, administrateurs communaux, les élus locaux, les exploitants des mines et carrières |
| Organisation des émissions radiodiffusées et télévisées                                 | Radios, télévision   | Public, communautés locales   |
| Création et l'encadrement des Clubs Environnement dans les écoles secondaires           | Documents, exposés   | Professeurs et étudiants des écoles secondaires   |
| Organisation des concours sur l'Environnement   | Dessins, chansons, jeux, théâtres  | Communautés locales, étudiants des écoles secondaires et élèves des écoles primaires  |
| Centre d'échange d'information en matière de la biodiversité                            | Site web, bulletins scientifique, Bibliothèques                                | Public instruit   |
| Introduction de l'éducation environnementale dans le curricula de l'enseignement formel | Modules  | Enseignants et élèves des écoles primaires, Professeurs et étudiants des écoles secondaires, Professeurs et étudiants des Universités   |
| <b>Ministère de la Communication</b>  |  |   |
| Emissions radiodiffusées et télévisées  | Radiotélévision nationale  | Public, communautés locales   |
| <b>MINEDUC</b>  |  |   |
| Cours et leçons, Modules en éducation environnementales                                 | Enseignement, Bibliothèques  | Enseignants et élèves des écoles primaires, Professeurs et étudiants des écoles secondaires, Professeurs et étudiants des Universités   |
| <b>MINAGRIE</b>   |  |   |
| Thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation agricoles                    | Radios, télévision, livrets en Kirundi, bulletin agricole, affiches en Kirundi | Agriculteurs et éleveurs  |
| <b>Ministère de la Santé Publique</b>   |  |   |
| Hygiène et assainissement   | Radios, télévision, livrets, affiches en Kirundi                               | Public, communautés locales   |
| <b>Ministère de la Sécurité Publique</b>  |  |   |
| Messages sur les catastrophes naturelles  | Radios, télévision   | Public, populations des zones vulnérables   |
| <b>SECTEUR DES MEDIAS</b>   |  |   |
| Presse audio-visuelle   | Radios, télévision   | Décideurs, Public, Communautés locales  |
| Presse écrite   | Journaux   | Décideurs, Public instruit  |
| Médias traditionnels  | Chansons, danses, théâtres   | Public, Communautés locales, agriculteurs, éleveurs   |
| <b>SECTEUR DES ONGs</b>   |  |   |
| Associations nationales (ASBL)  | Livrets en Kirundi, exposés, échanges, discussions, conférences                | Communautés locales, leaders des communautés locales, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, apiculteurs, Journalistes, Femmes   |
| Organisations non-gouvernementales internationales                                      | Documents, cartes  | Communautés locales, leaders des communautés, locales agriculteurs, éleveurs, pêcheurs  |

## II.5.2. Groupes cibles possibles concernés par l'éducation environnementale

Les groupes cibles possibles sont identifiés suivant les problèmes environnementaux connus au Burundi. Il existe ainsi :

- des groupes cibles spécifiques donc directement déductibles des problèmes environnementaux;
- des groupes cibles particuliers non directement déductibles des problèmes environnementaux.

### II.5.2.1. Groupes cibles spécifiques aux problèmes environnementaux

#### 1. Dégradation des terres

En se référant au tableau 5, on remarque que les décideurs et les différents planificateurs des secteurs de développement et de l'environnement sont très concernés par l'éducation environnementale. Leur sensibilisation est primordiale pour qu'ils s'impliquent dans le renforcement des capacités institutionnelles (mise en place des politiques, des plans, etc.) et le renforcement des capacités humaines. Les groupes ruraux ont un besoin pressant en renforcement des capacités.

**Tableau 5: Groupes cibles par rapport à la dégradation des terres**

| Causes de la dégradation des terres  | Groupes cibles spécifiques   |
|--|--|
|  | <b>Autorités à tous les niveaux</b>  |
| Pratiques culturelles inappropriées  | DPAE   |
| La persistance des pratiques pastorales inappropriées  | DPAE   |
| Manque d'une politique de maîtrise de la croissance de la population   | Décideurs politiques et planificateurs dans le secteur de la population                    |
| Manque d'une politique claire d'emploi en vue de développer d'autres activités alternatives à l'agriculture                        | Décideurs politiques et planificateurs dans les secteurs d'agriculture et de développement |
| Mauvaise affectation des terres  | Décideurs politiques et planificateurs dans les secteurs d'agriculture et de développement |
| Manque d'un plan d'aménagement du territoire   | Décideurs politiques et planificateurs dans le secteur de l'Environnement (DATTF)          |
| Faible niveau de formation des agri-éleveurs aux techniques d'intégration agro-sylvo-zootechnique                                  | - DGMAVA<br>- DPAE   |
| Insuffisance des capacités pour assurer la formation des formateurs et des éleveurs  | Direction Générale de l'Elevage  |
| Insuffisance de capacités pour l'actualisation et la vulgarisation du schéma directeur de l'élevage                                | Direction Générale de l'Elevage  |
| Faible maîtrise des méthodes conservatoires des eaux et sols par les populations   | MINEEATU, DGMAVA, DPAE   |
| Manque d'une structure de coordination de tous les intervenants dans la gestion et l'utilisation des terres                        | Décideurs politiques et planificateurs des terres  |
| Faible capacité des structures d'encadrement agricole et de recherche pour assurer la formation et l'encadrement des agri-éleveurs | - DGMAVA<br>- DPAE   |
| Manque d'une politique nationale de vulgarisation agricole adaptée   | - DGMAVA<br>- DPAE   |
|  | <b>Groupes ruraux</b>  |
| Défrichement des forêts à des fins agricoles   | Agriculteurs riverains des aires protégées et des boisements                               |
| Pratiques culturelles inappropriées  | Agriculteurs   |
| La persistance des pratiques pastorales inappropriées  | Eleveurs   |

## 2. Dégradation de la biodiversité

Le tableau 6, montre que les décideurs et les différents planificateurs surtout du secteur de l'environnement ont besoin d'être sensibilisés sur les questions pertinentes de l'environnement notamment le besoin d'élaborer des politiques, d'identifier des techniques et de renforcer les capacités humaines non seulement du personnel des institutions étatiques mais également des groupes ruraux. Ces derniers sont très concernés par l'éducation environnementale pour qu'ils changent de comportement face à l'environnement.

**Tableau 6: Groupes cibles par rapport à la dégradation de la biodiversité**

| <b>Causes de la dégradation de la biodiversité</b>  | <b>Groupes cibles spécifiques</b>   |
|---|---|
|   | <b><i>Autorités à tous les niveaux</i></b>  |
| Faibles capacités pour investir dans le secteur de foresterie   | DEF   |
| Manque d'une politique de promotion des énergies alternatives au bois-énergie   | Décideurs politiques, planificateurs des énergies   |
| Manque des techniques améliorées de valorisation des produits forestiers.   | DEF   |
| La création des boisements domaniaux et des aires protégées sans tenir compte des besoins des populations environnantes | DEF, INECN  |
| Manque de politique nationale sur l'introduction et la gestion des espèces exotiques envahissantes.                     | Décideurs politiques, INECN   |
| Manque de plans de réduction des espèces envahissantes dans les aires protégées   | INECN   |
| Méconnaissances des effets néfastes des plantes envahissantes par les populations                                       | INECN   |
|   | <b><i>Groupes ruraux, privés et ONGs</i></b>  |
| Faibles capacités pour investir dans le secteur de foresterie   | ONG, privés, communautés locales  |
| Feux de brousse   | Éleveurs, agriculteurs, pyromanes, Apiculteurs, charbonniers, chasseurs                                       |
| Braconnage  | Chasseurs, populations riveraines des aires protégées, pêcheurs   |
| Pollution de l'eau  | Industriels, Agriculteurs, éleveurs, Population urbaine, fabricants de l'huile de palme, fabricant des savons |
| Défrichement des forêts à des fins agricoles  | Agriculteurs riverains des aires protégées et des boisements  |
| Surpâturage en zone forestière  | Éleveurs riverains des aires protégées et des boisements  |
| Introduction des espèces exotiques envahissantes  | INECN, Pêcheurs, Agriculteurs, fleuristes de la ville de Bujumbura  |

## 3. Insalubrité de l'environnement humain

Les questions de l'environnement humain concernent les décideurs, les différents planificateurs de l'environnement, mais également les groupes cibles très larges comme les populations et le grand public (tableau 7).

**Tableau 7: Groupes cibles par rapport à l'insalubrité du milieu humain**

| <b>Causes de l'insalubrité de l'environnement humain</b>   | <b>Groupes cibles</b>   |
|--|---|
| Absence des latrines convenables   | SETEMU, Population urbaine, population des quartiers populaires, population rurale, administration pour les sites publics |
| Insuffisance de l'eau potable  | REGIDESO, Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales, administration                                     |
| Pollution de l'air très accentuée en milieu urbain et dans les centres de concentration des populations          | Industriel de la ville de Bujumbura, Population urbaine, encadreurs d'hygiène et d'assainissement, SETEMU                 |
| Déchets solides, les produits chimiques et pétroliers stockés  | Propriétaires des stations d'essences, Population urbaine, encadreurs d'hygiène et d'assainissement, SETEMU               |
| Eaux d'usages multiples contaminées par des décharges municipales et industriels                                 | Industriel de la ville de Bujumbura, Population urbaine, encadreurs d'hygiène et d'assainissement, SETEMU                 |
| Main d'œuvre non protégée contre les odeurs, poussières et les liquides toxiques dans certaines usines           | Main d'œuvre des usines et centres artisanaux, propriétaires des usines et centres artisanaux                             |
| Absence d'une politique de promotion de la propriété des populations, de l'habitat et des lieux de travail       | INECN, MINEEATU   |
| Insuffisance d'encadreurs d'hygiène et d'assainissement bien formés pour chaque quartier et dans chaque commune. | MINISANTE, SETEMU, INECN  |
| Insuffisance des réseaux d'évacuation des eaux usées   | SETEMU, INECN   |
| Insuffisance des moyens de la SETEMU pour éliminer les déchets solides et les ordures en zone urbaine            | Décideurs politiques, SETEMU  |

#### **4. Perturbations climatiques persistantes**

En matière de changement climatique, les décideurs et les différents planificateurs des secteurs de développement et de l'environnement sont très concernés par la sensibilisation. Comme il apparaît dans le tableau 8, leur sensibilisation est primordiale pour qu'ils s'impliquent dans le renforcement des capacités institutionnelles (mise en place des techniques, identifications des alternatives, etc.) et renforcement des capacités humaines aussi bien des institutions et des populations rurales.

**Tableau 8: Groupes cibles par rapport à la perturbations climatiques persistantes**

| <b>Causes liées à la non adaptation aux changements climatiques</b>       | <b>Groupes cibles spécifiques</b>  |
|---|--|
| Persistance des facteurs de dégradation des écosystèmes et des boisements | Décideurs, planificateurs de différents secteurs vulnérables, population   |
| Manque de technologie de maîtrise de l'eau                                | Décideurs, planificateurs de différents secteurs vulnérables, population   |
| Absence des énergies alternatives   | Décideurs, planificateurs de différents secteurs vulnérables, population   |
| Persistance des méthodes culturelles irrationnelles                       | Décideurs, planificateurs de différents secteurs vulnérables, agriculteurs |
| Insuffisance des moyens pour la promotion de l'élevage moderne            | Décideurs, planificateurs de différents secteurs vulnérables, éleveur      |

### II.5.2.2. Groupes cibles particuliers

Les groupes cibles particuliers sont des groupes cibles non directement déductibles des problèmes environnementaux comme les femmes et les jeunes. Les décideurs politiques sont également des groupes cibles particuliers ayant un rôle clé comme acteurs principaux pour orienter les interventions sur l'environnement et la relance du développement durable. Les groupes cibles particuliers concernent également le public en général englobant les transporteurs, les sportifs, les religieux, les étrangers, les voyageurs, etc.

#### • Education environnementale et la femme

Les femmes qui représentent 51,2% de la population et qui constituent 79% de la main d'œuvre nationale devraient être des partenaires privilégiés dans les actions éducatives en matière d'environnement. En effet, leurs activités dans le contexte traditionnel, juridique et socio-économique burundais, les prédisposent à jouer un rôle primordial au niveau de l'environnement écologique et familial. Le statut conféré à la femme est fonction de ses rendements en tant que cheville ouvrière de toute production agricole et des activités ménagères notamment la collecte du bois de feux, la santé familiale, l'hygiène de l'enclos, etc. Afin de mieux accomplir ces tâches, les femmes exploitent les ressources naturelles constituant la base du développement. La femme doit être donc considérée comme un groupe cible multidimensionnel à travers les aspects suivants :

- **La femme et les travaux agricole** : l'essentiel du temps de la femme est consacré aux travaux agricoles pour le défrichage, le labour, semis, sarclage, récolte, transformation et stockage. Elle est donc responsable du déclenchement des processus de dégradation des sols.
- **La femme, l'hygiène et l'assainissement** : La préparation des aliments, la recherche de l'eau, l'entretien de la maison et des latrines l'évacuation des eaux usées, etc. sont des activités qui incombent à la femme. Un grand nombre de maladies environnementales hydriques, parasitaires, d'intoxications alimentaires, du péril fécal sont imputables en grande partie à l'ignorance de la femme. Or, la participation de la femme aux séances d'éducation reste faible à cause de la lourdeur et de la pénalité des travaux domestiques.
- **La femme et le déboisement** : La consommation de l'énergie est couverte par le bois et ses dérivés à 95% et les principaux consommateurs sont les ménages avec plus de 90% (MINATTE, 2003). La régression constante des forêts est non seulement le résultat de l'expansion de l'agriculture mais également de la recherche du bois de chauffage. Ces deux activités qui grignotent sur les forêts sont en grande partie pratiquées par les femmes.
- **La femme et l'éducation des enfants** : En tant que mère, la femme est à la base d'un capital humain physiquement et intellectuellement apte à protéger ou à détruire l'environnement. Comme elle est le pilier de l'éducation des enfants, la femme transmet toutes les pratiques de l'exploitation de la nature véhicule des messages d'hygiène et de préparation des aliments. En définitif, elle enseigne son savoir-faire qui est parfois contraire aux méthodes d'utilisation durable des ressources naturelles.
- **La femme et la démographie** : La femme joue un grand rôle dans la croissance démographique.

#### • Education environnementale et les jeunes déscolarisés

Pour un pays comme le Burundi où la non scolarisation, la déscolarisation, les déperditions et l'analphabétisme dépassent les limites minimales du possible, le constat est que le poids de l'ignorance provoque l'explosion des frustrations profondes d'un peuple. Bien que les efforts actuels du gouvernement soient manifestes dans la scolarisation des enfants et des jeunes, un fossé élargi par la guerre que le Burundi a connue depuis 1993 reste énorme.

Ce fossé se caractérise par la non scolarisation depuis le bas âge, le manque d'accès à l'enseignement supérieur la ratio étant de 65 étudiant pour 100.000 habitant en 1995, l'abandon de l'école. 90% de jeunes n'atteignant même pas le niveau secondaire de scolarisation (PNUD, 1996).

Les effectifs importants des déscolarisés surtout du primaire pourraient constituer un potentiel de travail et de protection de l'environnement remarquable. Or, aucun programme spécial d'encadrement en matière environnementale n'est mis en place pour récupérer cette jeunesse. Les 90% , en réalité recalés, se retrouvent désaxés, disposant de peu de technologie et héritent des pratiques ancestrales. Une grande partie frustrée et rebutée par les travaux champêtres avec des moyens de travail rudimentaire choisit l'exode.

- **Education environnementale et le public en général**

Le public en général englobe toute la population, les divers transporteurs, les divers groupes professionnels, les étrangers, les voyageurs, etc. La caractéristique distinctive de ce groupe est qu'il peut se sentir non concerné par des activités environnementales du pays. Ce groupe est concerné par des questions pertinentes notamment le cas de démographie, du système successoral burundais et l'habitat dispersé. La démographie galopante couplée au système successoral constitue une cause profonde de tous les autres problèmes environnementaux au Burundi.

## **II.6. CAPACITES EN MATIERE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

### **II.6.1. Capacités institutionnelles**

Les capacités en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation concernent l'existence des structures chargées de l'éducation environnementale ou susceptibles de jouer ce rôle et les équipement disponibles. Des Centres de documentation et de diffusion de l'information, des mécanismes d'échange d'information et l'existence des programmes d'études dans l'enseignement sont autant d'indicateurs des capacités existantes pour l'éducation environnementale au niveau des institutions. Le tableau 9 donne des informations y relatives.

**Tableau 9: Institutions d'éducation environnementale et équipements disponibles**

| INSTITUTIONS/DEPARTEMENT/SERVICE<br>CENTRES ETATIQUES  | OU | EQUIPEMENT<br>OUTILS, DISPONIBLE                       | ET | SITUATION   |
|--|----|--|----|-------------|
| <b>Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et des Travaux Publics</b>     |    |  |    |             |
| Cellule de Communication du cabinet du Ministre  |    | -  |    | -           |
| Département de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education environnementales de l'INECN |    | - Bibliothèque, Appareil photo numérique               |    | Insuffisant |
| Centre de d'échange dur la biodiversité de l'INECN   |    | Site web, Bulletin scientifique                        |    | Insuffisant |
| Centre d'Information Environnementale (CIE) de la DGEF   |    | SIG, Bibliothèque                                      |    | Insuffisant |
| Service de Promotion de l'Action environnementale de la DGEF                                   |    | Camera, appareil photo numérique, enregistreur         |    | Insuffisant |
| Département de Cartographie de l'IGEBU   |    | SIG  |    | Assez bon   |
| Département de Climatologie de l'IGEBU   |    | Bulletin hebdomadaire                                  |    | Arrêté      |
| <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage</b>  |    |  |    |             |
| Centre Multimédia  |    | Enregistreur   |    | Insuffisant |
| <b>Ministère de la Communication</b>   |    |  |    |             |
| RTNB   |    | Radio, Télévision et accessoires                       |    | Bon         |
| <b>Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique</b>                      |    |  |    |             |
| Facultés des sciences et de l'Agronomie  |    | Bibliothèques, matériels didactiques                   |    | Insuffisant |
| <b>Ministère de la santé Publique</b>  |    |  |    |             |
| Département de Promotion de la santé Hygiène et d'Assainissement                               |    | -  |    | -           |
| <b>SERVICES NON GOUVERNEMENTAUX</b>  |    |  |    |             |
| ONGs nationales  |    | Cameras, appareils photos numériques,                  |    | Insuffisant |
| Médias   |    | Radios, Camera, appareil photo numérique, enregistreur |    | Insuffisant |

## II.6.2. Capacités humaines

Au Burundi, il y a un nombre suffisant de cadres ayant une formation universitaire dans diverses disciplines nécessaires pour l'élaboration des programmes nationaux d'éducation environnementale et de sensibilisation (biologistes, géographes, mathématiciens, pédagogues, etc.) (Tableau 10). Ils oeuvrent dans les secteurs publics et privés. Toutefois, une formation complémentaire en matière de d'éducation environnementale est nécessaire pour affiner ces compétences.

Le renforcement des capacités pourrait concerner la spécialisation dans la confection des outils performants d'éducation environnementale et leurs utilisation mais aussi l'aptitude de conduire des séances de formation et de sensibilisation de différents groupes cibles.

**Tableau 10: Institutions ayant des services chargés d'éducation environnementale et le personnel disponible**

| INSTITUTIONS/DEPARTEMENT/SERVICE OU CENTRES ETATIQUES  | NOMBRE DE PERSONNES | QUALIFICATION                           | SITUATION   |
|--|---------------------|---|-------------|
| <b>Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et des Travaux Publics</b>     |                     |   |             |
| Cellule de Communication du cabinet du Ministre  | 1                   | 1 Géographe                             | Insuffisant |
| Département de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education environnementales de l'INECN | 3                   | 1 Biologiste, deux Ingénieurs Agronomes | Insuffisant |
| Centre de d'échange sur la biodiversité de l'INECN   | 1                   | 1 Biologiste                            | Insuffisant |
| Service de Promotion de l'Action environnementale de la DGEF                                   | 3                   | 1 Biologiste, deux Ingénieurs Agronomes | Insuffisant |
| <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage</b>  |                     |   |             |
| Centre Multimédia  | ?                   | -                                       | -           |
| <b>Ministère de la Santé Publique</b>  |                     |   |             |
| Service d'Assainissement et d'Hygiène  | -                   | -                                       | -           |
| <b>Médias</b>  |                     |   |             |
| Revue  |                     |   |             |

### II.6.3. Capacités systémiques

La création de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature avec un département chargé de l'éducation environnementale est la manifestation bien nette de l'importance que le Burundi attache à l'éducation environnementale. De plus, à travers sa politique sectorielle, l'éducation environnementale est saisie comme une stratégie de protection de l'environnement par le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions. Les différents documents de politique en rapport avec l'environnement (stratégies, cadres nations, plans d'action nationaux et programmes nationaux) comportent des orientations stratégiques axées sur l'éducation environnementale.

Le Code de l'environnement donne droit au Ministre ayant l'Environnement en charge, seul ou conjointement avec les autres Ministres habilités, à élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux de la gestion de l'environnement.

L'élaboration des modules d'éducation environnementale en enseignement primaire et secondaire et un cadre de formation pour l'enseignement supérieur par le Ministère chargé de l'environnement et celui chargé de l'éducation nationale traduit une collaboration bien nette entre ces deux départements ministériels.



## **II.7. CONTRAINTES POUR L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Les contraintes pour l'éducation environnementale et la sensibilisation sont ici considérées comme toutes les impasses, toutes les lacunes et tout climat non favorable qui empêchent le Burundi à s'attaquer d'une manière efficace et efficiente à l'éducation environnementale et à la sensibilisation de toutes les couches de la population. Ces contraintes concernent deux groupes importants notamment :

- les concepteurs et planificateurs de l'éducation environnementale, éducateurs, formateurs et vulgarisateurs en matière d'environnement ;
- les bénéficiaires répartis dans plusieurs groupes cibles.

### **II.7.1. Contraintes liées aux concepteurs, éducateurs, formateurs et vulgarisateurs**

En matière d'éducation environnementale formelle et informelle, les concepteurs, éducateurs, formateurs et vulgarisateurs se situent au niveau des institutions étatiques, des ONGs et associations nationales et au niveau des leaders des communautés.

#### **II.7.1.1. Contraintes au niveau des institutions étatiques**

Les institutions étatiques sont considérées comme des concepteurs mais également d'éducateurs en matière d'éducation environnementale. Les contraintes des institutions se situent à trois niveaux à savoir le niveau institutionnel, le niveau individuel et le niveau systémique.

- ***Contraintes institutionnelles***

- **Faible capacité des structures chargées de l'éducation environnementale**

Le Service d'éducation environnementale de l'INECN compte 3 cadres et un technicien. A lui seul, il est très loin d'élaborer des outils, des plans, des programmes et politiques pourtant indispensables pour démarrer les activités d'éducation environnementale et de sensibilisation. Ce Service n'a pas d'équipement qui lui permet d'accomplir sa mission. Il n'a pas de matériel pour collecter les informations nécessaires sur terrain, pour les traiter et les diffuser à travers divers canaux de communication.

La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement et la Vulgarisation Agricole (DGMVA) à travers 17 Directions provinciales de l'Agriculture et d'Elevage (DPAE) n'a pas des capacités suffisantes pour assurer la formation et l'encadrement des agri-éleveurs. Il n'a pas de politique nationale de vulgarisation agricole adaptée. La Direction Générale de l'Elevage souffre de l'insuffisance de capacités pour assurer la formation des formateurs et des éleveurs et l'actualisation et la vulgarisation du schéma directeur de l'élevage.

Au niveau de l'enseignement formel, les modules d'enseignement existent mais, il manque des équipements nécessaires pour permettre la communication facile (exemple : manque de Boîtes à images et autres outils didactiques). De plus, des formations complémentaires aux enseignants leur permettraient de bien appréhender la question de l'environnement, de bien manipuler les outils et en fin de compte de bien transmettre le message.

Le Ministère de la Santé Publique n'est pas suffisamment outillée pour appréhender toutes les questions d'hygiène et d'assainissement. Au niveau national, tous le personnel sanitaire devrait être mobilisé et impliqué dans l'assainissement de l'environnement en général et dans la gestion des déchets biomédicaux en particulier. Mais, l'absence d'une politique nationale claire en matière d'hygiène et d'assainissement handicape les interventions.

## **- Manque de coordination de différents acteurs**

Les actions d'éducation environnementale sont menées par le secteur public, secteur des médias et des organisations non-gouvernementales. Faute d'un cadre de concertation entre ces intervenants, on assiste à un éparpillement des efforts et un gaspillage de maigres ressources dont le pays dispose. La non coordination des messages sur terrain ne manque pas à désorienter les populations cibles.

Cette situation résulte également du manque de synergie entre les politiques sectorielles. Les différents départements ministériels agissent de façon isolée et cloisonnée. Des messages de sensibilisation peuvent être lancés pour la conservation des écosystèmes fragiles, comme les terres humides et marécageuses, au moment où un autre département ministériel est en train de vulgariser le drainage de ces zones humides pour l'agriculture.

Au niveau du partenariat en matière d'éducation environnementale, il n'existe pas de cadre précis de collaboration entre les ONGs environnementales et le Ministère ayant l'éducation environnementale dans ses attributions. L'absence de cadre d'échange entre intervenants limite les possibilités d'évaluation des activités d'éducation environnementale. La première responsabilité incombe à la structure nationale d'éducation environnementale qui n'a pas encore pris le leadership pour mieux cibler les priorités, guider et encadrer les interventions.

## **- Absence d'un cadre de discussion sur l'éducation environnementale**

Il y a un manque d'un cadre formel dans lequel les aspects sur le développement et les nouvelles stratégies sont partagés et discutés entre les parties prenantes. C'est dans ce cadre qu'on devrait identifier les priorités nationales en ce qui concerne la sensibilisation environnementale.

### **• *Contraintes liées aux capacités humaines***

Il existe une multiplicité d'initiatives d'éducation environnementale mais les résultats sur terrain laissent encore à désirer. La raison de cette situation est liée à l'insuffisance de capacités humaines dans la conduite des séances d'éducation environnementale, dans l'utilisation d'outils appropriés, de méthodologie de choix des thèmes et d'identification des groupes cibles. De plus, des mécanismes efficaces de collecte et de diffusion de messages ne sont pas maîtrisés.

## **- *Manque de plans et programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation***

Bien qu'il existe une structure d'éducation environnementale, il y a absence de politique, de plans et de programmes solides pour conduire des interventions d'éducation environnementale au niveau national. Ce sont d'ailleurs ces plans et programmes qui devraient être générateurs de thèmes d'éducation et de sensibilisation pour tous les intervenants. Dans les conditions normales, les plans et programmes de référence en éducation et sensibilisation devraient montrer :

- Les différents thèmes d'éducation et de sensibilisation;
- Les différents groupes cibles par rapport à un problème précis de l'environnement;
- Une méthodologie et des outils appropriés par groupe cible et suivant un problème environnemental donné.

### **- Manque d'un mécanisme d'évaluation des interventions d'éducation environnementale**

L'absence des plans et programme assortis d'indicateurs des résultats montre qu'il n'y a pas d'évaluation prédictive des connaissances acquises par les populations et du changement des comportements. Il n'y a pas, en effet, d'évaluation en cours et après les actions d'éducation et de sensibilisation entreprises.

### **- Lacunes dans l'identification des groupes cibles**

Il a été constaté que les groupes cibles sont identifiés sur base des problèmes vécus et que l'éducation environnementale se limite aux groupes cibles larges. Il a été également retenu que la langue française couramment utilisée constitue une barrière aux groupes cibles surtout ceux liés à l'environnement. Le manque d'une méthode appropriée pour identifier les groupes cibles fait finalement que les groupes cibles comme les femmes, les jeunes et enfants sont faiblement touchés. Or, la participation des femmes à la gestion de l'environnement est une priorité. En effet, dans la société burundaise, les femmes constamment attachées à la terre comme agricultrices jouent un rôle de premier plan dans la cellule familiale et sont plus disposées à changer de mode de vie. Elles communiquent davantage avec les enfants des familles. Notons que les enfants sont les gestionnaires de l'environnement de l'avenir. Il existent d'autres groupes cibles qui doivent subir des formations fortes en éducation environnemental en tant que formateurs des autres. C'est notamment les organisations non gouvernementales nationales et locales et les responsables des moyens de communication de messages positifs notamment les journalistes.

Les groupes particuliers comme les sportifs, les religieux, etc. sont peu touchés dans les activités d'éducation et de sensibilisation. Pourtant, ce sont des groupes cibles qui, une fois utilisés, leur image publique peut attirer l'attention sur ces questions environnementales-clés.

### **- Lacunes au niveau des outils appropriés en éducation et sensibilisation**

Les outils qui existent (la presse écrite, la radio, la télévision, le cinéma, les livres, posters, etc.) sont des auxiliaires incontournables en matière d'éducation et de sensibilisation. Ces outils sont localement peu développés et ne charrient pas d'une manière suffisante les messages relatifs à l'environnement. Ils ne sont pas adaptés à chaque groupe cible. Ces outils manquent d'utilisateurs bien formés dans le domaine de l'environnement pour les exploiter judicieusement. A cela s'ajoute le fait que les documents de politiques, les lois et les outils de sensibilisation sont en langue française non accessibles par les communautés locales.

### **- Lacunes dans la participation de toutes les parties prenantes**

Au Burundi, un éducateur environnementaliste prépare seul son message sur base des connaissances qu'il détient sur l'environnement. Au cours de son animation, il suppose que son groupe cible a besoin d'apprendre. Or, la meilleure façon d'éveiller la conscience est d'assurer la participation de toutes les parties prenantes. Il est d'importance capitale d'impliquer les communautés locales dans la formulation des thèmes prioritaires d'éducation et sensibilisation. Cela nécessite des méthodes diverses d'éducation environnementale et de sensibilisation. La manière la plus sûre et la plus rapide est d'apprendre de l'environnement en approchant les communautés locales (Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, apiculteurs, récolteurs, orpailleurs, chasseurs, pyromanes, fabricants, d'huile de palme, etc.) dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Utilisateurs et modificateurs de l'Environnement ;
- Détenteurs des connaissances distinguées sur l'évolution de l'environnement par rapport aux activités économiques et au mode de vie des populations ;
- Détenteurs des outils de gestion de l'environnement.

### **- Lacune dans la vulgarisation de meilleures pratiques et l'identification des alternatives**

L'éducation, la sensibilisation et la formation visent à changer les modes de vie des populations dans une perspective de développement durable. Elles doivent donc se refuser de se fonder sur la seule dimension environnementale mais toucher également les contextes sociaux, économiques et culturels. Il s'agit d'un authentique concept de bonne gouvernance qui suppose une compréhension des communautés et une capacité de les écouter. Cette manière de faire manque chez les éducateurs environnementalistes. C'est plutôt cette méthode qui devrait aider à découvrir les problèmes environnementaux que les différents groupes cibles vivent et à identifier des alternatives et meilleures pratiques à vulgariser lors des séances de sensibilisation. Cette façon de faire servirait également à casser la monotonie des messages de sensibilisation correspondant à une impulsion brutale et forcée des communautés vers des actions non concertées.

### **- Lacunes dans l'échange d'information et au niveau des mécanismes de diffusion de l'information**

Au Burundi, il y a peu de centres de documentation solides et riches et de centres d'échange d'information dans plusieurs domaines. Jusqu'à nos jours, des canaux d'échange d'information et d'expériences n'existent pas au niveau de la population à la base et au niveau de divers intervenants. Le processus d'éducation et de sensibilisation souffre du manque d'un cadre d'échange d'expérience en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés sur le terrain et cibler les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment.

Il y a également insuffisance des capacités humaines pour maintenir les mécanismes d'échange de l'information (site Web) mis en place dans le cadre de la coopération internationale. Plusieurs acteurs dans le secteur de l'environnement n'ont pas accès à l'Internet par manque d'outils informatiques et de la connexion.

### **• Contraintes au niveau systémique**

Au Burundi, l'environnement systémique non favorable constitue un handicap majeur pour les activités d'éducation environnementale et cela à trois niveaux :

- Manque d'un cadre favorable pour l'éducation environnementale;
- Manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs ;
- Manque d'un cadre financier favorable pour les interventions en matière d'éducation environnementale.

### **- Manque d'un cadre favorable pour l'éducation environnementale**

Les actions pertinentes d'éducation environnementale sont dispersées dans plusieurs documents de politique liée à l'environnement. Ils sont écrits dans un langage qui ne soit compris que par les seuls intellectuels et sont peu diffusés. De plus, les textes légaux sont des outils importants pour infléchir les pratiques menaçant les ressources naturelles en consacrant des aspects de conservation et de gestion de l'environnement. Cependant, ces lois ne sont pas suffisamment diffusées jusqu'aux communautés locales du fait qu'elles sont toutes écrites en français, donc non accessibles par toutes les populations.

De plus, la plupart de ces politiques et textes légaux ont été élaborés dans un cadre non participatif limitant ainsi l'implication des communautés dans la gestion de l'environnement. C'est pour cela que leur mise en application rencontre le refus des communautés locales du fait que leurs intérêts n'ont pas été tenus compte.

**- Manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs**

Les décideurs politiques ont été toujours considérés comme des personnes favorables pour la protection de l'environnement. Mais, il n'est pas rare de constater que certaines décisions peuvent aller à l'encontre de la protection de l'Environnement. Il est donc indispensable qu'il y ait des cadres appropriés pour susciter, chez les décideurs, une prise de décision favorable pour la protection de l'Environnement.

De plus, les planificateurs de l'environnement sont des décideurs clés à différents niveaux. Leurs décisions peuvent avoir des effets directs aussi bien positifs que négatifs. Des cadres de discussion entre les planificateurs sont nécessaires.

**- Lacune dans la mobilisation des finances**

Bien que considéré comme une stratégie dans la protection de l'environnement, l'éducation environnementale n'a pas encore bénéficié d'une attention particulière au point de vue financier de la part du gouvernement. De plus, le Burundi n'a pas encore assuré une bonne compréhension des bailleurs de fonds pour les impliquer suffisamment dans les différents projets d'éducation environnementale.

**II.7.1.2. Contraintes au niveau des ONGs et associations nationales**

**- Inefficacité des approches pour atténuer la pauvreté des populations**

Plusieurs approches dans l'encadrement du monde rural ont été initiées en agissant sur le bénéficiaires par tâtonnement. Dans la plupart de cas, les alternatives vulgarisées, les pratiques dites bonnes ou autres innovations introduites n'ont pas été à mesures de corriger les tendances négatives. Le constat est l'échec relevé en matière d'hygiène, d'assainissement et de l'environnement. Les communautés qui sombrent toujours dans la misère se voient fatiguer par les nombreux messages et séances répétitives sans innovation ni rentabilité. Ces approches d'essais-erreurs déstabilisent les bénéficiaires qui finissent par se rabattre sur leur savoir-faire empirique.

**- Insuffisance des capacités humaines au sein des ONGs et des associations nationales**

Les ONGs et les associations nationales souffrent de l'insuffisance de capacités humaines pour conduire des séances d'éducation environnementale, d'utilisation d'outils appropriés, de méthodologie de choix des thèmes et d'identification des groupes cibles. De plus, des mécanismes efficaces de collecte et de diffusion de messages ne sont pas maîtrisées. Les ONGs et associations nationales n'ont pas également des capacités pour développer des canaux d'échange et de diffusion d'information. Elles n'ont pas également des capacités nécessaires pour mobiliser les ressources financières.

**II.7.1.3. Contraintes au niveau des « leaders paysans » et des « encadreurs paysans »**

Les «leaders paysans» et les «encadreurs paysans» sont des encadreurs de base localisés dans plusieurs secteurs. Il s'agit des agents paysans considérés comme des paysans modèles capables de transmettre des connaissances au reste de la population. Au niveau agricole, ce sont des encadreurs agricoles et dans le domaine de la conservation de la nature ce sont des gardes forestiers. Dans le domaine de la santé, ce sont des encadreurs sanitaires. La principale contrainte au niveau des encadreurs de base est le faible niveau de formation des encadreurs de base. En effet, le niveau de formation des encadreurs de base ne dépasse guère la sixième année primaire. Ils reçoivent une formation sur le tas en très peu de temps et le principe de sélection ne prend pas en compte les capacités personnelles de charisme dans son entourage.

Ainsi, ce faible niveau de formation et cette procédure de leur choix handicapent les activités d'éducation et de vulgarisation. En effet, leur savoir, leur savoir-faire, leurs savoir-être ne leur permettent pas de bien appréhender :

- la logique paysanne, leur valeur culturelle, l'organisation du pouvoir, le mode de prise de décision ainsi que les différenciations économiques et sociales ;
- le fonctionnement du système de production de l'exploitation et de conservation dans leur ensemble et dans toutes leurs dynamiques ;
- l'évaluation de l'intérêt des bénéficiaires et de la rentabilité économique des messages transmis ;
- l'aptitude de communication sociale et du dialogue avec les ruraux ;
- la considération de tous les problèmes environnementaux dans leur ensemble et non de façon sectorielle.

## **II.7.2. Contraintes liées aux bénéficiaires d'éducation environnementale**

Au Burundi, les bénéficiaires dominés par des ruraux sont analphabètes donc psychologiquement et intellectuellement non préparés pour bien comprendre et agir rapidement. La prédominance des méthodes dirigistes dans les activités menées par les institutions étatiques ne favorisent pas la participation des populations rurales dans la prise de décision. Il y a également un manque d'outils adaptés à leur niveau pour les impliquer dans les différentes actions d'environnement. Les meilleures pratiques traditionnelles longtemps maîtrisées par les communautés ne sont valorisées. De plus, plusieurs groupes cibles pourtant intéressants en matière d'éducation environnementale sont très peu concernés par l'éducation environnementale notamment la femme rurale et la jeunesse déscolarisée. Dans l'ensemble, les contraintes liées aux bénéficiaires sont les suivantes :

- Prédominance de l'analphabétisme chez les bénéficiaires ruraux;
- Faible participation des communautés locales dans les activités de protection de l'environnement ;
- Non prise en compte des groupes cibles ruraux en éducation environnementale ;
- Manque de transfert des acquis de la recherche environnementale et de développement en milieu rural.

## **II.8. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

### **1. Faible capacité des structures chargées de l'éducation environnementale**

- Manque de plans et programmes spécifiques d'éducation environnementale et de sensibilisation ;
- Insuffisance d'outils appropriés en éducation et sensibilisation (radios communautaires, Dépliants, bulletins, etc.) ;
- Non maîtrise des méthodes non participatives d'identification de thèmes environnementaux et des groupes cibles;
- Méconnaissances de meilleures pratiques et alternatives à vulgariser ;
- Insuffisance des centres d'échange d'information et des mécanismes de diffusion de l'information ;
- Manque d'un cahier de charge des administratifs locaux en matière d'éducation environnementale.

## **2. Manque d'un cadre formelle de coordination des interventions en matière d'éducation environnementale**

- Faiblesse de coordination de différents acteurs en matière d'éducation environnementale ;
- Absence d'un cadre formel et opérationnel de discussion sur l'éducation environnementale ;
- Manque de l'harmonisation des messages diffusées aux communautés par divers intervenants en éducation environnementale.

## **3. Manque de mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux**

- Manque d'un mécanisme d'évaluation des interventions d'éducation environnementale ;
- Manque des mécanismes de collecte, de diffusion et d'échange d'informations et d'évaluation en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux ;
- Manque d'un cadre linguistique favorable pour l'éducation environnementale ;
- Manque de radios communautaires environnementales.

## **4. Faibles capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement.**

- Faible implication des hautes autorités politiques en matière d'éducation environnementale ;
- Manque de vulgarisation des lois et politiques en matière de l'environnement ;
- Manque d'harmonisation des messages à vulgariser ;
- Manque des capacités des autorités, des ONGs, des communautés locales, des femmes, des jeunes, des Batwa, etc. pour appréhender toutes les questions de l'environnement ;
- Manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs ;
- Manque de marketing environnemental ;
- Manque de politique sectorielle favorable pour l'éducation environnementale.

*C'est à tout cet ensemble de contraintes que la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation doit proposer des solutions adéquates et réalistes.*

### III. STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION

#### III.1. ELEMENTS DE STRATEGIE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET SENSIBILISATION

##### III.1.1. Vision nationale et objectifs

L'état des lieux fait sur l'éducation environnementale et la sensibilisation au Burundi révèle que des actions diversifiées ont été menées par les services publics, les ONGs, les médias et autres partenaires de développement. Cet état des lieux montre encore que ces actions restent insuffisantes et que le Burundi enregistre toujours une dégradation continue de l'environnement. Plusieurs contraintes et lacunes constituant une barrière à l'éducation environnementale ont été soulevées. Pourtant le Burundi reste convaincu que l'Education Environnementale est une stratégie pour préparer les populations à la prévention et à la résolution des problèmes environnementaux.

La question qui se pose est donc la suivante: *Comment forger une prise de conscience accrue de toutes les parties prenantes et susciter leur engagement effectif vers des actions concrètes de protection de l'environnement?*

Pour parvenir à préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures, le Burundi doit amener son peuple à acquérir:

- une conscience accrue sur les questions de l'environnement ;
- des attitudes qui limitent les causes directes et indirectes de la dégradation des terres, de la dégradation de la biodiversité, de l'insalubrité de l'environnement et des changements climatiques ;
- des connaissances approfondies et des compétences nécessaires à l'identification des solutions sur les problèmes environnementaux ;
- une motivation nécessaire pour participer activement à tous les niveaux dans des interventions de sauvegarde de l'environnement pour les génération actuelles et futures.

Cette politique d'éducation et de sensibilisation ne peut réussir que si tous les acteurs et les bénéficiaires sont convaincus et impliqués dans la protection de l'environnement. Ainsi, pour que la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale soit efficace, le Burundi doit se fixer une vision globale mais réaliste et intégrante ainsi que des objectifs clairs et concis. Cette vision nationale doit chercher à inverser la tendance de l'environnement en dégradation vers un environnement sain. Ainsi, la vision ci-dessous libellée est retenue pour le Burundi :

**Vision nationale** : *«Toutes les couches de la population éduquées, formées, sensibilisées et engagées à mener des actions concrètes pour une meilleure protection de l'environnement pour le bien-être des générations présentes et futures».*



### III.1.2. Axes stratégiques

Après la définition de la vision nationale, il est primordiale de bâtir des axes stratégiques fondés sur les lacunes et les contraintes mises en relief dans l'état des lieux. Ainsi, 4 axes stratégiques sont définis pour le Burundi :

- Renforcement des capacités des structures impliquées dans l'éducation environnementale;
- Mise en place d'un cadre de coordination de tous les intervenants en matière d'éducation environnementale;
- Mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux;
- Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement.

### III.1.3. Objectifs et orientations suivant les axes stratégiques

#### 1. Renforcement des capacités des structures impliquées dans l'éducation environnementale

**Objectif 1:** *Renforcement des capacités en matière de conception et d'utilisation des programmes, des outils de dissémination des savoirs et d'identification des meilleures pratiques.*

Au Burundi, il y a un manque accru des programmes, des plans, des guides, des codes de conduite et des outils appropriés à l'éducation environnementale. Ce sont ces instruments qui devraient guider les éducateurs à mener les activités d'éducation environnementale. Les outils qui existent (la presse écrite, la radio, la télévision, le cinéma, le livre, etc.) sont des auxiliaires incontournables en matière d'éducation et de sensibilisation. Ces outils nécessitent d'être développés pour qu'ils charrient suffisamment les thèmes relatifs à l'environnement en qualité et en quantité. Il y a également un besoin pressant que l'éducation environnementale se munisse des solutions alternatives et des meilleures pratiques capables de marquer un changement vers le développement des communautés.

Ainsi, le pays a besoin des ressources humaines en nombre suffisant et bien formées. Il s'agit notamment des cadres capables de concevoir des programmes, de former des techniciens, d'élaborer des stratégies d'approche dans le processus d'éducation et de sensibilisation. Le pays a également besoin des auxiliaires qualifiés pour l'action de sensibilisation et ceux-ci comprennent les gardes forestiers, des gestionnaires des aires protégées, des vulgarisateurs, des encadreurs d'hygiène et d'assainissement et autres agents de terrain tels que les agronomes et les vétérinaires. Des capacités sont aussi nécessaires au niveau des ONGs, associations nationales et dans l'administration locale.

La formation pourra porter sur les méthodes de concevoir des programmes et des outils appropriés, d'identification des groupes cibles sur base des problèmes environnementaux. De plus, il faut une recherche approfondie qui permet de mettre en place des meilleures pratiques ou d'identifier des alternatives appropriées. Il s'avère urgent de faire l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux depuis la population à la base jusqu'aux dirigeants. Cela suppose également de la maîtrise des mécanismes de collecte et diffusion des informations par groupe cible.

Pour cet objectif, 3 orientations ont été formulées:

- *Promouvoir la formation des cadres et agents des institutions chargées de l'éducation environnementale et de la sensibilisation sur les méthodes de conception et d'utilisation des outils, de collecte et diffusion des messages;*
- *Mettre en place des programmes, plan, guides et codes de conduite, etc. en matière d'éducation environnementale;*
- *Mettre en place des méthodes appropriées pour l'identification des meilleures pratiques et alternatives et des groupes cibles suivant les problèmes environnementaux.*

**Objectif 2 : Perfection des connaissances et des attitudes des planificateurs, des éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'éducation environnementale**

Les éducateurs, encadreurs et professionnels de l'information n'enseignent que ce qu'il ont comme savoirs. Ils ont donc besoin de se perfectionner pour pouvoir changer le comportement des populations par rapport aux habitudes traditionnelles probablement multiséculaires. Les professionnels de l'information devront bénéficier des stages de formations sur les questions environnementales pour qu'ils comprennent les enjeux environnementaux internationaux et nationaux afin qu'ils perfectionnent la qualité et les contenus des messages à transmettre. Il est urgent que les techniciens agronomes et forestiers, des moniteurs agricoles, les agents des aires protégées, les techniciens d'hygiène et de l'assainissement subissent des formations sur l'approche écosystémique avec une conception globale des actions anthropiques comme étant intégrées et liées à la protection de tout l'environnement. Des notions sur les sciences sociales permettront à l'encadreur, vulgarisateurs et éducateurs de comprendre une société rurale, ses valeurs, ses aspirations, sa disponibilité aux divers changements ainsi que son organisation et son mode de prise de décision. Dans l'enseignement formel, il est plus urgent de former le corps d'enseignants aux niveaux primaires et secondaires, ainsi que les encadreurs des club-environnement pour qu'ils aient un bagage suffisant pour mettre en œuvre les modules mis en place. La formation des instituteurs permettrait de les armer pour préparer les écoliers avant leur déscolarisation fréquente après la sixième année primaire.

Pour cet objectif, 4 orientations ont été formulées:

- *Améliorer la compréhension des planificateurs, des éducateurs, encadreurs et vulgarisateurs sur les questions environnementales;*
- *Perfectionner les connaissances et les attitudes des professionnels de l'information en matière d'éducation environnementale;*
- *Perfectionner les connaissances et les attitudes de la police de l'environnement en matière d'éducation environnementale;*
- *Perfectionner les connaissances et les attitudes des éducateurs du secteur formel en matière d'éducation environnementale;*

## **2. Mise en place d'un cadre de collaboration et de coordination de tous les intervenants en matière d'éducation environnementale**

### **Objectif 1: Instauration d'une coordination horizontale des interventions à tous les niveaux en éducation environnementale**

La responsabilité d'éduquer et de sensibiliser les populations est de la compétence de plusieurs institutions avec des possibilités de chevauchements et de conflits. Il devrait y avoir une structure nationale de coordination chargée de la planification et de la mise en œuvre des programmes, plans et guides nationaux. Un tel organe aurait également comme rôle d'inciter la prise en compte de la l'environnement dans les politiques, les programmes, les stratégies et les plans d'action nationaux des différents ministères, d'inciter les ONGs et le public à participer dans la mise en œuvre ces programmes et plans. Cette structure de coordination devrait se situer au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics. Pour faciliter la coordination interministérielle, il y a un besoin de créer des services sectoriels chargés de l'environnement. La création des services environnementaux au niveau provincial permettrait de relayer cette coordination jusqu'à la base. Il serait également indispensable d'évaluer l'impact des messages environnementaux diffusés pour le changement des comportements des populations.

Pour cet objectif, 2 orientations ont été formulées:

- *Mettre en place une structure de coordination horizontale en matière d'éducation environnementale;*
- *Renforcer le corps de concepteurs, d'éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'éducation environnementale.*

### **Objectif 2: Mettre en place un cadre de collaboration entre tous les intervenants en éducation environnementale**

Alors que la coordination de l'éducation environnementale est un mandat des institutions nationales de protection de l'environnement, il y a un besoin d'organiser un forum sur l'éducation environnementale dans lequel les aspects sur le développement et les nouvelles stratégies seraient partagés et discutés. Le forum identifiera également les priorités nationales en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation environnementale pour guider les partenaires de développement. Concernant les organisations internationales non gouvernementales, leurs actions ne sont pas conjuguées ni assez coordonnées pour optimiser les effets synergiques des interventions. Le fait d'amener les différents acteurs ensemble pourra favoriser des synergies dans la mise en œuvre des activités. Il est également important de mettre en place un cadre qui encourage les associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement à se regrouper en collectif ou réseaux et prévoir un programme de renforcement de leurs capacités. Il y a nécessité de mettre en place une loi qui devrait également obliger les ONGs internationales à travailler avec les associations nationales pour favoriser des échanges d'expériences. Le processus d'éducation et de sensibilisation a également besoin que l'on mette sur pieds un cadre d'échange d'informations et d'expériences en matière d'éducation et de sensibilisation en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés sur le terrain et cibler les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment.

Pour cet objectif, les orientations retenues sont les suivantes :

- *Créer un cadre d'échange et de discussion entre tous les intervenants en éducation environnementale;*
- *Etablir un cadre de coopération en matière d'éducation environnementale.*

### **3. Mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux**

#### **Objectif 1: Mise en place des mécanismes de collecte et de diffusion des informations en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux**

Au Burundi, il y a un besoin pressant de mettre en place des canaux de diffusion de l'information au niveau de la population à la base et au niveau de divers intervenants (Institutions étatiques, Médias, ONGs, etc.). Cela pourra se faire en exploitant les canaux existants ou la création de nouveaux canaux afin d'atteindre une grande masse de population.

Pour cet objectif, les orientations retenues sont les suivantes:

- *Exploiter des canaux de diffusion des informations pour une grande couverture en matière d'éducation environnementale;*
- *Créer des canaux de collecte et de diffusion de l'information adaptés à tous les acteurs en matière d'éducation environnementale.*

#### **Objectif 2: Mise en place des outils et des centres de diffusion d'informations en matière d'éducation environnementale adaptés à tous les niveaux**

La diffusion de l'information adaptée à tous les niveaux des populations nécessite des outils pertinents. Il y a un besoin pour le Burundi de créer des centres de production et de diffusion des informations.

Les orientations retenues pour cet objectif sont les suivantes:

- *Mettre en place des outils pertinents de diffusion de l'information pour tous les intervenants ;*
- *Mettre en place des centres de diffusion de l'information pour tous les intervenants.*

### **4. Renforcement des capacités de tous les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement**

#### **Objectif 1: Renforcement des capacités du système formel en matière d'éducation environnementale**

L'éducation environnementale dans le système formel doit être l'émanation d'un système éducatif global structuré et réussi. Les inégalités et les disparités perceptibles dans le système éducatif doivent être corrigées et les jeunes doivent avoir les mêmes chances pour faire valoir leurs aptitudes.

C'est au niveau de l'école primaire que l'introduction de l'éducation environnementale est la plus importante mais aussi la plus facile à conduire. D'abord, l'unicité du maître et la pratique des activités d'éveil constituent autant de facteurs facilitateurs. Ensuite, des modules d'éducation environnementale sont déjà disponibles et viennent appuyer un cours d'étude du milieu. C'est deux éléments suffisent pour développer chez l'enfant des comportements et d'alerter son esprit sur les obstacles de tout ordre qui entravent le développement durable.

Le niveau secondaire forme des cadres intermédiaires de l'administration, des techniciens agricoles et des enseignants de l'école primaire. Ce niveau connaît également une déscolarisation avoisinant 40% (PNUD, 1996). Une attention particulière est à réserver à cette jeunesse dans le cadre de l'éducation environnementale pour l'armer afin qu'elle affronte victorieusement la vie.

Pour les écoles secondaires techniques agricoles et médicales, l'éducation environnementale musclée leur permettrait d'avoir une vision globale de tous les problèmes que pose la gestion de l'environnement. Le futur technicien doit avoir des compétences qui l'autorisent à former le paysan en dialoguant avec lui. Dans ces écoles techniques, il est primordial que l'éducation environnementale se complète avec des notions de psychologie, de sociologie rurale, de communication sociale et de pédagogie, des méthodes d'animation de groupes et de communication sociale. Ce sont ces notions qui confèreraient aux techniciens des savoirs en tant que vulgarisateurs. Des interventions peuvent être menées par l'INECN en généralisant et consolidant les actions qu'il a commencé notamment la formations des clubs-environnement et la diffusion des bulletins dans les écoles, etc. D'autres actions de sensibilisation de la jeunesse scolaire mais aussi de la planification de l'éducation environnementale devront démarrer au sein même du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Les universités forment des cadres appelés à être, sur terrain, capables de planifier, démarrer et évaluer des programmes de développement en fonction des facteurs écologiques, économiques et politiques, sociaux, esthétiques et éducatifs du pays. L'éducation environnementale de grande envergure permettrait de préparer les étudiants à affronter tous les terrains en tant que futurs dirigeants, futurs décideurs afin de marquer le changement et le développement. Actuellement, un cadre de formation d'éducation environnementale et sensibilisation dans les pays du bassin du Nil a été élaboré. Mais, il n'est pas encore retenu dans le curriculum d'enseignement supérieur au Burundi. Cela signifie que des actions complémentaires sont indispensables pour que l'éducation environnementale soit une réalité dans les universités et instituts supérieurs.

Pour cet objectif, les orientations retenues sont les suivantes :

- *Renforcement de l'éducation environnementale à l'enseignement primaire ;*
- *Renforcement de l'éducation environnementale à l'enseignement secondaire ;*
- *Renforcement de l'éducation environnementale à l'enseignement supérieur.*

***Objectif 2: Renforcement des capacités des agriculteurs et des éleveurs en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement***

Pour que l'éducation environnementale puisse réussir, elle doit accompagner les grandes activités de développement. En effet, l'agriculture occupe plus de 80 % de la population. Cette activité d'importance capitale dans la vie de la population ne manque pas à porter atteinte à l'environnement suite à l'absence des politiques, des techniques et des mesures qui pouvaient aider à bien gérer la ressource «terre». Le Burundi a donc besoin de changer des comportements agricoles traditionnels non rationnels et d'adopter des approches responsables visant à la fois l'amélioration de la production mais également la sauvegarde de l'environnement.

Pour cet objectif, les orientations retenues sont les suivantes :

- *Induire des comportements responsables des agriculteurs et des éleveurs et leur engagement accru pour une utilisation rationnelle de la ressource « terre » ;*
- *Mise en place des politiques, des approches, des systèmes et techniques et des alternatives à l'agriculture pour la sauvegarde de la ressource «terre».*

**Objectif 3 : Renforcement des capacités des populations riveraines des milieux naturels pour qu'ils adoptent des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de la biodiversité**

Au Burundi, la création des aires protégées et la mise en place des boisements communaux et domaniaux ainsi que leur gestion sont faites dans un cadre dirigiste sans participation des populations riveraines. La mise en place de ces espaces en défens n'a pas tenu compte des intérêts de la population riveraine. A l'état actuel, il est devenu difficile de gérer et faire fonctionner correctement les aires protégées et les boisements communaux et domaniaux si on n'a pas le soutien et la coopération active des populations riveraines et de l'administration locale ainsi que d'autres parties prenantes. La tâche s'avère même impossible quand on a à faire face à l'hostilité de cette population. C'est pourquoi, il est essentiel de rechercher à impliquer davantage les populations locales et les autres parties prenantes dans la gestion et le suivi des aires protégées et des boisements afin d'en assurer l'efficacité et l'effectivité de leur protection. Des efforts doivent être fournis par la population dans la gestion des aires protégées. En revanche, les aires protégées doivent se préoccuper du mode de vie des communautés. Il est difficile de créer une aire protégée à côté d'une population pauvre. L'aire protégée doit participer dans l'amélioration des méthodes agricoles pour rehausser la production. Elle doit également aider l'aménagement des sources d'eau potables pour que la population reconnaisse les retombées positives de la protection des forêts.

De plus, dans leurs missions de gestion des aires protégées et des boisements, l'INECN et la DGEF collaborent avec plusieurs intervenants notamment des institutions publiques, des organisations non gouvernementales Internationales, des associations nationales et associations communautaires et organisations internationales et régionales. Il y a la nécessité de mettre en place des programmes concertés de conservation des aires protégées et des boisements et de développement du milieu humain riverain qui serviront de référence pour tous les intervenants.

Les milieux naturels non mis en défens comme les zones humides (lacs, rivières, marais et étangs), les chaînes de montagnes rocheuses de l'Est et les autres milieux naturels vulnérables, n'ont jamais bénéficié d'une attention particulière pour leur gestion et se trouvent actuellement dans un état avancé de dégradation. Il est indispensable que des efforts puissent être fournis pour la sauvegarde de ces espaces pourtant riches en biodiversité.

Cet objectif comprend 3 orientations suivantes :

- *Induire des comportements responsables des populations riveraines des aires protégées, des boisements et autres milieux vulnérables et des zones humides (lacs, rivières, marais et étangs) et leur engagement accru pour la sauvegarde de la biodiversité;*
- *Promouvoir une participation active des parties prenantes dans la gestion des aires protégées et des boisements domaniaux;*
- *Mettre en place des politiques, des techniques, mesures incitatives et des alternatives permettant la gestion rationnelle des aires protégées, des zones humides et des boisements et autres milieux naturels et l'engagement ferme et efficace de toutes les parties prenantes à la protection de la biodiversité.*

**Objectif 4 : Renforcement des capacités des populations des agglomérations permanentes et momentanées en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la protection de l'environnement**

Les agglomérations concernent des villes et petits centres urbains, des hôpitaux et des centres de santé, des marchés centraux et locaux, des églises et autres communautés religieuses. Elles concernent également quartiers des industries et des centres unités artisanales. Les agglomérations se caractérisent par l'accumulation rapide des produits résiduels des usages courants ou des résidus industriels. Elles sont très souvent à l'origine des pollutions de diverse nature.

Pour induire un bon comportement des populations des agglomérations, on devra mettre en place des politiques, systèmes et techniques permettant leur engagement ferme aux actions concrètes de protection de l'environnement. Les propriétaires des magasins, kiosques et boutiques de vente doivent contribuer dans l'assainissement notamment en construisant des poubelles devant et à l'intérieur de leurs infrastructures.

Les sources de pollution sont d'origines diverses suivant les produits fabriqués et leur mode de production. Les polluants industriels peuvent être des sous-produits ou des matières premières non utilisées voire même les produits finis destinés aux usages divers. Les industriels doivent donc être amenés à comprendre le danger de leurs activités face à l'environnement. Ils doivent participer significativement au respect strict des lois en matière de l'environnement et surtout à adopter des techniques de traitement des déchets et d'utilisation des technologies non polluantes. Les industriels et les unités artisanales doivent lutter contre le gaspillage des énergies et participer dans la réhabilitation des milieux déjà dégradés.

Pour cet objectif, 5 orientations sont retenues:

- *Induire des comportements responsables des populations urbaines et des centres urbains et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu;*
- *Induire des comportements responsables des populations fréquentant les hôpitaux et des centres de santé et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu ;*
- *Induire des comportements responsables des populations fréquentant les marchés centraux et locaux et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu ;*
- *Induire des comportements responsables des populations fréquentant les églises et autres communautés religieuses et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu;*
- *Induire des comportements responsables des populations oeuvrant dans les industries et unités artisanales et leur engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement.*

**Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement**

Les groupes spéciaux comprennent des groupes de gens qui, en absence de leur intervention positive, peuvent biaiser tout le système d'éducation environnementale et de sensibilisation. Il s'agit ainsi des décideurs politiques dont le rôle important est de prendre des décisions, adopter des politiques et lois régissant l'environnement. Les décideurs ont besoin de comprendre tous les enjeux de l'environnement, de savoir comment, quand et où agir. Les décideurs doivent se situer à deux niveaux à savoir les décideurs comme éducateurs et les décideurs comme leaders appelés à donner constamment de bons exemples. Leur compréhension et leur participation faciliteront sans doute l'acheminement des messages par les éducateurs et encadreurs et professionnels de l'information et encourageront les populations à agir positivement face l'environnement.

La femme rurale est également un groupe cible particulière. En effet, pour qu'elle soit très efficace, l'éducation environnementale doit également chercher à toucher les questions pertinentes liées ou pas à l'environnement mais susceptibles de l'influencer. C'est notamment les questions de participation de la femme à l'économie nationale. Au niveau d'une éducation environnementale envers la femme rurale, le point central est sa promotion et son intégration dans toutes les activités de développement en tant que bénéficiaires mais également en tant que partenaire active. En effet, plusieurs facteurs confèrent à la femme rurale un rôle capital dans la protection de l'environnement notamment son intervention importante dans l'agriculture, son rôle dans la recherche et l'utilisation de l'énergie domestique, sa vocation dans la croissance démographique, sa place dans l'hygiène et l'assainissement domestiques. En outre, elle éduque dès la tendre enfance au respect de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles.

Il faudrait identifier des technologies appropriées afin d'alléger les lourdes et multiples tâches des femmes pour qu'elles dégagent du temps. Ce qui les amènerait à participer activement à la conception, la mise en place et la gestion du développement local.

La jeunesse constitue un groupe très délicat. Les frustrations, la dévalorisation de la personnalité consécutive aux situations d'échecs dans lesquelles sont placés les jeunes déscolarisés, conduisent à un affaiblissement important de leur motivation. C'est ainsi qu'avant de concevoir tout programme, une étude de la situation économique et psychologique de ces jeunes en milieu rural est nécessaire pour la définition des actions de sensibilisation, de formation et d'appui. De plus, l'éducation environnementale, si elle réussit à intégrer ces jeunes et à les mobiliser pour prendre le relais du développement, cela contribuerait à endiguer l'exode rural. Des programmes précis s'adresseraient donc à la population rurale non scolarisée ou déscolarisée pour la sauver de l'ignorance actuelle. C'est à l'épanouissement de toute la population qu'un programme d'éducation environnementale s'implanterait avec succès.

Le public en général constitue un groupe cible spécial souvent concerné par des questions environnementales très pertinentes. On citerait notamment le taux de reproduction, le système successoral burundais et l'habitat dispersé sur collines qui sont des comportements traditionnellement acquis pourtant irrationnels dans l'utilisation des ressources naturelles. Sur ces questions, le Burundi a besoin d'une politique de maîtrise de la croissance de la population. Cela pourrait s'accompagner par une politique claire d'emploi en vue de développer d'autres activités alternatives à l'utilisation intensive des ressources naturelles. Une politique de villagisation s'impose également au Burundi. De plus, pour susciter le public à œuvrer manifestement pour un environnement salubre, il faudra instaurer un système de travaux individuels et obligatoires pour renforcer le système actuel des travaux communautaires libres. En effet, il est connu au Burundi que tout terrain appartient à une tierce personne ou à l'Etat. Ainsi, toute personne ou tout service public est appelé à assainir quotidiennement son milieu environnant immédiat. Toutes les routes du Burundi pourraient être forcement assainies par les propriétaires des champs de bordure. Ces mêmes personnes pourraient être appelées à ne plus labourer le sol à environ 10 m de bordure de la route et à y planter des arbres d'alignement. Ces mêmes mesures pourraient être faites à l'endroit des habitats des villes, de petits centres urbains, même des villages où les populations sont appelées à assainir leur milieu immédiat. En plus de ces mesures, le Burundi pourrait proclamer une « journée nationale de propreté » avec comme indicateurs «Homme propre», «Ville, centre urbain, cité, village propres». Cela permettrait d'inciter la population à avoir des comportements de propreté responsable où un homme propre doit porter des souliers, doit se laver constamment.

Une attention particulière est à réserver à l'endroit des transporteurs et voyageurs. Des mesures pour le transport d'une manière adéquate des hommes, des animaux (grand et petit cheptel) sont nécessaires. Des véhicules seront amenés à avoir des poubelles internes afin d'empêcher les passagers à jeter les déchets dans les routes à travers les fenêtres et de ne plus mélanger les voyageurs et les objets souvent à odeur désagréable. Un contrôle rigoureux est nécessaire pour juguler à jamais les transporteurs des vélos qui s'accrochent aux gros camions sur la route Bujumbura-Bugarama. Le Burundi pourrait instaurer une politique de «Véhicule propre de transport». Il est plus urgent que le Burundi instaure un système de contrôle des plantes étrangères à introduire à travers des aéroports, ports et postes douaniers, etc. De plus, l'utilisation des sachets en plastiques, doit être bannie pour toute personne se trouvant sur le sol burundais. Un contrôle rigoureux de transport des sachets est de grande nécessité.

Il est donc important qu'on insère dans la loi environnementale des dispositions en rapport avec le transport adéquat des hommes et des animaux, l'introduction des animaux et plantes étrangères, la non utilisation des sachets en plastiques, arrêt de la circulation du bétail dans les routes, etc. Des guides et de codes de conduite, ainsi que des agents de contrôle ou la police de l'environnement pourraient être mis en place pour surveiller tout le temps des actions quotidiennes d'assainissement et de propreté, dans les habitats, sur les routes, etc.



Pour cet objectif, les orientations retenues sont les suivantes :

- *Créer des conditions nécessaires à la sensibilisation des dirigeants et des décideurs sur l'importance de l'environnement en général et de l'éducation environnementale en particulier;*
- *Induire des comportements responsables de la femme rurale et son engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement ;*
- *Induire des comportements responsables des jeunes déscolarisés et non-scolarisés et leur engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement ;*
- *Induire des comportements responsables du public en général et son engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement ;*
- *Créer des conditions environnementales convenables dans le système de transport.*

### **III.2. PLAN D'ACTION**

Le plan développé dans les tableaux ci-dessous comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, objectifs et orientations formulés. Les actions à court terme sont à réaliser dans les 2 années à venir. Les actions qui peuvent être réalisées à moyen terme et à long terme s'étendront respectivement sur 3 à 5 et 6 à 10 ans. Les indicateurs de performances et les intervenants pour chaque action sont précisés.

# 1. Renforcement des capacités des structures impliquées dans l'éducation environnementale

E: Echancier ; C: Court terme (1 à 2 ans); M : Moyen terme (3 à 5 ans); L : long terme (plus de 5 ans)

| <b>Objectif 1: Renforcement des capacités en matière de conception et d'utilisation des programmes, des outils de dissémination des savoirs et d'identification des meilleures pratiques en éducation environnementale</b>                 |  |          |   |                    |                                      |
|--|--|----------|---|--------------------|--------------------------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>                                       | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>                   |
| <b>- Promouvoir la formation des cadres et agents des institutions chargées de l'éducation environnementale et de la sensibilisation sur les méthodes de conception et d'utilisation des outils, de collecte et diffusion des messages</b> | Evaluer les besoins en formation en matière de conception et d'utilisation des outils, de collecte et de diffusion des messages  | C        | Document de besoins en renforcement des capacités                       | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Organiser des séances et des stages de formation en matière de conception et d'utilisation des outils pour les concepteurs, éducateurs et encadreurs en éducation environnementale   | C        | Nombre de concepteurs, éducateurs et encadreurs formés                  | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former les concepteurs, éducateurs et encadreurs sur les méthodes de collecte et diffusion des messages en matière d'éducation environnementale  | C        | Nombre de concepteurs, éducateurs et encadreurs formés                  | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
| <b>- Mettre en place des programmes, plan, guides et codes de conduite, etc. en matière d'éducation environnementale</b>   | Elaborer et diffuser des programmes et des plans d'éducation environnemental suivant les problèmes environnementaux et les groupes cibles et mettre en place un système pour leur évaluation   | C        | Nombre de programmes et de plans diffusés                               | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Elaborer des guides d'environnement suivant les problèmes environnementaux et les groupes cibles ( guide pour sensibiliser les exploitants artisanaux des mines, guide pour les changements climatiques, un guide pour les aires protégées, etc.)        | C        | Nombre de guides élaborés   | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Préparer des programmes spéciaux d'éducation et de sensibilisation sur les questions environnementales pour les femmes, les jeunes et les décideurs  | C        | Nombre de programmes spéciaux diffusés                                  | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Elaborer et diffuser à grande échelle un code de conduite pour chaque groupe cible identifié par problème environnemental  | C        | Nombre de codes de conduite diffusés                                    | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
| <b>- Mettre en place des méthodes appropriées pour l'identification des meilleures pratiques et alternatives et des groupes cibles suivant les problèmes environnementaux</b>  | Elaborer et diffuser un document de guide du diagnostic participatif en matière d'environnement  | C        | Document de guide du diagnostic participatif diffusé                    | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Documenter, mettre sous en format exploitable (guides, lignes directrices, codes de conduite, manuels, etc.) et vulgariser toutes les informations en rapport avec les meilleures pratiques et des alternatives suivant les problèmes environnementaux ; | C        | Nombre de document de meilleures pratiques et des alternatives diffusés | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Faire des diagnostics participatifs pour identifier tous les groupes cibles par problème environnemental et leur préoccupation par rapport à l'environnement   | C        | Rapports des diagnostics participatifs diffusés                         | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Concevoir et élaborer les normes environnementales devant servir de code de conduite en matière de lutte contre la pollution   | C        | Document de code de conduite avec norme diffusé                         | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |

**Objectif 2 : Amélioration des connaissances et des attitudes des planificateurs, des éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'environnement**

| Orientations   | Actions à mener   | E                                 | Indicateurs de performance  | Responsables                      | Partenaires                          |
|--|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <b>- Améliorer la compréhension des planificateurs, des éducateurs, encadreurs et vulgarisateurs sur les questions environnementales</b> | Organiser des stages de formation des planificateurs, encadreurs, vulgarisateurs et éducateurs sur terrain sur l'approche écosystémique avec une conception globale des activités de développement intégrale liées à la protection de l'environnement     | C                                 | Nombre de planificateurs, encadreurs, vulgarisateurs et éducateurs formés | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Organiser des stages de formation des planificateurs, encadreurs, vulgarisateurs et éducateurs sur des notions de psychologie, de communication sociale, de sociologie rurale, d'animation rurale participative, de pédagogie et d'éthique de l'encadreur | M                                 | Nombre de planificateurs, encadreurs, vulgarisateurs et éducateurs formés | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former et informer le personnel de santé sur l'impact d'une mauvaise hygiène hospitalière sur les malades, le personnel, gardes malades et toute la population avec risque de transmission des maladies   | C                                 | Nombre d'agents et cadres de santé formés                                 | MINISANTE                         | MINEEATU, ONGs                       |
|  | Former les cadres et agents des institutions chargées de l'éducation environnementale sur l'élaboration des normes et indicateurs environnementaux  | M                                 | Nombre d'agents et cadres formés  | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Etablir et appliquer un programme de formation des agents d'hygiène et d'assainissement en matière de gestion des déchets biomédicaux   | C                                 | Nombre d'agents et cadres formés  | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former et équiper en outils les encadreurs ruraux et les leaders des communautés sur les questions pertinentes de l'environnement   | C                                 | Nombre d'encadreurs ruraux formés et outils disponibles                   | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Sensibiliser les encadreurs et vulgarisateurs sur les besoins de la femme rurale au développement   | C                                 | Nombre d'encadreurs et vulgarisateurs sensibilisés                        | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Encourager la création des ONGs s'impliquant à l'éducation environnementale   | M                                 | Nombre d'ONGs nées  | INECN                             | MINEEATU                             |
|  | Former les éducateurs, encadreurs sur l'approche participative et la façon de l'adapter aux différentes particularités des problèmes et des groupes cibles  | C                                 | Nombre d'éducateurs et encadreurs formés                                  | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Organiser et former des associations nationales sur les questions de l'environnement  | M                                 | Nombre des associations formées   | INECN                             | MINEEATU, MINAGRIEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former les cadres de la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement et la Vulgarisation Agricole (MINAGRIEE) pour assurer, à leur tour, la formation et l'encadrement des agri-éleveurs  | C                                 | Nombre d'agents et cadres formés  | MINAGRIEE                         | MINEEATU, ONGs                       |
|  | Former les techniciens forestiers sur des techniques améliorées de valorisation des produits forestiers   | C                                 | Nombre de techniciens formés  | DGEF                              | ONGs                                 |
|  | Former les cadres et agents de l'INECN et de l'ISABU sur les méthodes de lutte contre ces plantes envahissantes ;   | C                                 | Nombre de cadres et agents formés   | INECN, ISABU                      | MINEEATU, ONGs                       |
|  | Former les cadres et agents du MINEEATU et du MINAGRIE sur les techniques de récoltes et de stockage des eaux pluviales et d'irrigation collinaire  | C                                 | Nombre de cadres et agents formés   | MINEEATU, MINAGRIE                | ONGs                                 |
| Former les vulgarisateurs environnementaux communaux sur les effets néfastes des changements climatiques et les méthodes d'adaptation    |   | Nombre de cadres et agents formés | MINEEATU  | MINAGRIEE, INECN, MINISANTE, ONGs |                                      |



**Objectif 2 : Amélioration des connaissances et des attitudes des planificateurs, des éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'éducation environnementale (suite)**

| Orientations   | Actions à mener   | E | Indicateurs de performance  | Responsable | Partenaires                           |
|--|---|---|---|-------------|---------------------------------------|
| <p><b>- Perfectionner les connaissances et les attitudes des professionnels de l'information en matière d'éducation environnementale</b></p> | Etablir et appliquer un programme de formation des professionnels de l'information sur les questions pertinentes de l'environnement                       | C | Un document de programme élaboré                                      | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Impliquer les professionnels de l'information dans les projets pour diffuser les meilleures pratiques et autres méthodes de sauvegarde de l'environnement | M | Nombre de projets ayant impliqués les professionnels de l'information | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Sensibiliser les professionnels des médias sur les besoins de la femme rurale au développement  | C | Nombre de professionnels de l'information sensibilisés                | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
| <p><b>- Perfectionner les connaissances et les attitudes de la police de l'environnement en matière d'éducation environnementale</b></p>     | Etablir et appliquer un programme de formation de la police de l'environnement sur les questions pertinentes de l'environnement                           | C | Un document de programme élaboré                                      | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Conduire des ateliers de sensibilisation de la police de l'environnement à divers niveaux et évaluer des besoins  | C | Nombre de corps de la police de l'environnement sensibilisés          | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former la Police de l'environnement sur les méthodes efficaces de sauvetage par rapport aux catastrophes liés aux changements climatiques                 | C | Nombre de corps de la police de l'environnement formés                | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Former la Police de l'environnement sur le fonctionnement de la Convention sur le Commerce des espèces de faune et de Flore menacées d'extinction (CITES) | C | Nombre de corps de la police de l'environnement formés                | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|  | Sensibiliser la police de l'environnement sur les besoins de la femme rurale au développement   | C | Nombre de corps de la police de l'environnement formés                | INECN       | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |

| <b>Objectif 2 : Perfection des connaissances et des attitudes des planificateurs, des éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'éducation environnementale (suite)</b> |  |          |  |                    |   |
|--|--|----------|--|--------------------|---|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>                        |
| <b>- Perfectionner les connaissances et les attitudes des éducateurs du secteur formel en matière d'éducation environnementale</b>   | Organiser des séminaires et des stages pour les enseignants du primaire afin de leur apprendre la nouvelle approche dans la méthodologie de l'éducation environnementale   | C        | Nombre d'enseignants du primaire formés  | MINEDUC            | MINEEATU                                  |
|  | Organiser des stages de recyclage et d'information pour les enseignants titulaires des branches en matière d'éducation environnementale en enseignement secondaires  | C        | Nombre d'enseignants du secondaire formés  | MINEDUC            | MINEEATU                                  |
|  | Mettre sur pied, pour les enseignants du secondaires, un centre de documentation, d'information et de production de matériels didactiques en éducation environnementale  | M        | Nombre de centres de documentation mis n place                                       | MINEDUC            | MINEEATU                                  |
|  | Développer une collaboration étroite entre le titulaire du cours d'éducation environnementale en enseignement secondaire avec tous les services chargés de l'environnement dans la localité où est implantés l'école   | M        | Nombre d'activités environnementales impliquant les enseignants du secondaire        | MINEDUC            | MINEEATU                                  |
|  | Créer une commission universitaire chargée d'analyser le contenu du cadre de cours d'éducation environnementale élaboré dans le cadre de l'Initiative du bassin du Nil et relever les aspects techniques pour son intégration dans l'enseignement supérieur  | C        | Le cadre de cours d'éducation environnementale intégré dans l'enseignement supérieur | MINEDUC            | MINEEATU, IBN                             |
|  | Organiser des formations spécifiques à la compréhension et l'enseignement des programmes d'éducation environnementale pour les professeurs titulaires des cours qui se prêtent mieux à l'intégration des problèmes   | C        | Nombre d'enseignants formés  | MINEDUC            | MINEEATU, IBN                             |
|  | Animer un colloque environnemental et pluridisciplinaire patronné par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique en collaboration avec les ministères impliqués dans l'environnement dans le but de conscientiser l'enseignement supérieur sur les questions de l'environnement | M        | Nombre d'enseignants du tertiaire ayant participé                                    | MINEDUC            | MINEEATU, MINISANTE, MINAGRIE, MINE, ONGs |

## 2. Mise en place d'un cadre de collaboration et de coordination de tous les intervenants en matière d'éducation environnementale

| <b>Objectif 1: Instauration d'une coordination horizontale des interventions à tous les niveaux en éducation environnementale</b>                              |  |          |   |                    |   |
|--|--|----------|---|--------------------|---|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>  |
| <b>- Mettre en place une structure de coordination horizontale en matière d'éducation environnementale</b>   | Créer et équiper un service de coordination muni d'un secrétariat permanent en matière d'éducation environnementale  | C        | Un service de coordination fonctionnel  | MINEEAT<br>U       | INECN   |
|  | Créer un système pertinent d'évaluation de l'impact des activités d'éducation environnementale   | M        | Un système d'évaluation fonctionnel   | MINEEAT<br>U       | INECN,<br>MINAGRIEE,<br>MINISANTE, ONGs                         |
|  | Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes et plans sectoriels  | M        | Nombre de politiques, programmes et plans sectoriels ayant intégré l'Education environnementale | MINEEAT<br>U       | MINEDUC,<br>MINAGRIE,<br>MINISANTE, ONGs,<br>MININDUSTRIE, MINE |
|  | Intégrer des interventions en rapport avec l'environnement dans les plans de développement des communes  | C        | Des Plans communaux comportant les actions environnementales                                    | MINEEAT<br>U       | MININTER  |
|  | Créer un cadre de collaboration entre l'IGEBU et le MINAGRIE pour intégrer les prévisions saisonnières climatiques dans les paquets technologiques d'encadrement du monde agricole rural | M        | Nombre d'information diffusés sur les prévisions saisonnières climatiques                       | IGEBU              | MINAGRIE  |
| <b>- Renforcer le corps de concepteurs, d'éducateurs, encadreurs, vulgarisateurs et professionnel de l'information en matière d'éducation environnementale</b> | Recruter et renforcer un corps de cadres et agents chargé de coordination de l'éducation environnementale  | C        | Nombre d'agents et cadres engagés   | MINEEAT<br>U       | INECN   |
|  | Créer et appuyer des services environnementaux au niveau des ministères impliqués dans le domaine de l'environnement   | M        | Nombre d'agents et cadres engagés   | MINEEAT<br>U       | INECN   |
|  | Créer et appuyer des services provinciaux chargés de l'environnement et d'éducation environnementale   | M        | Nombre d'agents et cadres engagés   | MINEEAT<br>U       | INECN   |
|  | Créer des comités locaux de l'environnement  | M        | Nombre de comités locaux créés  | MINEEAT<br>U       | INECN   |

| <b>Objectif 2: Mettre en place un cadre de collaboration entre tous les intervenants en éducation environnementale</b> |   |          |   |                     |                                     |
|--|---|----------|---|---------------------|-------------------------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b>  | <b>Partenaires</b>                  |
| <b>- Créer un cadre d'échange et de discussion entre tous les intervenants en éducation environnementale</b>           | Créer et renforcer un forum national d'éducation environnementale   | C        | Un forum national fonctionnel   | MINEEATU            | INECN, ONGs                         |
|  | Créer des réseaux nationaux entre les différentes structures en matière d'éducation environnementale  | M        | Nombre de réseaux fonctionnels  | MINEEATU            | INECN, MINAGRIE, MINISANTEON Gs     |
|  | Mise en place d'un cadre incitatif favorable pour l'émergence des associations, la société civile, ONGs, et autres privés, pour intervenir efficacement en matière d'éducation environnementale;  | M        | Nombre d'ONGs, Associations et société civile impliquées dans les activités environnementales | MINEEATU            | INECN, MINAGRIE, MINISANTEON Gs     |
| <b>- Etablir un cadre de coopération en matière d'éducation environnementale</b>                                       | Prévoir dans la loi régissant la création des associations, un article obligeant les ONGs internationales à travailler avec les associations nationales pour favoriser des échanges d'expériences | C        | La loi régissant la création des associations revue   | MINEEATU            | MININTER                            |
|  | Créer des cadres de collaboration avec les Initiatives régionales environnementales pour échanger l'information sur l'éducation environnementale  | C        | Nombre de cadres d'échange établis  | MINEEATU            | Initiatives régionales              |
|  | Créer un cadre de collaboration étroite entre les facultés et les centres de recherche universitaires avec les institutions étatiques chargées de l'environnement                                 | M        | Nombre d'activités communes établies  | MINEDUC             | MINEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, MINE |
|  | Etablir un cadre de collaboration entre l'INECN et les institutions étrangères chargées d'éducation environnementale  | M        | Nombre d'activités communes établies  | INECN               | Institutions étrangères             |
|  | Renforcer la collaboration entre l'Université de Makerere en Ouganda et la Maison de la presse  | C        | Nombre d'activités communes établies  | Maison de la presse | Université de Makerere              |



### 3. Mise en place des mécanismes de communication en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux

| <b>Objectif 1: Mise en place des mécanismes de collecte et de diffusion des informations en matière d'éducation environnementale à tous les niveaux</b> |  |          |   |                    |                                       |
|---|--|----------|---|--------------------|---------------------------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>                    |
| <b>- Exploiter des canaux de diffusion des informations existantes pour une grande couverture</b>   | Négocier très sérieusement des tranches horaires, aux heures de grande écoute aux différentes radios du pays, pour diffuser des émissions « environnement » sur une couverture nationale | C        | Nombre émissions sur l'environnement aux heures de grande écoute                          | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Insérer dans les séances d'alphabétisation des adultes et des jeunes non scolarisés des messages d'éducation environnementale  | L        | Des guides didactiques en usage par alphabétiseurs  | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Exploiter les journées nationales et mondiales par une grande médiatisation pour mobiliser et sensibiliser beaucoup de groupes cibles sur des questions pertinentes de l'environnement   | C        | Types de thèmes suivant les groupes cibles diffusés lors journées nationales et mondiales | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
| <b>- Créer des canaux de collecte et de diffusion de l'information adaptés à tous les acteurs en matière d'éducation environnementale</b>               | Mettre en place une radio communautaire de proximité en rapport avec l'environnement   | L        | Radio communautaire fonctionnelle   | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Diffuser des messages à travers une presse rurale écrite   | M        | Nombre de bulletins, revues, etc. environnementaux diffusé en kirundi                     | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Utiliser les moyens audiovisuels pour capter l'attention des jeunes, femmes et décideurs en matière environnementale   | M        | Moyens audiovisuels disponibles au niveau provinciaux                                     | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Traduire dans les langues parlées au Burundi (Kirundi, français, anglais, swahili) les documents pertinents pour qu'ils soient accessibles aux populations burundaises                   | M        | Nombre de documents environnementaux diffusés dans les langues parlées au Burundi         | INECN              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |
|   | Créer et équiper un service météo-média pour diffuser l'information au grand public  | C        | Informations constamment diffusées par le service météo-média                             | IGEBU              | MINEEATU, MINAGRIEEE, MINISANTE, ONGs |

| <b>Objectif 2: Mise en place des outils et des centres de diffusion d'informations en matière d'éducation environnementale adaptés à tous les niveaux</b> |   |          |   |                    |   |
|---|---|----------|---|--------------------|---|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>                        |
| <b>- Mettre en place des outils pertinents de diffusion de l'information pour tous les intervenants</b>   | Produire, multiplier et diffuser des outils pédagogiques spécifiques aux différents groupes cibles en matière d'éducation environnementale (Dépliants, livrets, fiches techniques, documentaires, boîtes à images, etc.)      | C        | Nombre et types d'outils pédagogiques en usage                              | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE           |
|   | Produire, multiplier et diffuser des périodiques spécialisés dans différents domaines pertinents de l'environnement notamment Biodiversité, Energie, Système Agri-Sylvo-Pastoral, Eau et la terre, etc. (revues et bulletins) | C        | Nombre et types de périodiques lus  | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE, MINEDUC  |
|   | Créer une revue animée par des encadreurs et éducateurs de plusieurs secteurs pour diffuser des messages, des meilleures pratiques, etc. en rapport avec l'éducation environnementale   | C        | Nombre de numéros de la revue en lecture                                    | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE           |
|   | Redynamiser les bulletins, revues, etc. endormis  | C        | Nombre de bulletin et revues redémarrés                                     | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE, MINEDUC  |
| <b>- Mettre en place des centres de diffusion de l'information pour tous les intervenants</b>   | Créer et renforcer des bibliothèques environnementales dans les institutions chargées de l'environnement et dans les différentes communes du pays   | M        | Nombre de documents environnementaux livrés pour enrichir les bibliothèques | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE, MINEDUC  |
|   | Renforcer la bibliothèque de l'INECN avec des documents produits dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil   | C        | Nombre de document livrés à l'INECN   | INECN              | MINEEATU                                  |
|   | Créer et renforcer une cellule mobile d'éducation environnementale  | C        | Cellule fonctionnelle   | INECN              | MINEEATU, ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE |
|   | Etablir un cadre de collaboration avec les centres de recherche en matière d'environnement et de développement par la création des périodiques où seraient publiés des articles sur les problèmes environnementaux            | M        | Nombre de périodes partagés par les institutions                            | MINEEATU           | ONGS, MINISANTE, MINAGRIE, MINE, MINEDUC  |
|   | Equiper les écoles secondaires chacune d'un ordinateur  | M        | Nombre d'ordinateurs livrés aux écoles                                      | MINEEATU           | ONGS, MINEDUC                             |
|   | Créer et renforcer les centres d'échange d'informations en rapport avec l'environnement (Sites Web)   | M        | Nombre de centres d'échange créés   | INECN              | MINEEATU, MINAGRIE, MINISANTE, ONGs       |

#### 4. Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de l'environnement

| <b>Objectif 1: Renforcement des capacités du système formel en matière d'éducation environnementale</b> |  |          |  |                    |                    |
|---|--|----------|--|--------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>                                    | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Renforcer l'éducation environnementale à l'école primaire</b>                                      | Enseigner l'éducation environnementale à base des modules d'éducation environnementale nouvellement établis  | C        | Les modules utilisés en enseignement                                 | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Sensibiliser les parents d'élèves sur la portée du nouveau cours afin qu'ils appuient son prolongement dans la vie quotidienne du ménage   | C        | Nombre de réunion des parents sur l'utilisation des modules question | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Développer des liens de collaboration avec les services administratifs chargés des questions environnementales implantés dans la ville, la commune, la zone où est basée l'école | C        | Nombre d'activités développés avec les services administratifs       | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Donner de l'ampleur aux travaux pratiques d'agriculture, d'élevage, de boisement et d'assainissement dans la localité de l'école   | C        | L'environnement de l'école sain                                      | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Organiser de petites coopératives de production et de commercialisation gérées par les élèves  | C        | Revenus des écoles   | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Créer des clubs environnement dans toutes les écoles primaires   | C        | Nombre de club environnement fonctionnels                            | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Organiser des concours divers axés sur les questions environnementales : dessins, chansons, tournoi d'éloquence, meilleures jardins, potagers, aquariums, terrariums, etc.       | C        | Nombre de concours par an  | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Produire de nouveaux manuels d'éducation environnementale  | M        | Nombre de manuels produits   | MINEDUC            | MINEEATU           |

| <b>Objectif 1: Renforcement des capacités du système formel en matière d'éducation environnementale (suite)</b> |   |  |   |                    |                    |
|---|---|--|---|--------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b>                                 | <b>Indicateurs de performance</b>                 | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Renforcer de l'éducation environnementale à l'enseignement secondaire</b>                                  | Enseigner l'éducation environnementale à base des modules d'éducation environnementale nouvellement établis   | C  | Les modules utilisés en enseignement              | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Généraliser la création et assurer un encadrement pertinent et efficace des clubs environnement dans toutes les écoles secondaires du pays  | C  | Nombre de Clubs environnement, nt fonctionnel     | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Revivre et continuer la diffusion de la revue trimestrielle «Kanyamanza» aux écoles secondaires et concevoir à l'intérieur de chaque école une structure de répercussion de l'information et le feed-back avec l'INECN                | C  | La revue trimestrielle «Kanyamanza» fonctionnelle | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Poursuivre la gratification des concours divers sur l'environnement (dessins, chanson, poèmes, tournoi d'éloquence)   | C  | Nombre de concours par an                         | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Primer les écoles ayant les meilleures potagers, jardins et champs de culture, un élevage prospère ainsi que les milieux sanitaires les mieux entretenus  | M  | Nombre d'écoles primées                           | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Diffuser à travers le pays toutes les meilleures pratiques issues des activités scolaires   | M  | Nombre d'articles y relatifs diffusés             | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Renforcer et superviser les travaux pratiques agricoles et d'élevage dans toutes les écoles   | M  | Revenus issus de ces activités                    | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Animer des séances de réflexion dans les écoles à l'occasion des journées nationales de l'arbre et de la conservation des sols, de la santé, de la biodiversité, des changements climatiques, des zones humides et de l'environnement | C  | Nombre de séances et thèmes développés            | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Développer dans les écoles d'autres canaux de sensibilisation : affiches, dépliants, films, diapositives, etc.  | C  | Nombre et types de documents diffusés             | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Organiser des excursions et des visites des sites riches en informations (les aires protégées, les zones polluées, les systèmes de prétraitement des produits toxiques, etc.)   | C  | Nombre d'excursion faites par école               | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Stimuler les établissements scolaires et les clubs environnements à initier des activités génératrices de revenus afin de dégager des bénéfices à injecter dans les visites d'étude environnementale                                  | C  | Nombre de visites environnementale faites         | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Inclure dans les curricula des écoles secondaires techniques des notions de psychologie, de sociologie rurale, de communications sociales, d'animation rurale participative et de pédagogie   | L  | Modules y relatifs produits                       | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Introduire dans le cursus des écoles médicales et para-médicales, des notions de traitement des déchets biomédicaux   | M  | Modules y relatifs produits                       | MINEDUC            | MINEEATU           |
| Créer une revue scolaire de partage d'expérience en éducation environnementale                                  | M   | Nombre de numéros de la revue en lecture | MINEDUC   | MINEEATU           |                    |

| <b>Objectif 1: Renforcement des capacités du système formel en matière d'éducation environnementale (suite)</b> |  |          |  |                    |                    |
|---|--|----------|--|--------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>                | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Renforcer de l'éducation environnementale à l'enseignement supérieur</b>                                   | Enseigner l'éducation environnementale à base du cadre de cours d'éducation environnementale nouvellement établi   |          | Cadre de cours en utilisation                    | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Mettre sur pied aux universités et instituts supérieurs, des cellules organisationnelles des activités de sensibilisation aux problèmes environnementaux pour les communautés universitaires (animations des séminaires et des ateliers) | M        | Nombre de cellules fonctionnelles                | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Préparer à l'intention des étudiants des conférences-débats sur les thèmes relatifs aux problèmes d'environnement  | C        | Nombre de conférences-débats par an              | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Procéder à une diffusion importante du matériel de sensibilisation sous forme de périodiques, d'affiches, de vidéogrammes, de dépliants, de films sur l'environnement dans le milieu universitaire                                       | C        | Nombre de documents diffusés                     | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Lancer et primer des concours de dessins, de chansons, de poèmes en rapports avec l'environnement  | C        | Nombre de concours primés par an                 | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Organiser régulièrement et soutenir des excursions dans les sites et unités industrielles nationaux et régionaux d'intérêt environnemental   | C        | Nombre d'excursions organisées par an            | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Exploiter au maximum les organes de presse, les manifestations culturelles, les spectacles, les conférences, les animations afin de conscientiser les étudiants sur les questions de l'environnement                                     | C        | Nombre de canaux exploités                       | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Introduire à la Faculté d'Agronomie et à l'Institut Supérieur d'Agriculture des cours de communication sociale, de psychologie, de sociologie rurale et de pédagogie   | M        | Modules élaborés et en usage dans l'enseignement | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Appuyer financièrement la recherche en publiant les travaux de mémoires et de thèses relatifs aux problèmes environnementaux   | C        | Nombre d'articles publiés                        | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Créer des jardins botaniques et zoologiques au sein des établissements universitaires  | M        | Nombre de jardins botaniques et zoos créés       | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Constituer des banques de données facilement accessibles avec une documentation actualisée et diversifiée sur l'environnement et le développement  | M        | Nombre de banques de données fonctionnelles      | MINEDUC            | MINEEATU           |
|   | Mettre sur pied un troisième cycle complet se rapportant à l'environnement et sa pédagogie   | M        | Le nombre de diplômés du troisième cycle         | MINEDUC            | MINEEATU           |

**Objectif 2: Renforcement des capacités des agriculteurs et des éleveurs pour qu'ils adoptent des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement**

| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
|--|---|----------|---|--------------------|--------------------|
| <b>- Induire des comportements responsables des agriculteurs et des éleveurs et leur engagement accru pour une utilisation rationnelle de la ressource « terre »</b> | Informier les agriculteurs sur les problèmes d'application impropre des engrais et des pesticides en milieu rural   | C        | Abandon à 100% de l'application des engrais et des pesticides                   | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Former et encourager les agriculteurs sur les méthodes de lutte contre l'érosion et de conservation des eaux et des sols  | C        | Taux de diminution de l'érosion   | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Former les populations sur les méthodes d'intégration agro-sylvo-zootechnique   | C        | % de la population ayant adopté la méthode                                      | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Former et informer la population sur l'approche écosystémique dans l'utilisation de la terre  | C        | Nombre de séances de formations et le % d'agri-éleveurs formés                  | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Organiser des compétitions primées dans le domaine environnemental (champs et bétail modèle, boisements bien entretenus, colline bien aménagée, habitations assainies, etc.)  | C        | Nombre de primés accordés et types d'activités primées                          | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Choisir avec la participation des populations bénéficiaires, les moniteurs agricoles, les encadreurs ruraux en combinant le niveau de formation et les performances concrètes sur la propriété ainsi que son charisme | C        | Nombre de moniteurs et encadreurs démocratiquement élus                         | MINAGRIE           | MINEEATU           |
| <b>- Mettre en place des politiques, des approches, des systèmes et techniques et des alternatives à l'agriculture pour la sauvegarde de la ressource «terre»</b>    | Mettre en place une politique nationale de vulgarisation agricole   | C        | Document de politique adopté par le gouvernement                                | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Actualiser et vulgariser le schéma directeur de l'élevage   | C        | Schéma directeur de l'élevage disponible  | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Mettre en place la technologie de maîtrise de l'eau et des énergies alternatives  | C        | La technologie de maîtrise de l'eau et des énergies alternatives en diffusion   | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Mettre en place des méthodes culturales et pastorales rationnelles par zone écologique  | C        | Méthodes culturales et pastorales rationnelles par zone écologique en diffusion | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Associer l'encadrement à la mécanisation légère (motoculteurs, traction animale) afin de réduire la pénibilité de certains travaux  | M        | % de la population utilisant la mécanisation légère                             | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Développer la politique de stabulation permanente   | C        | Absence de divagation de bétail   | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Mettre en place des techniques de récoltes et de stockage des eaux pluviales  | C        | Nombre d'unités de récoltes et de stockage des eaux pluviales                   | MINAGRIE           | MINEEATU           |
|  | Mettre en place des techniques d'irrigation collinaire  | C        | Nombre de systèmes d'irrigation collinaire par zone écologique                  | MINAGRIE           | MINEEATU           |

| <b>Objectif 3 : Renforcement des capacités des populations riveraines des milieux naturels en vue d'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de la biodiversité</b>   |   |          |  |                    |                                 |
|--|---|----------|--|--------------------|---------------------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>              |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations riveraines des aires protégées, des boisements et autres milieux vulnérables notamment les zones humides (lacs, rivières, marais et étangs) et leur engagement accru pour la sauvegarde de la biodiversité</b> | Former les communautés locales et les associations nationales sur la gestion des aires protégées  | C        | % de population riveraine formée   | INECN              | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Organiser des journées de réflexion sur la gestion et la protection des boisements à l'intention de l'administration et les collectivités locales   | C        | Nombre de journées de réflexion organisées   | DEF                | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Mettre en place des droits d'usage des ressources naturelles des aires protégées  | C        | % des populations impliquées dans l'utilisation des ressources des aires protégées | INECN              | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Susciter et encourager le secteur privé à adopter la conservation ex-situ par la création les jardins botaniques, les zoos, les arboretums et les sites historiques   | C        | Nombre de jardins botaniques, les zoos, etc. créés                                 | INECN              | MINEEATU, ONGs et secteur privé |
|  | Encadrer et former les milieux professionnels dans les techniques de transformation du bois   | C        | Nombre de formations organisées  | DEF                | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Organiser des journées de formation des utilisateurs sur les techniques d'utilisation rationnelle du bois   | C        | Nombre de formations organisées  | DEF                | MINEEATU, ONGs                  |
| <b>- Promouvoir une participation active des parties prenantes dans la gestion des aires protégées et des boisements domaniaux</b>   | Organiser les communautés en comités, en associations, en groupements de gestion des aires protégées et des boisements domaniaux  | C        | Nombre de comités formés   | DGEF, INECN        | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Elaborer des plans communautaires de conservation des aires protégées et des boisements domaniaux et communaux  | C        | Des plans de gestion des aires protégées et es boisements opérationnels            | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Elaborer, ensemble avec les bénéficiaires, des plans d'utilisation durable des ressources naturelles des aires protégées  | C        | Des plans d'utilisation durable des ressources naturelles opérationnels            | INECN              | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Signer des mémorandums d'accord entre l'INECN ou la DGEF et les communautés pour améliorer leur cadre de participation dans des activités spécifiques de gestion des aires protégées ou de gestion des boisements domaniaux | C        | Nombre de mémorandums d'accord signé   | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Mettre un place un système organisationnel de participation des communautés dans la surveillance des aires protégées et des boisements domaniaux et communaux   | C        | Système organisationnel pour la surveillance des aires protégées fonctionnel       | INECN              | MINEEATU, ONGs                  |
|  | Servir de chambre pour recueillir des doléances et dénonciations afin de résoudre les conflits entre communautés et l'aire protégée ou boisements   | C        | Nombre de doléances et dénonciation reçues et poursuivies                          | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs                  |

| <b>Objectif 3 : Renforcement des capacités des populations riveraines des milieux naturels en vue adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de la biodiversité (suite)</b>  |  |          |   |                    |  |
|---|--|----------|---|--------------------|--|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>                       |
| <b>- Mettre en place des politiques, des techniques, mesures incitatives et des alternatives permettant la gestion rationnelle des aires protégées, des zones humides et des boisements et autres milieux naturels et l'engagement ferme et efficace de toutes les parties prenantes à la protection de la biodiversité</b> | Faire une étude de gestion des feux contrôlés et en faire une large diffusion  | C        | Résultat d'étude de gestion des feux contrôlés en application   | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs                           |
|   | Prévoir des études d'impacts de l'exploitation des ressources des aires protégées avec participation des population riveraines   | C        | Nombre d'études d'impacts effectuées  | INECN              | MINEEATU, ONGs                           |
|   | Mettre en place une politique de promotion des énergies alternatives au bois-énergie   | C        | Document de politique en énergies alternatives adopté par le gouvernement   | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs, MINE, secteur privé      |
|   | Mettre en place une politique nationale de contrôle et de gestion des plantes exotiques  | C        | Document de politique contrôle et de gestion des plantes exotiques disponible   | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONGs, MINAGRIEE, secteur privé |
|   | Mettre en place des techniques améliorées de valorisation des produits forestiers  | C        | Nombre de manuels sur la valorisation des produits forestiers diffusés  | INECN, DGEF        | MINEEATU, ONG, MINAGRIEE, secteur privé  |
|   | Elaborer une stratégie de développement en milieux riverains des aires protégées   | C        | Un document de politique de développement disponible  | INECN              | MINEEATU, ONGs, secteur privé            |
|   | Identifier des alternatives aux ressources biologiques vulnérables des aires protégées   | C        | Un recueil d'alternatives disponible  | INECN              | MINEEATU, ONGs                           |
|   | Mettre en place une législation qui encourage les associations nationales et les communautés locales à signer des mémorandums d'accord avec l'INECN dans le domaine de protection des aires protégées mais également permettant l'accès aux ressources utilisables | C        | Des dispositions encourageant les associations nationales et les communautés locales à signer des mémorandums d'accord disponible dans la loi sur les aires protégées | INECN              | MINEEATU, ONGs                           |



| <b>Objectif 4 : Renforcement des capacités des populations des agglomérations permanentes et momentanées en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la protection de l'environnement</b> |   |                           |  |                     |                     |
|---|---|---------------------------|--|---------------------|---------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b>                  | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b>  | <b>Partenaires</b>  |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations urbaines et des centres semi-urbains et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu</b>  | Mettre en place une politique de promotion de la propreté des centres et des habitations urbains  | C                         | Un document de politique de promotion de la propreté adopté par le gouvernement                          | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Mettre en place des réseaux d'évacuation des eaux usées et des systèmes d'élimination des déchets solides et les ordures en zone urbaine  | M                         | % eaux usées évacuées et systèmes fonctionnels de gestion déchets solides et les ordures en zone urbaine | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Mettre en place un système de contrôle rigoureux des modes d'utilisation des produits chimiques en général  | M                         | Système Fonctionnel de contrôle rigoureux  | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Elaboration des normes pour l'élimination des déchets solides et liquides dangereux et non dangereux  | C                         | Document de normes diffusés  | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Recruter, former et mettre à l'œuvre un corps de nettoyeurs et instaurer un système de nettoyage nocturne des villes  | C                         | Nombre de nettoyeurs formés en emploi  | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Prévoir des taxes environnementales sur les produits de vente, les bus et les taxis de transport, les camions et autres véhicules pour l'assainissement des villes et centres urbains | C                         | Budget constamment disponibles pour l'assainissement des villes et centres urbains                       | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Elaborer un code de conduite pour guider les populations urbaines et des centres urbains à avoir un comportement responsable face à l'environnement                                   | C                         | Un manuel pour l'assainissement des villes et centres urbains diffusé                                    | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Disponibiliser des instruments utiles pour assainir constamment et à tout moment le milieu (ex : Poubelles sur plusieurs coins de la ville et des centres urbains)                    | C                         | Des poubelles et systèmes de nettoyage disponibles sur les zones très fréquentées                        | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
|   | Imposer et surveiller la construction des latrines convenables dans les habitations des villes et des centres urbains   | C                         | Un modèle de latrine adoptée par toute la population   | SETEMU, INECN       | MINEEATU, MINISANTE |
| Faire des émissions radio-diffusées et télévisées sur l'environnement des villes et centres urbains   | C   | Nombre d'émissions par an | SETEMU, INECN  | MINEEATU, MINISANTE |                     |

| <b>Objectif 4 : Renforcement des capacités des populations des agglomérations permanentes et momentanées en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la protection de l'environnement (suite)</b> |   |          |  |                    |                    |
|---|---|----------|--|--------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations fréquentant les hôpitaux et des centres de santé et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu</b>  | Elaborer une politique de gestion des déchets biomédicaux   | M        | Un document de politique de gestion des déchets biomédicaux adopté par le gouvernement | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Mettre en place un système d'élimination des déchets médicaux par incinération  | C        | Des incinérateurs disponibles dans tous les hôpitaux et centres de santé               | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Concevoir des systèmes de prétraitement des eaux usées des différents hôpitaux avant que ces eaux ne soient envoyées dans des stations d'épuration des eaux usées municipales |          | Des systèmes de prétraitement des eaux usées des différents hôpitaux fonctionnels      | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Elaborer et diffuser un guide de l'environnemental pour les agents d'hygiène et assainissement dans les hôpitaux et centres de santé  | C        | Un manuel de sensibilisation pour l'hygiène et l'assainissement en usage               | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Elaborer un code de conduite pour guider le corps médical et les malades à avoir un comportement responsable face à l'environnement   | C        | Un code de conduite pour l'hygiène et l'assainissement diffusé                         | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Disponibiliser des instruments utiles pour assainir constamment et à tout moment le milieu (ex : Poubelles sur plusieurs coins des centres de santé et des hôpitaux)          | C        | Des poubelles et outils de nettoyage disponibles                                       | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Construire des latrines suffisantes dans les centres de santé et hôpitaux   | C        | Des latrines suffisantes disponibles   | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |
|   | Faire des émissions radio-diffusées et télévisées sur l'environnement et la santé humaine   | C        | Nombre des émissions radio-diffusées par an  | MINISANTE          | MINEEATU, ONGs     |

| <b>Objectif 4 : Renforcement des capacités des populations des agglomérations permanentes et momentanées en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la protection de l'environnement (suite)</b> |  |   |  |                    |                    |
|---|--|---|--|--------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>   | <b>E</b>  | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations fréquentant les marchés centraux et locaux et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu</b>  | Mettre en place un système de responsabilisation des marchands pour la gestion des déchets issus des produits de vente   | C   | Une poubelle gérée par chaque marchand disponible  | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Concevoir et mettre en application des systèmes de récupération et de traitement des sachets en plastique  | C   | Des systèmes de récupération et de traitement des sachets en plastique opérationnels                     | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Produire et livrer sur marchés les sachets biodégradables  | C   | 0% des sachets en plastique utilisés   | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Disponibiliser des instruments utiles pour assainir constamment et à tout moment les marchés (ex : Poubelles sur plusieurs coins des marchés et centres de négoce) | C   | Des poubelles et outils de nettoyage disponibles   | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Recruter les agents d'assainissement et d'hygiène attachés aux marchés centraux  | C   | Nombre d'agents engagés pour la surveillance d'assainissement et d'hygiène attachés aux marchés centraux | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Elaborer et diffuser un guide de l'environnemental pour les agents d'hygiène et assainissement des marchés centraux  | C   | Un manuel de sensibilisation et de surveillance d'hygiène en usage                                       | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Elaborer un code de conduite pour guider les populations fréquentant les marchés à avoir un comportement responsable face à l'environnement                        | C   | Un livret de code de conduite pour l'assainissement et l'hygiène diffusé                                 | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Recruter, former et mettre à l'œuvre un corps de nettoyeurs et instaurer un système de nettoyage nocturne des marchés centraux                                     | C   | Nombre de personnes engagées, formées et nettoyant la nuit les marchés centraux                          | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Construire des latrines suffisantes dans les marchés et centres de négoce  | C   | Des latrines suffisantes disponibles   | MINICOMM           | MINEEATU           |
|   | Faire des émissions radio-diffusées et télévisées sur l'environnement des marchés  | C   | Nombre des émissions radio-diffusées par an  | MINICOMM           | MINEEATU           |
| Installer des appareils téléviseurs aux différents coins du marché centrale de Bujumbura et de celui de Ruvumera pour diffuser des messages de sauvegarde de l'environnement  | M  | Des émissions constamment diffusées à travers des téléviseurs installés dans les marchés centraux | MINICOMM   | MINEEATU           |                    |

| <b>Objectif 4 : Renforcement des capacités des populations des agglomérations permanentes et momentanées afin de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la protection de l'environnement (suite)</b> |   |          |   |                                   |                    |
|---|---|----------|---|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b>                | <b>Partenaires</b> |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations fréquentant les églises et autres communautés religieuses et leur engagement accru pour l'hygiène et l'assainissement du milieu</b>                                     | Sensibiliser les pasteurs, les prêtres et autres éducateurs religieux à lancer des messages de sauvegarde de l'environnement  | C        | Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés  | Communautés religieuses, MININTER | MINEEATU, INECN    |
|   | Créer un cadre de collaboration avec les églises et autres communautés religieuses pour mobiliser leurs fidèles pour des activités de sauvegarde de l'Environnement   | C        | Nombre de mémorandums d'accord signés pour des activités précises                                 | Communautés religieuses, MININTER | MINEEATU, INECN    |
|   | Négocier avec les églises et autres communautés religieuses pour mettre en place des centres éducatifs environnementaux   | C        | Des centres éducatifs environnementaux gérés par les religieux                                    | Communautés religieuses, MININTER | MINEEATU, INECN    |
|   | Construire des latrines suffisantes dans les enceintes des églises et autres communautés religieuses  | C        | Des latrines suffisantes disponibles  | Communautés religieuses, MININTER | MINEEATU, INECN    |
| <b>- Induire des comportements responsables des populations oeuvrant dans les industries et unités artisanales et leur engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement</b>   | Recenser les industries et des unités artisanales existantes, les matières premières utilisées et les résidus des produits de fabrication   | C        | Un recueil des matières premières utilisées et les résidus des produits de fabrication disponible | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |
|   | Identifier les types des déchets par industrie ou unité artisanale et les systèmes possibles de leur traitement   | C        | Des systèmes de traitement des déchets industriels et artisanaux opérationnels                    | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |
|   | Exiger des études d'impacts environnementaux pour toute nouvelle implantation d'industrie   | C        | Nombre d'études d'impacts environnementaux effectuées   | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |
|   | Sensibiliser les industriels et des propriétaires des unités artisanales (Fabricants d'huile de palme, des savons, etc.) sur la mise en place des systèmes des traitement des déchets ou sur l'utilisation des produits de substitution non polluants | C        | Nombre de séances de sensibilisation  | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |
|   | Organiser des séminaires d'information et de formation sur les impacts des polluants industriels et artisanaux  | C        | Nombre de séminaires organisés  | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |
|   | Imposer des taxes environnementales aux industries et unités artisanales pour l'assainissement de l'environnement   | C        | Taxes environnementales disponible pour l'assainissement de l'Environnement                       | MININDUSTRIE                      | MINEEATU, INECN    |

| <b>Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement</b>            |   |          |  |                    |                             |
|---|---|----------|--|--------------------|-----------------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>          |
| <b>- Créer des conditions nécessaires à la sensibilisation des dirigeants et des décideurs sur l'importance de l'environnement en général et de l'éducation environnementale en particulier</b> | Organiser des fora de sensibilisation et de mobilisation des décideurs politiques sur les questions de l'environnement (Parlementaires, Sénateurs, Ministres, Administration territoriale)                              | C        | Nombre de fora organisés   | MINEEATU           | Parlement, Présidence, ONGs |
|   | Organiser des états généraux en matière de l'environnement  | C        | Document de politique en matière de l'environnement  | MINEEATU           | Parlement, Présidence, ONGs |
|   | Sensibiliser les décideurs à tous les niveaux sur les besoins de la femme rurale  | C        | Nombre de séances de sensibilisation des décideurs   | MINEEATU           | Parlement, Présidence, ONGs |
|   | Sensibiliser les décideurs politiques de ne plus hypothéquer les aires protégées lors des propagandes politiques comme des biens pouvant être distribués à la population  | C        | Nombre de séances de sensibilisation des décideurs   | MINEEATU           | Parlement, Présidence, ONGs |
| <b>- Induire des comportements responsables de la femme rurale et son engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement</b>  | Choisir et diffuser des technologies appropriées afin d'alléger les lourdes et multiples tâches des femmes  | M        | Nombre et types de technologies introduites  | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Favoriser les femmes à l'enseignement techniques  | C        | % des femmes dans l'enseignement techniques  | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Recruter massivement les femmes comme les formateurs et les encadreurs à tous les niveaux, y compris l'encadrement rapproché sur les questions de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement | C        | % des femmes comme formateurs et encadreurs  | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Sensibiliser les hommes pour améliorer leur compréhension sur le rôle important de la femme dans la gestion des ressources naturelles   | C        | Nombre de séances de sensibilisation des hommes  | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Développer l'alphabétisation fonctionnelle des femmes rurales à travers les groupements et les associations des femmes autour des activités artisanales, d'agriculture et d'élevage                                     | C        | Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnelle des femmes rurales                               | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Aider les femmes à se constituer en associations de production et de commercialisation à travers des technologies modernes de gestion de l'environnement (Apiculture, foyers améliorés, etc.)                           | C        | Nombre d'associations féminines créées   | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Faire participer les femmes dans les comités de santé et d'hygiène et de surveillance de l'environnement (femmes Gardes forestiers)   | C        | % des femmes engagées dans les comités de santé et d'hygiène et de surveillance de l'environnement | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |
|   | Améliorer le statut juridique et socio-économique de la femme pour qu'elle soit propriétaire de la terre et des bien et participer sans relâche à leur utilisation rationnelle  | C        | Loi nationale intégrant la femme comme propriétaire de la terre et des biens                       | MINISOCIAL         | MINEEATU, MININTER          |

| <b>Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l' adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement (suite)</b> |   |          |  |                    |                               |
|---|---|----------|--|--------------------|-------------------------------|
| <b>Orientations</b>   | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>            |
| <b>- Induire des comportements responsables des jeunes déscolarisés et non-scolarisés et leur engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement</b>                                      | Elaborer des plans et programmes d'encadrement de la jeunesse déscolarisée et non-scolarisée autour des activités génératrices de revenus   | C        | Un document de programme d'encadrement de la jeunesse adopté par le gouvernement | MINIJEUNE          | MINEEATU, MININTER, MINEDUC   |
|   | Maintenir un niveau scolaire similaire dans tout le pays et juguler les phénomènes d'abandon et de déperdition  | C        | % de scolarisation dans toutes les régions du pays                               | MINEDUC            | MINEEATU, MININTER, MINIJEUNE |
|   | Résoudre le problème du goulot d'étranglement au niveau de la sixième année en développant d'enseignement technique des métiers et professionnel et en encourageant l'initiative privée en la matière | C        | % réduite de redoublants en 6 <sup>ème</sup>                                     | MINEDUC            | MINEEATU, MININTER, MINIJEUNE |
|   | Développer une politique d'alphabétisation fonctionnelle du monde rural, avec une instance sur la responsabilisation des communes et des collectivités locales  | C        | Nombre centres d'alphabétisation fonctionnelle par entité administrative         | MINEDUC            | MINEEATU, MININTER, MINIJEUNE |
|   | Développer des emplois non agricoles  | C        | % de population en emplois non agricole  | MININTER           | MINEEATU, MINIJEUNE           |
|   | Promouvoir des travaux communautaires entre les jeunes pour développer l'esprit d'équipe et d'entraide (pépinière privées, boisements, etc.)  | C        | Nombre d'activités environnementales développées par les jeunes par an           | MININTER           | MINEEATU, MINIJEUNE           |

| <b>Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement (suite)</b> |   |          |  |                    |                          |
|--|---|----------|--|--------------------|--------------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>       |
| <b>- Induire des comportements responsables du public en général et son engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement</b>   | Mettre en place une politique nationale de démographie  | C        | Document de politique nationale de démographie adopté par le gouvernement              | MININTER           | Présidence, parlement    |
|  | Mettre en place une politique de villagisation nationale  | C        | Document de politique nationale de villagisation adopté par le gouvernement            | MININTER           | Présidence, parlement    |
|  | Mettre en place une politique nationale de promotion de la propreté des populations, de l'habitat, des lieux de travail, des routes, des écoles, etc.         | C        | Document de politique nationale de promotion de la propreté adopté par le gouvernement | MINEEATU, MININTER | Présidence, parlement    |
|  | Organiser des campagnes de sensibilisation des groupes cibles sur les effets néfastes des changements climatiques et les méthodes efficaces d'adaptation      | C        | Nombre de campagnes de sensibilisation organisées                                      | MINEEATU           | MINAGRIE, MININTER, MINE |
|  | Elaborer un guide et un code de conduite pour l'adaptation des groupes cibles aux effets néfastes des changements climatiques et autres catastrophes naturels | C        | Un guide pour la sensibilisation et un code de conduite diffusés                       | MINEEATU           | MINAGRIE, MININTER, MINE |
|  | Mobiliser la population toute entière pour une participation active à la protection de l'environnement à travers des activités collectives et individuelles   | C        | % de la population impliquées dans les des activités collectives et individuelles      | MINEEATU, MININTER | Présidence, parlement    |
|  | Mettre en place un corps de surveillance de l'environnement sur les lieux publics   | C        | Nombre de gens engagés et opérationnels  | MINEEATU           | MININTER                 |
|  | Installer des poubelles dans des sites publics, les maisons, les marchés, les arrêts bus, les routes, etc.  | C        | Des poubelles sont partout disponibles   | MINEEATU           | MININTER                 |

| <b>Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement (suite)</b> |   |          |   |                    |                      |
|--|---|----------|---|--------------------|----------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b> | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b> | <b>Partenaires</b>   |
| <b>- Induire des comportements responsables du public en général et son engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement (suite)</b>   | Instaurer un système de terrain indivisible pour contrer le système successoral burundais et l'habitat dispersé sur collines  | C        | Un système de terrain indivisible adopté par le gouvernement                                    | MINEEATU           | MININTER             |
|  | Instaurer un système de travaux individuels obligatoires pour assainir l'environnement des milieux humains ou proches des propriétés privées (routes, canaux)       | C        | % des milieux humains ou proches des propriétés privées assainis                                | MINEEATU           | MININTER             |
|  | Responsabiliser les services étatiques à assainir l'environnement des milieux environnants  | C        | % des milieux environnant les services publics assainis   | MINEEATU           | MININTER, Présidence |
|  | Arrêter le labour des terres jusqu'à 15 m de bordure de la route  | C        | % de réduction des terres labourées jusqu'à 15 m de bordure de la route                         | MINEEATU           | MININTER, Présidence |
|  | Exiger la plantation des arbres d'alignement sur toutes les routes nationales par les propriétaires des champs ou les gestionnaires des domaines publics de bordure | C        | % des arbres d'alignement sur toutes les routes nationales                                      | MINEEATU           | MININTER, Présidence |
|  | Arrêter l'installation des maisons ou autres infrastructures dans l'espace public en bordure des routes   | C        | % de réduction des maisons ou autres infrastructures dans l'espace public en bordure des routes | MINEEATU           | MININTER, Présidence |
|  | Proclamer la « Journée nationale de propreté »  | C        | Journée nationale de propreté adoptée par le gouvernement                                       | MINEEATU           | MININTER, Présidence |



| <b>Objectif 5 : Renforcement des capacités des groupes spéciaux en vue de l'adoption des comportements responsables et un engagement accru pour la sauvegarde de l'environnement (suite)</b> |   |  |   |                                    |                                     |
|--|---|--|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Orientations</b>  | <b>Actions à mener</b>  | <b>E</b>                                     | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Responsable</b>                 | <b>Partenaires</b>                  |
| <b>- Créer des conditions environnementales convenables dans le système de transport des personnes et des biens</b>  | Arrêter la circulation du bétail dans les routes  |  | Aucune vache enregistrée dans la route  | MINAGRIE,<br>MINITRANS             | MININTER,<br>MINEEATU,<br>MINISEC   |
|  | Instaurer des systèmes de transport d'animaux dans les meilleures conditions  |  | Des normes de transport des animaux opérationnelles                             | MINITRANS                          | MININTER,<br>MINEEATU,<br>MINAGRIE, |
|  | Instaurer un système de transport d'hommes dans les meilleures conditions et dans les véhicules propres   |  | Des normes de transport des personnes opérationnelles                           | MINITRANS                          | MININTER,<br>MINEEATU,<br>MINISEC   |
|  | Instaurer l'utilisation des poubelles dans les véhicules pour empêcher les rejets des déchets dans les routes et marchés  |  | Chaque véhicule muni des sacs de saleté   | MINITRANS                          | MININTER,<br>MINEEATU,<br>MINISEC   |
|  | Juguler à jamais l'accrochage des transporteurs des vélos aux gros camions  |  | Aucun bicycliste n'est accroché sur les camions                                 | MINITRANS                          | MININTER,<br>MINEEATU,<br>MINISEC   |
|  | Instaurer un système de contrôle des plantes étrangères à introduire à travers des aéroports, ports et postes douaniers, etc.   |  | Un corps de contrôle de plantes envahissantes fonctionnels                      | MINEEATU                           | MINITRANS,<br>MININTER,<br>MINISEC  |
|  | Bannir le transport et l'utilisation des sachets en plastiques  |  | Aucun sachet en plastic en circulation  | MINEEATU                           | MINITRANS,<br>MININTER,<br>MINISEC  |
|  | Insérer dans la loi environnementale des dispositions en rapport avec le transport adéquat des hommes et des animaux, l'introduction des animaux et plantes étrangères, la non utilisation des sachets en plastiques, arrêt de la circulation du bétail dans les routes, etc. |  | Une loi régissant le transport d'hommes et des biens en vigueur                 | MINEEATU                           | MINITRANS,<br>MININTER,<br>MINISEC  |
|  | Elaborer et diffuser des guides et de codes de conduite pour le transport adéquat des hommes et des animaux, l'introduction des animaux et plantes étrangères, la non utilisation des sachets en plastiques, arrêt de la circulation du bétail dans les routes, etc.          |  | Des codes de conduite pour le transport adéquat des hommes et des bien en usage | MINEEATU                           | MINITRANS,<br>MININTER,<br>MINISEC  |
| Mettre en place et renforcer des agents de contrôle ou la police de l'environnement pour surveiller tout le temps des actions quotidiennes d'assainissement et de propreté des routes        |   | Un corps de contrôle des routes opérationnel | MINEEATU  | MINITRANS,<br>MININTER,<br>MINISEC |                                     |

### **III.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Pour une mise en œuvre effective de la présente stratégie et son plan d'action en éducation environnementale 3 principales orientations stratégiques sont retenues :

#### ***Orientation stratégique n° 1: Mise en place d'une structure de coordination et d'une loi en rapport avec l'éducation environnementale***

Pour opérationnaliser cette stratégie, il faudra une structure organisationnelle qui servira comme centre de suivi au quotidien des interventions d'éducation environnementale. On pourrait créer une cellule de coordination qui travaillera sous la responsabilité du Ministre ayant de l'Environnement dans ses attributions. La cellule comprendra un secrétariat permanent. L'INECN, ayant l'éducation environnementale dans ses attributions, pourrait assurer le secrétariat de la cellule. De plus, il faudra mettre en place un cadre juridique convenable pour l'éducation environnementale. Il s'agira d'élaborer une loi environnementale comprenant les dispositions en rapport avec la responsabilisation des populations, mais également de tous les Ministères et autres acteurs concernés par la question de l'éducation environnementale.

#### ***Orientation stratégique n° 2 : Mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'éducation environnementale***

Le processus de suivi et d'évaluation a comme objectif d'apprécier les progrès réalisés dans les activités prévues en utilisant des indicateurs de progrès vérifiables et de procéder aux réaménagements du chronogramme des activités. La réalisation de cette tâche passera par :

- La programmation des activités par tous les intervenants ;
- l'évaluation participative du niveau d'exécution des activités prévues et la production des rapports ;
- l'analyse des effets de la mise en œuvre de la stratégie sur l'éducation environnementale dans son ensemble.

#### ***Orientation stratégique n° 3 : Mécanisme de financement des interventions d'éducation environnementale***

Le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale sera assuré, à court et à moyen terme, par l'Etat burundais. Le gouvernement du Burundi devra ainsi mobiliser des ressources internes :

- Fonds de l'état alloués à l'éducation environnementale ;
- Taxes environnementales et des amendes découlant des atteintes à l'environnement.

Le financement de l'éducation environnementale pourra également provenir des partenaires extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. D'autres institutions financières régionales (Communauté de l'Afrique de l'Est, Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et Initiative du Bassin du Nil, etc.) et internationales (UNESCO, FEM, BM, PNUD, PNUE, FAO, etc.) seront également sollicitées. Les mécanismes de financement liés aux conventions et traités internationaux seront exploités. Le gouvernement du Burundi devra ainsi organiser des tables rondes des bailleurs de fonds sur la mise en œuvre de la stratégie d'éducation environnementale. Le gouvernement devra mobiliser des ressources auprès du secteur privé (ONGs, associations locales, privés locaux, industriels, etc.). Le Burundi mobilisera ainsi des ressources par des projets spécifiques rédigés par des nationaux et des amis du Burundi.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Initiative du Bassin du Nil (2008) – Education environnementale et sensibilisation dans le bassin du Nil : Un cadre de formation pour apprentissage dans l'enseignement supérieur. Entebbe, 58p
- Ministère de l'Aménagement du Territoire ,du Tourisme et de l'Environnement (2003) – Politique nationale de diffusion des énergies renouvelables au Burundi. Bujumbura, 23 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire ,du Tourisme et de l'Environnement (2006) – Cadre National de Biosécurité. Bujumbura, 60 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire du Tourisme et de l'Environnement (2000) - Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique, , Bujumbura, Juillet
- Ministère de l'Aménagement du Territoire du Tourisme et de l'Environnement (2004) - Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités en matière de diversité biologique, Bujumbura,
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2001) – La politique Nationale de Gestion des Ressources en Eau et Plan d'Actions, Bujumbura, 35 p
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2001) – Stratégie de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques. Bujumbura, 150 p
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2001) – Première Communication nationale. Rapport dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques. Bujumbura, 119 p
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement (2005) - Plan d'action quinquennal 2006-2010 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement. Bujumbura. 25p
- Ministère de la Planification du Développement (2006) - Document de Cadre Stratégique et de lutte contre la pauvreté, Bujumbura
- Nduwimana, D., (2004) – Révision initiale du pats sur l'éducation environnementale et la sensibilisation. NTEAP/Bujumbura. 33P
- SP/REFES, (2006) – cadre Stratégique de Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté au Burundi.

### ***Autres documents utilisés***

- Convention sur la diversité biologique. Texte et annexes, Genève, 1994
- Décret n°100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un Parc National et de quatre Réserves Naturelles
- Décret n°100/188 du 05 Octobre 1989 portant organisation de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
- Décret-loi n°1/6 du 3 Mars 1980 portant création des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles
- Loi du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant Code foncier du Burundi
- Loi du 25 Mars 1985 portant Code forestier de la République du Burundi
- Loi n°11/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement de la République du Burundi
- Politique Sectorielle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, 2005